C A N A D A Province de Québec COUR SUPÉRIEURE (Chambre commerciale) Loi sur la faillite et l'insolvabilité

District de: Québec No division: 01 - Montréal No cour : 500-11-046426-140 No dossier: 41-1851506

FORMULAIRE 40 Rapport du syndic concernant la proposition (paragraphe 59(1) et alinéa 58d) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc de la ville de Montréal en la province de Québec

Nous, Richter Advisory Group Inc/Richter Groupe Conseil inc, syndic agissant relativement à la proposition de 9210-6905 Québec Inc., faisons rapport au tribunal de ce qui suit :

- 1. Le 24 mars 2014, 9210-6905 Québec Inc. a déposé un Avis d'intention de faire une proposition (l' « Avis d'intention ») en vertu du paragraphe 50.4(1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (« LFI »), dont une copie de l'Avis d'intention et du Certificat de dépôt d'un avis d'intention sont annexées et désignées **Pièce A**.
- 2. Une copie de l'État de l'évolution de l'encaisse pour la période du 1 avril au 25 avril 2014 et les rapports afférents en vertu de l'alinéa 50.4(2), dont copies sont annexées et désignées **Pièce B** ont été déposés auprès du séquestre officiel le 2 avril 2014.
- 3. Le 23 avril 2014, ce tribunal, saisi d'une Requête en prorogation de délai pour une déposer une proposition présentée par la Débitrice conformément à l'article 50.4(9) de la LFI, a prorogé au 16 mai 2014 le délai à l'intérieur duquel la Débitrice pouvait soumettre une proposition à ses créanciers.
- 4. Le 16 mai 2014, ce tribunal, saisi d'une Seconde Requête en prorogation de délai pour une déposer une proposition présentée par la Débitrice conformément à l'article 50.4(9) de la LFI, a prorogé au 2 juin 2014 le délai à l'intérieur duquel la Débitrice pouvait soumettre une proposition à ses créanciers.
- 5. Le 30 mai 2014, ce tribunal, saisi d'une Troisième Requête en prorogation de délai pour une déposer une proposition présentée par la Débitrice conformément à l'article 50.4(9) de la LFI, a prorogé au 16 juin 2014 le délai à l'intérieur duquel la Débitrice pouvait soumettre une proposition à ses créanciers.
- 6. Le 16 juin 2014, une proposition a été déposée auprès de nous, dont une copie est annexée et désignée **Pièce C**, et nous avons déposé une copie de la proposition auprès du séquestre officiel le 16 juin 2014.
- 7. Le 27 juin 2014, nous avons donné avis au débiteur, au Bureau de division et à chaque créancier connu visé par la proposition, dont les noms et adresses figurent à la **Pièce D** ci-annexée, de la convocation d'une assemblée des créanciers devant avoir lieu le 7 juillet 2014 aux fins de délibérer sur la proposition.

- 8. Cet avis était accompagné d'un état succinct des avoirs et des obligations du débiteur, d'une liste énumérant les créanciers visés par la proposition dont la valeur des réclamations s'élève à 250 \$ ou plus et indiquant les montants des réclamations, d'une copie de la proposition, des formulaires de preuve de réclamation et de procuration en blanc et d'un formulaire de votation. Des copies de l'avis, de l'état succinct et de la liste des créanciers sont annexées et désignées respectivement **Pièces E1, E2** et **E3**.
- 9. Avant l'assemblée des créanciers, nous avons fait une enquête minutieuse et détaillée sur les obligations du débiteur, ses avoirs et leur valeur, la conduite du débiteur et les causes de son insolvabilité. Une copie du Rapport du syndic sur la situation financière de la Débitrice et sur la Proposition qui a été envoyé le 27 juin 2014 aux créanciers connus de la Débitrice, est annexée et désignée **Pièce F.**
- 10. L'assemblée des créanciers tenue le 7 juillet 2014 et présidée par Stéphane De Broux, CPA, CA, CIRP, de Richter, a été ajournée au 18 juillet 2014, afin entre autres de permettre à la Débitrice de finaliser la vente de ses actifs et conclure des ententes avec ses principaux créanciers garantis.
- 11. Une copie du procès-verbal de l'assemblée du 7 juillet 2014 est annexée et désignée Pièce G.
- 12. Le 17 juillet 2014, ce tribunal a autorisé la vente des actifs de la Débitrice à une nouvelle société (9306-4897 Qc. Inc) contrôlée par Mme Brooke Erin DeSantis, épouse de M. Alain Desmeules, l'âme dirigeante et principal intéressé de la Débitrice.
- 13. Le 17 juillet 2014, une proposition amendée a été déposée auprès de nous, dont une copie est annexée et désignée **Pièce H**, et nous avons déposé une copie de la proposition auprès du séquestre officiel le 17 juillet 2014.
- 14. L'assemblée des créanciers ajournée a été continuée le 18 juillet 2014 et était présidée par Julien Bélisle, CPA, CA, CIRP, de Richter.
- 15. La Proposition Amendée a été acceptée par la majorité requise des créanciers tel que démontré au sommaire des votes ci-joint :

	Résultat	du vote des cre	éanciers	
	En valeı	ır	En non	nbre
	\$	%	#	%
En faveur	5,811,034.27	94,3	25	65,8
Contre	350,931.12	5,7	13	34,2

- 16. Une copie du procès-verbal de l'assemblée du 18 juillet 2014 est annexée et désignée Pièce I.
- 17. Ledit procès-verbal fait état de la mention par le syndic de la requête en appel de la décision du syndic du 7 juillet 2014 de rejeter la preuve de réclamation d'un montant de 2 662 568,05 \$ présentée par Céleb Construction Ltée.
- 18. Ledit procès-verbal fait également mention que le président a noté qu'en considérant le vote de Céleb, dont la preuve de réclamation a été dument rejetée avant l'assemblée, la majorité requise en valeur ne serait pas atteinte (65,9% en faveur). Le vote de Céleb représenterait donc un vote pouvant être déterminant dépendamment de la détermination ultime de sa validité et de son quantum.

- 19. En outre, nous sommes d'avis que :
 - a. Les avoirs du débiteur et leur juste valeur de réalisation en date du 16 juin 2014 (soit avant la vente des actifs de la Débitrice) étaient tels que déclarés au bilan statutaire, dont copie est annexée et désignée **Pièce J.**
 - b. Les obligations de la Débitrice sont telles que déclarées au bilan statutaire, dont copie est annexée et désignée **Pièce J**.
 - c. Les causes de l'insolvabilité de la Débitrice sont les suivantes :

Au cours des dernières années, la Débitrice a encouru des pertes importantes attribuables à la perte d'un contrat significatif et à des litiges sur deux projets importants.

d. La conduite de la Débitrice est répréhensible en ce qui concerne :

N/A

e. Les faits suivants, mentionnés à l'article 173 de la Loi, sont susceptibles d'être prouvés contre la Débitrice :

N/A

20. Nous sommes également d'avis que la proposition amendée de la Débitrice est à l'avantage des créanciers, pour les raisons suivantes :

Le montant forfaitaire de 50 000,00 \$ offert aux créanciers ordinaires selon les termes de la Proposition amendée représente un recouvrement minimal des créances ordinaires compte tenu du montant total des réclamations ordinaires prouvées à ce jour totalisant plus de 6,4 millions \$, mais il est plus élevé que le montant (nul) qui serait disponible dans un scénario de faillite.

21. Nous avons expédié ce jour même au séquestre officiel une copie du présent rapport.

Daté le 23 juillet 2014, à Montréal en la province de Québec.

Richter Advisory Group Inc./Richter Groupe Conseil Inc.

Par ·

Stéphane De Broux, CPA, CA, CIRP 1981 avenue McGill College, 12^e étage

Montréal, QC H3A 0G6 Téléphone : (514) 934.3400 Télécopieur : (514) 934-8603

PIÈCE A

District de: No division: Québec 01- Montréal

No cour: No dossier:

> - FORMULAIRE 33 -Avis de l'intention de faire une proposition (paragraphe 50.4(1) de la Loi)

> > Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc de la ville de Montréal en la province de Québec

Avis est donné de ce qui suit :

À remplir par le séquestre officiel :

Date du dépôt

- 1. Je, 9210-6905 Québec Inc, personne insolvable signifie mon intention de faire une proposition à mes créanciers conformément au paragraphe 50.4(1) de la Loi.
- Richter Advisory Group Inc/Richter Groupe Conseil inc de 1981 avenue McGill College, 12e étage, Montréal, QC, H3A 0G6, syndic autorisé, a accepté d'exercer les fonctions de syndic dans le cadre de la proposition. Une copie de son acceptation est annexée au présent avis.
- Une liste portant les noms des créanciers connus ayant des réclamations d'une valeur de 250 \$ ou plus ainsi que le montant de ces réclamations, est également annexée.
- Conformément à l'article 69 de la Loi, les procédures engagées contre moi sont suspendues à compter de la date du dépôt du présent avis auprès du séquestre officiel de ma localité.

Daté le 24 mars 2014, à Montréal en la province de Québec.

Personne Insolvable /

Créancier	Adresse	# Compte	Réclamation \$
3559483 CANADA INC	100 - 4800 ST-AMBROISE MONTREAL QC H4C 3N8		18,526.04
9130-0616 QUEBEC INC (PRETECH)	4800, ST-AMBROISE, BUR 103 MONTREAL QC H4C 3N8		832.65
9267-9075 QUEBEC INC	1169 SEYMOR MONTREAL QC H3H 2A4		8,613.71
AFI	LOCAL 220 777, BOUL. LEBOURGNEUF QUEBEC QC G2J 1C3		310.43
ACCOMODATIONS PLUS	147 SHABOW MESKINO EASTMAIN QC J0M 1W0		3,300.00
ACE RENOVATION FABREVILLE	3009, BOUL. DAGENAIS OUEST LAVAL QC H7P 1T4		1,004.42
ACIER ALTITUBE INC	2555, RUE FRANCIS-HUGHES LAVAL QC H7S 2H7		237,413.93
ACIER OUELLETTE	22, BOUL. J.F KENNEDY ST- JÉROME QC J7Y 4B6		7,442.32
ACIER PICARD INC	3000, DE L'ETCHEMIN ST-ROMUALD QC G6W 7X6		17,662.84
ACME PLUS	210A BRUNSWICK POINTE CLAIRE QC H9R 1A6		256.88
AGD VERCHERES EXPRESS	125 CALIXA LAVALLEE VERCHERES QC J0L 2R0		533.60
ALAIN DESMEULES (AUTRE LONG TERME)	1169 SEYMOUR MONTREAL QC H3H 2A4		35,465.16
ALAIN DESMEULES (BALANCE DE VENTE)	1169 SEYMOUR MONTREAL QC H3H 2A4		1,887,500.06
APCHQ	5930, BOUL. LOUIS H. LAFONTAINE ANJOU QC H1M 1S7		862.31
ARMAND DUHAMEL & FILS	ARMAND DUHAMEL & FILS 778 RANG DE L'EGLISE NORD		13,608.90
ARMATURES BOIS FRANCS 249. BOUL. BONAVENTURE VICTORIAVILLE QC G6T 1V5			15,722.84
ARPENTAGE AZIMUTH 265 PETITE CAROLINE ROUGEMENT QC J0L 1M0			9,197.61
ARPENTEUR PATRICK 367, RUE PRINCIPALE DESCARREAUX LA SARRE QC J9Z 1Z7			5,478.56

Cránnaiar	Adresse	# Compte	Réclamation \$
Créancier	Auresse	# Обтрю	
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CANADA	300 - 1570, RUE AMPORE BOUCHERVILLE QC J4B 7L4		1,143,405.97
BELL CANADA INC	C.P. 11095, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 5E7		1,078.04
BELL MOBILITE	C.P. 11095, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 5E7		9,652.58
BETON BELOEIL	300-592, RUE DE LA RIVIERE COWANSVILLE QC J2K 3G6		4,403.54
BETON RIVE-SUD 1990 INC.	470-A, BOUL. ROLAND-GODARD ST-JEROME QC J7Y 4G8		3,989.63
BOBCAT DE MONTREAL	11150, COTE DE LIESSE DORVAL QC H9P 1A9		6,145.37
BOYAUX ET RACCORDS GREEN LINE LTEE	9395 TRANS CANADIENNE ST-LAURENT QC H4S 1V3		1,044.94
BRB HYDRAULIQUE INC.	611, RUE LAVOISIER REPENTIGY QC J6A 7N2		780.67
CIBLE	785 GUILBAULT LONGUEUIL QC J4H 2V4		16,271.84
CANAC MARQUIS GRENIER LTEE	CASIER POSTAL 250 ANCIENNE-LORETTE QC G2E 3M3		1,699.67
CANADIAN PILE DRIVING EQUIPMENT INC	3801-53 AVENUE LACOMBE AB T4L 2L6		7,669.54
CANAFLEX	1945 HYMUS DORVAL QC H9P 1J8		908.95
CAPITAL LEASES (VARIOUS)			413,801.98
CENTRE DE CAMION CHURCH	2170 AVE DE L'ÉGLISE MONTREAL QC H4E 1H4		451.85
CENTURY ACIER	600 BERGE DU CANAL LACHINE QC H8R 1H4		1,077.90
CIMENTIER 4SAISONS INC.	93 ST-PIERRE BELEOIL QC J3G 2X2		1,897.09
CIMENTIER LAVIOLETTE	8760 BOUL.PARENT TROIS-RIVIERES QC G9A 5E1		4,438.04
COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUEBEC COMMISSION DE LA MONTREAL QC H3P 3J4			270.00

Créancier	Adresse	# Compte	Réclamation \$
CONSTRUCTIION LPG	2276 RUE PRINCIPALE ST-NÉRÉE BELLECHASSE QC G0R 3V0		4,110.36
CON-TECH SYSTEMS LTD	8150 RIVER ROAD DELTA BC V4G 1B5		1,440.41
COPARTS	8000 ST- PATRICK LASALLE QC H8N 1V1		896.16
CORBEC MTL	201-9960 COTE DE LIESSE LACHINE QC H8T 1A1		1,854.19
CROIX BLUEU	C.P 1330 SUCCURSALE B MONTREAL QC H2B 3K9		7,310.06
CWB GROUP - INDUSTRY SERVICES	PO BOX 46035 POSTAL STATION A TORONTO ON M5W 4K9		1,479.57
DEMIX	PO BOX 11389, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 5H1		2,364.57
DISTRIBUTION D'ACIER DE MONTREAL			40,630.12
DUNTON RAINVILLE	800 SQUARE VICTORIA CP 303 MONTREAL QC H4Z 1H1		47,341.85
DYWIDAG-SYSTEMS INT'L CANADA LTD	ESTTERN DIVISION 37 CARDICO DRIVE GORMLEY ON LOH 1G0		32,850.66
EBM LASER	109 DES GRANDS-LACS, CP156 ST-AUGUSTIN-DE-DESMAURES QC G3A 1V9		2,520.86
ENTREPRISES BELLEMARE INC (LES)	3820 RUE RHÉAUME TROIS-RIVIERES QC G9B 2B4		20,656.70
ENTREPRISES RS2 INC (LES)	295 RUE DES PINS ST-ETIENNE-DES-GRES QC G0X 2P0		39,265.35
EPANDAGE DE PIERRE ACL INC	415 RUE DESROCHERS QUEBEC QC G1M 1C3		1,807.25
EQUIPEMENTS 24-07	53-H CH. LAVALTRIE LAVALTRIE QC J5T 2H4		11,793.58
EXCAVATION JOS PELLETIER (2007) INC			15,290.10
EXCAVATION L. MARTEL			175,625.64
EXCAVATION VANDERZON INC	595 RANG DES 25 OUEST S-BRUNO QC J3V 0G4		3,350.00
EXCEL TONIER CA 2335 STEVENS MONTREAL QC H4M 1H1			1,810.46

Créancier	Adresse	# Compte	Réclamation \$
FELCO	780, BOUL. HAMEL SAINT-FELICIEN QC G8K 1X9		28,938.64
FINITION DE BETON DU QUEBEC	6508, RUE VEZINA QUEBEC QC G3E 1M5		2,081.14
FISHMAN FLANZ MELAND PAQUIN	4100 - 1250 BOL. RENE LEVESQUE OUEST MONTREAL QC H3B 4W8		1,497.49
FORAGE GAREAU LTEE	3825, ST-JEAN BAPTISTE P.A.T. QC H1B 5V4		747.34
FORAGES M S E INC	62, RANG TOUCHETTE STE-MARTINE QC J0S 1V0		73,580.55
FORMATION LOGICO INC	811, JEAN-BOIS BOUCHERVILLE QC J4B 3G2		310.43
FOURNITURES DE BUREAU DENIS	2990, LE CORBUSIER LAVAL QC H7L 3M2		1,348.23
GABRIEL MILLER INC 1850 PROVINCIALE QUEBEC QC G1N 4A2			427.48
GAZ METRO	C.P. 6115, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 4N7		1,242.99
GENITEST	3472, FRONTENAC MONTREAL QC H2K 3A5		1,720.03
GEOMATIQUE BLP	4915 BELLEFEUILLE TROIS-RIVIERES QC G9A 5E1		33,400.15
GEOSHACK CANADA	5665. ST-FRANCOIS ST-LAURENT QC H4S 1W6		1,511.92
GESTION IMMOBILIERE NORMANVILLE INC.	7055 DES FORGES, C.P. 26002 DU BOISE TROIS-RIVIERES QC G8Y 7M1		298.94
GIVESCO INC	9495, PASCAL GAGNON ST-LEONARD QC H1P 1Z4		25,597.31
GOUUDRONS O-BEC INC.	212 1ERE AVENUE SAINT ANNE DES PLAINES QC J0N 1H0		4,823.20
GRAOUPE A ROY 3939, BOUL. ST-JEAN BAPTISTE MONTREAL QC H1B 5V4			5,851.59
GROUPE 3G INC	1085 ROUTE HARWOOD VAUDREUIL-DORION QC J7V 8P2		9,198.00
GROUPE DIRECT	460, AV MARIEN MONTREAL EST QC H1B 4V9		34,499.17
GROUPE QUALITAS INC 275, BENJAMIN HUDON MONTREAL QC H4N 1J1			64,272.18

Créancier	Adresse	# Compte	Réclamation \$
GTI ROLL TRANSPORATION SERVICE INC.	9500 AVENUE RYAN DORVAL QC H1B 1B3		8,459.86
GUAY INC	1160, BOUVIER QUEBEC QC G2K 1L9		3,026.14
HABEL CENTRE DU CAMION	157, ROUTE KENNEDY LEVIS QC G6V 6E2		275.20
HARCORP INC	12255 PLACE HENRI BEAU MONTREAL QC H4K 2H2		18,970.88
HERCULES MACHINERY CORP. *	5025 NEW HAVEN AVE FORT WAYNE IN 46803		2,570.76
HUSQVARNA CONSTR PROD-CANADA	PO BOX 11033 STN A TORONTO ON M5W 2G5		695.78
HUSQVARNA CONSTRUCTION PROD-CANADA	PO BOX 11033 STN A TORONTO ON M5W 2G5		1,410.21
IMPERMEABILISATION LESSARD INC.	415, DESROCHERS QUEBEC QC G1N 1C3		856.56
IMPRIMERIE GIGUERIE LTEE	181, RUE SAINT-CHARLES LOUISEVILLE QC J5V 2C5		707.68
INDUSTRIE DANMARE (9054-9767 QUEBEC INC)			156,389.47
INSTALLATIONS GEOTHERMIX INC	926 BOUL LIONEL-BOULET VARENNES QC J3X 1P7		18,534.24
JCV SOUDURE MOBILE INC	31, 38E AVENUE OUEST BLAINVILLE QC J7C 0J5		7,930.71
JEBCA INC	32 RUE DES ÉPERVIERS SAINT BASILE LE GRAND QC J3N 1T1		586.37
JI WON JUN	4000 ST- DOMONIQUE 2B MONTREAL QC H2W 2A5		300.00
LES ENTREPRISES CHARLES MAISONNEUVE	3865, ALFRED LALIBERTÉ BOISBRIAND QC J7H 1P7		903.98
LES ENTREPRISES PRO-JEP INC.	212, ROUTE 116 EST ST-AGAPIT QC G0S 1Z0		3,736.69
LES EQUIPEMENTS RAPCO			7,567.53
LES FERRAILLEURS DU QUEBEC INC.	165 DE LIVERPOOL, C.P 153 ST-AUGUSTIN- DE-DESMAURES QC G3A 1V5		896.81
LES VENTES REGEANT MIRON INC.	231, RUE FORESTWOOD ROSEMERE QC J7A 2C8		6,345.65

		"0"	Dániatia 0
Créancier	Adresse	# Compte	Réclamation \$
LETTRAGE GRIFFON INC	1300, PETIT ST-ESPRIT NICOLET QC J3T 1L8		481.87
LINDE CANADA LIMITEE	C.P. 11451 MONTREAL QC H3C 5K3		13,424.62
LOCATION DALJI INC.	102, RUE DU MENUISIER SAINT-ISIDORE QC G0S 2S0		1,034.79
LOCATION DISCOUNT	9500 BOUL. HENRI BOURASSA O SAINT-LAURENT QC H4S 1N8		41,137.83
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX	9740, DE L'ACADIE MONTREAL QC H4N 1L8		14,115.32
LOCATION MAYRAND ET FILS INC.	615 PRINCIPALE ST-AMABLE QC J0L 1N0		394.11
LOCATION PRINCE INC.	1150, CHEMIN INDUSTRIEL ST-NICOLAS QC G7A 1A6		614.13
A/S MX6003C C.P. 11642, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 5Z8			35,697.93
MECANIQUE R COTE INC	162 BLV. EGARD HÉBERT MELOCHEVILLE QC J0S 1J0		40,860.64
METALIUM	4020, GARAND STE-ROSE, LAVAL QC H7L 5C9		6,787.10
METALLISATION DU NORD	876, RUE PERREAULT CHIBOUGAMAU QC G8P 2K3		5,898.22
METRO OPTIC	1620 - 1080 BEAVER HALL HILL MONTREAL QC H2Z 1S8		2,759.40
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	C.P. 5500 SUCCURSALE DESJARDINS MONTREAL QC H5B 1A8		4,097.26
MONTMORENCY FORD (1997) INC.	7225 BOUL TASCHEREAU BROSSARD QC J4Y 1A1		1,654.77
MORTIER EN TREMIE ABL INC	791, CHEMIN INDUSTRIEL ST-NICOLAS QC G7A 1B4		5,560.31
MOTION CANADA MONTREAL BRANCH 330, AVENUE AVRO POINTE-CLAIRE QC H9R 5W5			2,762.01
NAPA VERDUN	ERDUN 1088 DE L'ÉGLISE VERDUN QC H4G 2N5		3,590.95
NAPA VERDUN 0029 (DIV. DE UAP INC)	1088 DE L'ÉGLISE VERDUN QC H4G 2N5		1,487.98

	Liste de créanciers avec des réclamations de \$250	.oo ou pius	
Créancier	Adresse	# Compte	Réclamation \$
NATIONAL BANK	130 KING STREET WEST,8TH FLOOR TORONTO ON M5X 1J9		5,612,623.03
NATIONAL LEASING	1525 BUFFALO PLACE WINNIPEG MB R3T 1L9		2,696.16
NEBS BUSINESS FORMS LIMITED	330, CRANSTON CRESCENT MIDLAND ON L4R 4V9		757.12
NOTAIRE-DIRECT INC	425 - 3750, CREMAZIE EST MONTREAL QC H2A 1B6		2,930.41
OUTIL PAC INC (MONTREAL)	5895 ANDOVER VILLE MONT-ROYAL QC H4T 1H8		13,428.80
OUTIL-PAC (QUEBEC) INC.	1830 LEON-HARMEL QUEBEC QC G1N 4R9		859.82
PETRELA, MURRAY, LEBLANC INC	420 - 1685, FLEETWOOD LAVAL QC H7N 4B2		1,933.82
PNEU BELISLE BOUCHERVILLE INC.			1,914.50
POMPAGE DE CIM D COUTURE & FILS	2625, LUPIEN ST-HUBERT QC J3Y 6C4		3,492.37
POMPAGE ELITE INC	2000, COULOMBE STE-JULIE QC J3E 0C2		3,476.56
POMPAGE NORD-SUD INC	150 RUE DAMASE BRETON ST-LAMBERT DE LAUZON QC G0S 2W0		6,898.50
PRO-MIX BETON INC	6600, GRANDE-ALLEE ST-HUBERT QC J3Y 1B7		9,361.98
PUROLATOR COURRIER LTEE	P.O. BOX 1100, ETOBICOKE POSTAL STN A ETOBICOKE ON M9C 5K2		318.15
QUEBEC LINGE CO	BOX 51032 RPO TYNDALL WINNIPEG MB R2X 3C6		352.89
QUINCAILLERIE NOTRE-DAME	2371, NOTRE-DAME OUEST MONTRÉAL QC H3J 1N3		596.95
RED-D-ARC LIMITED	RED-D-ARC LIMITED 2181 RUE NOBEL STE-JULIE QC J3E 1Z9		7,830.71
ROGER JEANNOTTE	OGER JEANNOTTE 20 BOUL. RICHELIEU ST-JEAN SUR RICHELIEU QC J3G 4N5		2,454.25
ROLLAND SAUVE PELLERIN, AVOCAT			38,001.22
RONA PROSERVICE - QUINCAILLERIE NOTRE-DAME		3,524.53	

Créancier	Adresse	# Compte	Réclamation \$
Oreanolei	Adiesse	и сопри	
SAFI-SOCIETE INFORMATIQUE	3393,CHEMIN STE-FOY STE-FOY QC G1X 1S7		431.16
SANI ORLEANS	4504, BOUL. STE-ANNE QUEBEC QC G1C 2H9		891.06
SANIVAC	100 RUE HUOT NOTRE-DAME-DE L'ILE PERROT QC G7V 7Z8		1,387.06
SERVICES DE GRUES SAUVE	38, RUE DE CHAMBERY TERREBONNE QC J6Y 0E4		5,674.02
SODEVEC INC	4410, LOUIS-B MAYER LAVAL QC H7P 0G1		1,327.97
SOS PLOMBERIE INC.	11100 BOL. HENRI-BOURASSA QUEBEC QC G1G 3Y1		315.99
STRUCTURE ACIER PREVOST INC	130 DE LA PAIX LE GARDEUR QC J5Z 2M6		9,799.32
SUPERIOR PROPANE DIV PO BOX 2875 STATION M SUPERIOR PLUS LP CALGARY AB T2P 5G1			445.30
SUPERIOR TRUCK EQUIPMENT INC	7920-56 ST, SE CALGARY AB T2C 4S9		475.42
TARGET TRANSPORT	315 MATHESON BLVD. EAST MISSISSAUGA ON L4Z 1X3		17,599.47
TRANSPORT L'EPIPHANIE INC	26, DE L'INDUSTRIE L'ASSOMPTION QC J5W 2V1		12,867.89
TRANSPORT SEMICK	1304, RANG DES POINTES ST-AGAPIT QC G0S 1Z0		373.67
TYPOSCRIPT IMPRESSION	364, RUE GUY MONTREAL QC H3J 1S6		3,441.19
UBITY INC	1005 - 4200 SAINT LAURENT MONTREAL QC H2W 2R2		1,322.08
UNIBETON	300, RUE SAULNIER LAVAL QC H7M 3T3		3,118.10
UPS SCS INC. C.P 689, STATION ST-LAURENT ST-LAURENT QC H4L 4V9			315.55
VILLE DE MONTREAL SERVICES DES FINANCES C.P. 11043 SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 4X8			611.06
VINCENZINO VARANO CPA,CMA, MBA	10547, BOUL. LOUIS-H-LAFONTAINE MONTREAL QC H1J 2E8		4,024.13
YVONICK HOUDE	1740, DE BRUXELLES MONTREAL QC H1L 5Z3		1,885.64

Page 9 de 10

Total		10,788,746.14
-------	--	---------------



Industrie Canada

Bureau du surintendant des faillites Canada

Industry Canada

Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada

District de Québec
No division: 01 - Montreal
No cour: 500-11-046426-140
No dossier: 41-1851506

Dans l'affaire de l'avis d'intention de faire une

proposition de:

9210-6905 Québec Inc Personne insolvable

RICHTER ADVISORY GROUP INC / RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic

Date de l'avis d'intention : 24 mars 2014

CERTIFICAT DE DÉPÔT D'UN AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION paragraphe 50.4(1)

Je soussigné, séquestre officiel pour ce district de faillite, certifie par les présentes que la personne insolvable susmentionnée a déposé un avis d'intention de faire une proposition en vertu du paragraphe 50.4(1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Conformément au paragraphe 69(1) de la Loi, toutes les procédures contre la personne insolvable susmentionnée sont suspendues à compter de la date du dépôt de l'avis d'intention.

Date: 25 mars 2014, 09:19



PIÈCE B

9210-6905 Québec Inc. État projeté des flux de trésorerie Pour la période se terminant le 25 avril 2014 (en milliers)

	Semaine se terminant le:	<u>04-avr-14</u>	11-avr-14	<u>18-avr-14</u>	<u>25-avr-14</u>	<u>Total</u>
Recettes		67 \$	- \$	- \$	10 \$	77 \$
Déboursés						
Salaires et avantages	sociaux	-	-	-	-	•
Frais d'occupation		8	-	-	-	8
Frais de conservation		13	3	4	3	22
Frais professionnels		7	20		20	47
•		28	23	4	23	
Flux de trésorerie n	ets	39	(23)	(4)	(13)	(0)
Solde d'ouverture *		(991)	(952)	(975)	(978)	(991)
Solde de fermeture	•	(952) \$	(975) \$	(978) \$	(991) \$	(991) \$

^{*} Marge de crédit de la Débitrice et compte bancaire du Séquestre Intérimaire.

pour: Stéphane De Broux 2014-04-02

District de: Québec No division: 01 - Montréal 500-11-046426-140 No cour: 41-1851506 No dossier:

- FORMULAIRE 30 -

Rapport de l'auteur de la proposition sur l'état de l'évolution de l'encaisse (alinéas 50(6)c) et 50.4(2)c) de la Loi)

> Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc de la ville de Montréal en la province de Québec

La direction de 9210-6905 Québec Inc, a/ont émis les hypothèses et établi en date du 2 avril 2014 l'état des projections sur l'évolution de l'encaisse de la personne insolvable ci-annexé qui portent sur La période du 1 avril au 25 avril 2014.

Les hypothèses conjecturales utilisées sont raisonnables et cadrent avec l'objet des projections mentionné dans les notes attachées, et les hypothèses probables, convenablement étayées, cadrent avec les projets de la personne insolvable et constituent un fondement raisonnable pour les projections. Toutes ces hypothèses sont énoncées dans les notes attachées.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés et les écarts peuvent être importants.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans les notes attachées, à partir d'un ensemble d'hypothèses probables et conjecturales énoncées dans les notes attachées. En conséquence, il est à signaler que les projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

avril 2014, à Montréal en la province de Québec.

débiteur

Nom et fonction du signataire

autorisé

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour: 500-11-046426-140
No dossier: 41-1851506

FORMULAIRE 30 - Annex Rapport de l'auteur de la proposition sur l'état de l'évolution de l'encaisse (alinéas 50(6)c) et 50.4(2)c) de la Loi)

> Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc de la ville de Montréal en la province de Québec

Pertinence:

9210-6905 Québec Inc. a déposé un avis de l'intention de faire une proposition le 24 mars 2014.

L'objet de cet état prévisionnel pro forma de l'évolution de l'encaisse est de présenter une estimation des recettes et des débours de 9210-6905 Québec Inc. pour la période du 1 avril au 25 avril 2014 concernant le dépôt d'un avis de l'intention de faire une proposition le 24 mars 2014. Cet état pro forma a été préparé par la direction et les employés de la personne insolvable.

Notes de projection :

- (a) Recettes projetées
- Les encaissements des recevables sont estimés par la direction, basés sur l'expérience de collection de la compagnie.
- (b) Débours projetés
- Les débours ont été estimés par la direction, basé sur les données historiques en tenant compte de la situation actuelle.

Conjecturales:

Les projections sur l'évolution de l'encaisse ont été préparées en fonction des hypothèses qui reflètent les lignes de conduite que la direction de la compagnie a prévu adopter pour la période du 1 avril au 25 avril 2014, compte tenu de l'ensemble des conditions économiques qui, selon l'avis de la direction, sont les plus probables.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

Daté/le 2 ayri) 2014, à Montréal en la province de Québec.

Page 2 de 2

 District de:
 Québec

 No division:
 01 - Montréal

 No cour:
 500-11-046426-140

 No dossier:
 41-1851506

-- FORMULAIRE 29 --Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse (alinéas 50(6)b) et 50.4(2)b) de la Loi)

> Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc de la ville de Montréal en la province de Québec

L'état des projections sur l'évolution de l'encaisse ci-joint de 9210-6905 Québec Inc, en date du 2 avril 2014, qui porte sur La période du 1 avril au 25 avril 2014, a été établi par la direction de la personne insolvable aux fins mentionnées dans les notes attachées, à partir des hypothèses probables et conjecturales énoncées dans les notes attachées.

Pour effectuer notre examen, nous avons mené des enquêtes, effectué des analyses et tenu des discussions portant sur les renseignements que nous ont fournis: ☑ la direction et les employés de la personne insolvable ou ☐ la personne insolvable. Puisque les hypothèses conjecturales n'ont pas à être étayées, nous nous sommes limités à en évaluer la pertinence par rapport à l'objet des projections. Nous avons également étudié les renseignements fournis par ☑ la direction ou ☐ la personne insolvable. à l'appui des hypothèses probables, ainsi que la préparation et la présentation des projections.

D'après notre examen, il n'y a nen qui nous porte à croire, quant aux points importants :

- a) que les hypothèses conjecturales ne cadrent pas avec l'objet des projections;
- b) qu'à la date du présent rapport, les hypothèses probables émises par la direction ne sont pas convenablement étayées et ne cadrent pas avec les projets de la personne insolvable ou ne constituent pas un fondement raisonnable pour les projections, compte tenu des hypothèses conjecturales; ou
- c) que les projections ne reflètent pas les hypothèses probables et conjecturales.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

Les projections ont été établies exclusivement aux fins mentionnées dans les notes attachées, et il est à signaler que ces projections peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

Daté le 2 avril 2014, à Montréal en la province de Québec.

Richter Advisory Group Inc/Richter Groupe Conseil inc - Syndic

Par:

Stéphane De Broux, ČPA, CA, CIRP 1981 avenue McGill College, 12e étage

Montréal QC H3A 0G6

Téléphone: (514) 934-3400 Télécopieur: (514) 934-8603

District de: Québec
No division: 01 - Montréal
No cour: 500-11-046426-140
No dossier: 41-1851506

FORMULAIRE 29 - Annexe Rapport du syndic sur l'état de l'évolution de l'encaisse (alinéas 50(6)b) et 50.4(2)b) de la Loi)

> Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc de la ville de Montréal en la province de Québec

Pertinence:

9210-6905 Québec Inc. a déposé un avis de l'intention de faire une proposition le 24 mars 2014.

L'objet de cet état prévisionnel pro forma de l'évolution de l'encaisse est de présenter une estimation des recettes et des débours de 9210-6905 Québec Inc. pour la période du 1 avril au 25 avril 2014 concernant le dépôt d'un avis de l'intention de faire une proposition le 24 mars 2014. Cet état pro forma a été préparé par la direction et les employés de la personne insolvable.

Notes de projection:

- (a) Recettes projetées
- Les encaissements des recevables sont estimés par la direction, basés sur l'expérience de collection de la compagnie.
- (b) Débours projetés
- Les débours ont été estimés par la direction, basé sur les données historiques en tenant compte de la situation actuelle.

Conjecturales:

Les projections sur l'évolution de l'encaisse ont été préparées en fonction des hypothèses qui reflètent les lignes de conduite que la direction de la compagnie a prévu adopter pour la période du 1 avril au 25 avril 2014, compte tenu de l'ensemble des conditions économiques qui, selon l'avis de la direction, sont les plus probables.

Puisque les projections sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels différeront des renseignements présentés, même si les hypothèses conjecturales se réalisent, et les écarts peuvent être importants. En conséquence, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les projections données se réaliseront.

Daté le 2 avril 2014, à Montréal en la province de Québec.

Richter Advisory Group Inc/Richter Groupe Conseil inc - Syndic

Par:

Stéphane De Broux, CPA, CA, CIRP 1981 avenue McGill College, 12e étage

Montréal QC H3A 0G6

Téléphone: (514) 934-3400 Télécopieur: (514) 934-8603





Industry Canada

Home > Bankruptcy > Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada > E-Filing

Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada

1. Welcome, Ann Stremski |

Update filing - update is confirmed

E-Filing helpdesk | Instructions |

<u>Preferences</u>

Estate Information

Logout

Please Note: The following estate(s) were updated:

• Estate Number: 41-1851506

• Estate Name: 9210-6905 Québec Inc

Document(s) submitted

The following document(s) have been successfully submitted

· Cash Flow Statement

Reference

- The Reference Number for this transaction is: 9522714.
- Submitted by Ann Stremski.
- 2014-04-02 16:43 EDT

Submit another document for this estate.

If you would like to submit a document against a different estate, please click on the **Update** link in the left hand side menu.





Industry Canada

Home > Bankruptcy > Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada > E-Filing

Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada

Upstate filing - update is confirmed

Welcome, Ann Stremski | <u>Preferences</u> |

E-Filing helpdesk

Instructions |

<u>Logout</u>

Estate Information

Please Note: The following estate(s) were updated:

• Estate Number: 41-1851506

• Estate Name: 9210-6905 Québec Inc

Document(s) submitted

The following document(s) have been successfully submitted

- Form 30: Report on Cash-flow Statement by the Person Making the Proposal
- Form 29: Trustee's Report on Cash-flow Statement

Reference

- The Reference Number for this transaction is: 9522693.
- · Submitted by Ann Stremski.
- 2014-04-02 16:40 EDT

Submit another document for this estate.

If you would like to submit a document against a different estate, please click on the **Update** link in the left hand side menu.

PIÈCE C

C A N A D A PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL No. de Cour: 500-11-046426-140 No. de Surintendant: 41-1851506

COUR SUPÉRIEURE CHAMBRE COMMERCIALE

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE 9210-6905 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 4800 rue St-Ambroise, suite 103, Montréal, Québec, H7L 3N8, faisant affaires sous les nom et raison sociale de Consortium Bisson Pretech

COMPAGNIE DÉBITRICE

ET

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

SYNDIC

ET

SURINTENDANT DES FAILLITES

PROPOSITION

Nous, 9210-6905 QUÉBEC INC. (la « Société » ou la « Débitrice ») compagnie débitrice précitée, soumettons la proposition suivante conformément à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (la « Loi »).

- Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente proposition, sous réserve d'undisposition incompatible de la Loi :
 - « APPROBATION » signifie l'acceptation de la Proposition par les créanciers et de l'approbation de celle-ci par le Tribunal en vertu de la Loi dans un jugement exécutoire parce qu'il serait exécutoire nonobstant appel, ou en raison de l'expiration du délai d'appel et qu'il n'y a pas eu d'appel ou encore que l'appel a été retiré ou le jugement en appel a confirmé le jugement de première instance;
 - « CRÉANCIERS » signifie tous les créanciers visés par la proposition, à savoir la Couronne, les Créanciers Privilégiés, les Employés détenant des Réclamations des Employés et les Créanciers ordinaires, et « Créancier » signifie n'importe quel d'entre eux. Tous les autres créanciers de la Débitrice ne seront, de quelque façon que ce soit, affectés ou liés par la Proposition sauf dans la mesure où il y est autrement prévu;
 - « CRÉANCIERS GARANTIS » désigne tout créanciers garantis de la Société tel que défini à l'art. 2 de la Loi et « Créancier Garanti » signifie n'importe quel d'entre eux;

- « CRÉANCIERS ORDINAIRES » désigne les Créanciers Ordinaires et non garantis de la Société;
- « CRÉANCIERS PRIVILÉGIÉS » désigne les Créanciers Privilégiés de la Société selon l'ordre de répartition de l'article 136 de la Loi;
- « DATE DU DÉPÔT » désigne, pour les fins des présentes, la Date du Dépôt par la Société, auprès du Séquestre Officiel, de son Avis d'intention de soumettre une proposition à ses créanciers, soit le 24 mars 2014;
- « ENGAGEMENTS DES ADMINISTRATEURS ET ACTIONNAIRES » s'entend de toutes les réclamations contre tous les administrateurs et/ou actionnaires de la Société survenues avant la Date du Dépôt, ou pouvant subséquemment survenir, sur la base de, ou résultant d'obligations de la Société, avant la Date du Dépôt, lorsque de tels administrateurs et/ou actionnaires de la Société sont, ou peuvent être tenus, légalement responsables en leur qualité d'administrateurs et/ou d'actionnaires;
- « FRAIS DE LA PROPOSITION » désigne tous les honoraires, frais, dépenses, responsabilités, pertes et obligations du Syndic, et tous les frais légaux, frais de consultation et frais de comptable en relation avec les procédures résultant de la Proposition et incluant, sans limitations, les conseils à la Société et au Syndic en rapport avec la Proposition;
- « GARANTIE » signifie tous les « mortgages », hypothèques, charges, liens ou autres droits décrits ou envisagés à l'art. 2(1) de la Loi sous la définition de « créancier garanti »;
- « LOI » désigne la Loi sur la faillite et l'insolvabilité;
- « PROPOSITION » la présente Proposition ou toute Proposition amendée suite à des modifications de celle-ci;
- « RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE » désigne seulement à l'exclusion expresse de toutes autre réclamation de sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province ou de ses agents, les Réclamations de Sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province qui étaient dues à la Date du Dépôt par la Société, pour les montants de nature à faire l'objet d'une demande aux termes du paragraphe 224(1.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de toute disposition législative provinciale identique, pour l'essentiel, aux dispositions de ce paragraphe;
- « **RÉCLAMATIONS DES EMPLOYÉS** » désigne les réclamations pour toutes les sommes pour lesquelles des employés ou des anciens employés de la Société pourraient être en droit d'être colloqués en tant que créanciers prioritaires en vertu de la Loi, dans l'éventualité où l'approbation serait refusée;

« RÉCLAMATIONS GARANTIES » désigne les réclamations de tous les Créanciers Garantis, jusqu'à concurrence de la valeur de telles garanties détenues pas chaque Créancier Garanti, telle que déterminée par ce Créancier Garanti et acceptée par le Syndic ou établie par la Cour;

« RÉCLAMATIONS ORDINAIRES » désigne les réclamations prouvables au sens de la Loi, de quelque nature que ce soit, y compris toutes créances et tous engagements, présents ou futurs, qu'elles soient payables ou non à la Date du Dépôt, y compris les réclamations éventuelles et non liquidées (une fois qu'elles le seront conformément à la Loi) découlant de toute obligation contractée par la Société avant la Date du Dépôt, incluant sans limiter la généralité de ce qui précède, les offres d'achat, promesses d'achat, baux mobiliers ou immobiliers, contrats d'acquisition, options et engagements financiers que la Société ne s'est pas expressément engagée à respecter après la Date du Dépôt à l'exclusion des Réclamations Garanties, des Réclamations des Employés, des Réclamations de la Couronne et des Réclamations Privilégiées;

« RÉCLAMATIONS PRIVILÉGIÉES » désigne toutes les réclamations décrites aux articles 136(1)a) à 136(1)j) de la Loi dont la Loi prescrit le paiement par priorité sur toutes les autres réclamations dans le partage des biens d'un débiteur insolvable;

« SOCIÉTÉ » désigne 9210-6905 Québec Inc. faisant affaires sous les nom et raison sociale de Consortium Bisson Pretech;

« **SYNDIC** » désigne Richter Groupe Conseil Inc./Richter Advisory Group Inc., es qualités de syndic agissant à la Proposition de la Société;

« TRIBUNAL » signifie la Cour Supérieure siégeant en matière de faillite et d'insolvabilité pour le district de Montréal.

2. RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS GARANTIS

Toutes les Réclamations Garanties seront payées conformément aux ententes existant entre la Société et chacun de ses Créanciers Garantis ou conformément à toute entente pouvant être conclue entre la Société et chacun de ses Créanciers Garantis. Pour plus de précision, la présente Proposition ne s'adresse pas aux Créanciers Garantis et ni eux ni leurs Réclamations Garanties respectives ne sont affectés ou liés par la présente Proposition jusqu'à concurrence de leurs Réclamations Garanties.

3. RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE ET DES EMPLOYÉS

Les sommes :

- dues à sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province, susceptibles de faire l'objet d'une demande en vertu du paragraphe 224(1.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de toute disposition législative provinciale essentielle semblable et qui ne seraient pas acquittées au moment de la Date du Dépôt devront être payées intégralement dans un délai de six (6) mois après l'Approbation; et
- b) dues aux employés (anciens et actuels) que ceux-ci seraient en droit de toucher en vertu de l'alinéa 136(1)(d) de la Loi si la Société était déclaré faillie à la date de l'Approbation devront être acquittées intégralement dans les trente (30) jours suivant l'Approbation.

4. RÈGLEMENT DES FRAIS DE LA PROPOSITION

Les Frais de la Proposition seront payés par la Société en priorité, en plus de toutes les obligations visées dans la présente Proposition.

5. RÉCLAMATIONS PRIVILÉGIÉES

Le paiement des Réclamations Privilégiées seront payées intégralement, sans intérêt et en priorité sur toutes les Réclamations Ordinaires, dans les **trente** (30) jours suivant Approbation de la Proposition par le Tribunal ou selon les ententes qui pourraient être conclues entre la Débitrice et chacun des Créanciers Privilégiés.

6. ENGAGEMENTS COURANTS

Les dépenses encourues et les engagements de la Société à l'égard des marchandises livrées, biens fournis, services rendus ou d'autres contreparties données à la Société après la Date du Dépôt seront payées en totalité par la Société dans le cours normal des affaires et selon les modalités d'usage dans le commerce ou conformément aux arrangements conclus par la Société, sans excéder la juste valeur marchande de ces biens et services.

7. RÉCLAMATION ORDINAIRES

En règlement complet et final des réclamations des Créanciers Ordinaires incluant celles de quelque nature que ce soit, qu'elles soient exigibles ou non à la Date du Dépôt, incluant les réclamations éventuelles ou non liquidées résultant de transactions effectuées par la Société avant la Date du Dépôt, la Société payera au Syndic, un montant total de 50 000,00\$ (CINQUANTE MILLE DOLLARS), dans les **trente** (30) jours suivant l'Approbation de la Proposition par le Tribunal.

Le Syndic aura le droit de contester au nom des créanciers de la Société toute réclamation adressée à cette dernière, de quelque nature que ce soit et sans limitation;

8. ENGAGEMENTS DES ADMINISTRATEURS, ACTIONNAIRES ET AUTRES

- Conformément à l'article 50(13) de la Loi, l'Acceptation de la présente Proposition sera irrévocablement réputée, à toutes fins que ce soit, constituer une libération et décharge de toutes réclamations, de quelque nature ou source quelconque, de tout Créancier et de toute autre personne contre les administrateurs passés ou en poste de la Débitrice qui a pris naissance avant la date de dépôt de la présente Proposition et qui ont trait à des obligations de la Débitrice pour lesquelles ses administrateurs seraient responsables en leur capacité d'administrateurs pour le paiement de telles obligations, et de toute obligations que de tels administrateurs pourraient avoir à l'égard des Réclamations de la Couronne, des Réclamations des Employés, des Réclamations Privilégiées et des Réclamations Ordinaires;
- Aucune disposition de la présente Proposition n'est réputée, de quelque façon que ce soit, constituer une reconnaissance par les administrateurs passés ou en poste de la Débitrice, de quelque responsabilité ou obligation de leur part;
- c) De plus, par l'acceptation de la présente Proposition et son Approbation par le Tribunal, 9267-9075 Québec Inc, 9031-1671 Québec Inc. et 9130-0616 Québec Inc. ainsi que ses officiers, administrateurs et actionnaires seront libérées de toutes leurs obligations envers les Créanciers Garantis à titre de cautions, emprunteurs ou autrement, selon les ententes à être conclues entre elles;
- d) Tous les créanciers autres que les Créanciers ne seront pas affectés ou liés par la présente Proposition sauf dans la mesure où il y est autrement prévu.
- 9. Le Syndic, agira ès qualités de syndic dans la Proposition, et toutes les sommes payables aux termes de la Proposition devront lui être remises afin que celui-ci verse les dividendes conformément à la Proposition, sous réserve des instructions qu'il peut recevoir du Tribunal.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LA VERSION FRANÇAISE ET LA VERSION ANGLAISE DES PRÉSENTES, LA VERSION FRANÇAISE AURA PRÉSÉANCE.

FAITE À MONTRÉAL, CE 16IÈME JOUR DE JUIN SEPTEMBRE 2014

TÉMOIN:

Park

ALAIN DESMEULES, PRÉSIDENT

9210-6905/QUÉBEC INC.

Par:



Industrie Canada

Industry Canada

Bureau du surintendant des faillites Canada

Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada

Québec District de No division: 01 - Montreal No cour: 500-11-046426-140 No dossier: 41-1851506

Dans l'affaire de la proposition de :

9210-6905 Québec Inc Débiteur

RICHTER ADVISORY GROUP INC / RICHTER GROUPE **CONSEIL INC.**

Syndic

Date de la proposition : 16 juin 2014 Garantie:

\$

Assemblée des créanciers :

07 juillet 2014, 10:00 Sun Life Building

1155 Metcalfe Street, Salle 1071

Montréal, Québec

Canada.

Président:

Syndic

CERTIFICAT DU DEPOT D'UNE PROPOSITION - Article 62

Je soussigné, séquestre officiel pour ce district de faillite, certifie par les présentes que :

une proposition à l'égard du débiteur susmentionné à été déposée en vertu de l'article 62 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

Le syndic susmentionné doit :

- me fournir, sans délai, une garantie selon la somme susmentionnée; et
- envoyer à tous les créanciers, aux moins dix jours avant l'assemblée, un avis de l'assemblée des créanciers, laquelle sera tenue à la date et à l'endroit susmentionnés.

Date: 16 juin 2014, 16:09



PIÈCE D

CANADA

Province de Québec District de : Québec

No Division: 01-Montréal No Cour: 500-11-046426-140

No Dossier: 41-1851506

COUR SUPÉRIEURE (Chambre commerciale) Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Affidavit d'envoi Avis de la proposition aux créanciers

Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc de la ville de Montréal en la province de Québec

Je, soussignée, du cabinet de Richter Groupe Conseil Inc., 1981 McGill College, 12e étage, Montréal, Québec, déclare et dis ce qui suit :

- Que j'ai fait expédier, par courrier ordinaire dûment affranchi, du bureau de poste de la ville de Montréal, province de Québec, le 27 juin 2014, à tous les créanciers connus apparaissant à la Liste de poste ci-jointe, au dirigeant de la personne morale insolvable, ainsi qu'à la cour, les documents suivants, soit:
 - (a) l'Avis de la proposition aux créanciers, auguel étaient joints :
 - i. une copie de la proposition:
 - ii. un état succinct de son actif et de son passif:
 - iii. une liste des créanciers visés par la proposition:
 - iv. un formulaire de preuve de réclamation et de procuration; et
 - v. un formulaire de votation.
- (b) le Rapport du syndic sur la situation financière de la débitrice et sur la proposition dont copies conformes desdits documents sont annexées au présent affidavit.
- 2. Qu'à cette même date, j'ai fait expédier, par courriel, à toutes les personnes apparaissant à la Liste des envois supplémentaires par courriel, une copie du formulaire 01.1, l'Avis de la proposition aux créanciers et le Rapport du syndic sur la situation financière de la débitrice et sur la proposition dont copie conforme desdits documents sont annexées au présent affidavit; et
- 3. Qu'à cette même date j'ai également déposé électroniquement auprès du Bureau de division le Formulaire 92 (Avis de la proposition aux créanciers), et le Rapport du syndic sur la situation financière de la débitrice et sur la proposition, dont copies des confirmations de dépôt sont jointes au présent affidavit.

Assermentée dans la ville de Montréal, en la province de Québec, le 27 juin 2014.

Commissaire à l'assermentation pour la

province de Québec



Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc de la ville de Montréal en la province de Québec

Type de créancier	Nom	Attention	Adresse
Directeur	Alain Desmeules		1169, av Seymour Montréal QC H3H 2A4
Tribunal	Cour Supérieure du Québec - Montréal		1, rue Notre-Dame E., bur. 1.146 Montréal QC H2Y 1B6
Éventuelle	CELEB CONSTRUCTION LTEE		3850, PLACE DE JAVA, BUREAU 100 BROSSARD QC J4Y 0C4
Garanti	ALAIN DESMEULES (AUTRE LONG TERME)		1169 SEYMOUR MONTREAL QC H3H 2A4
	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CANADA		300 - 1570, RUE AMPORE BOUCHERVILLE QC J4B 7L4
	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CANADA		300 - 1570, RUE AMPORE BOUCHERVILLE QC J4B 7L4
	CAPITAL LEASES (VARIOUS)		- -
	INVESTISSEMENT QUEBEC		1500 - 600, RUE DE LA GAUCHETIERE OUEST MONTREAL QC H3B 4L8
	MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC		1600, BOUL RENE-LEVESQUE OUEST SECTEUR R23CPF, 3E ETAGE MONTREAL QC H3H 2V2
	NATIONAL BANK		130 KING STREET WEST,8TH FLOOR TORONTO ON M5X 1J9
Non-garanti	2154-2089 QUEBEC INC		595 RANG DES VINGT CINQ OUEST ST-BRUNO QC J3V 0G4
	3559483 CANADA INC		100 - 4800 ST-AMBROISE MONTREAL QC H4C 3N8
	9130-0616 QUEBEC INC (PRETECH)		4800, ST-AMBROISE, BUR 103 MONTREAL QC H4C 3N8
×	9223-3758 QUEBEC INC. (CONST S ARCAND)		80 RUE FORTIER ST-ETIENNE-DES-GRES QC G0X 2P0
	9267-9075 QUEBEC INC		1169 SEYMOR MONTREAL QC H3H 2A4
	AFI		LOCAL 220 777, BOUL. LEBOURGNEUF QUEBEC QC G2J 1C3
	ACCOMODATIONS PLUS		147 SHABOW MESKINO EASTMAIN QC J0M 1W0
	ACE RENOVATION FABREVILLE		3009, BOUL. DAGENAIS OUEST LAVAL QC H7P 1T4
	ACIER ALTITUBE INC		2555, RUE FRANCIS-HUGHES LAVAL QC H7S 2H7
	ACIER OUELLETTE		22, BOUL. J.F KENNEDY ST-JÉROME QC J7Y 4B6
	ACIER PICARD INC		3000, DE L'ETCHEMIN ST-ROMUALD QC G6W 7X6
	ACME PLUS		210A BRUNSWICK POINTE CLAIRE QC H9R 1A6

Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc de la ville de Montréal en la province de Ouébec

Type de créancier	Nom	Attention	Adresse
Non-garanti	ADF DIESEL		2355, BOU. HYMUS DORVAL QC H9P 1J8
	AGD VERCHERES EXPRESS		125 CALIXA LAVALLEE VERCHERES QC JOL 2R0
	ALAIN DESMEULES (AUTRE LONG TERME)		1169 SEYMOUR MONTREAL QC H3H 2A4
	ALAIN DESMEULES (BALANCE DE VENTE)		1169 SEYMOUR MONTREAL QC H3H 2A4
	ALAIN DESMEULES (PAYE 2 PERIODES)		1169 SEYMOUR MONTREAL QC H3H 2A4
	APCHQ		5930, BOUL. LOUIS H. LAFONTAINE ANJOU QC H1M 1S7
	ARMAND DUHAMEL & FILS INC		778 RANG DE L'EGLISE NORD ST-IGNACE DE STANDBRIDGE QC J0J 1Y0
	ARMATURES BOIS FRANCS INC		249. BOUL. BONAVENTURE VICTORIAVILLE QC G6T 1V5
	ARPENTAGE AZIMUTH		265 PETITE CAROLINE ROUGEMENT QC JOL 1M0
	ARPENTEUR PATRICK DESCARREAUX	0.0	367, RUE PRINCIPALE LA SARRE QC J9Z 1Z7
	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CANADA		300 - 1570, RUE AMPORE BOUCHERVILLE QC J4B 7L4
	BELL CANADA INC		C.P. 11095, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 5E7
	BELL MOBILITE		C.P. 11095, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 5E7
	BETON BELOEIL		300-592, RUE DE LA RIVIERE COWANSVILLE QC J2K 3G6
	BETON RIVE-SUD 1990 INC.		702, RUE REMI SAINT-AMABLE QC JOL 1N0
	BGM INFORMATIQUE		375, DEQUEN NORD ALMA QC G8B 5P2
	BOBCAT DE MONTREAL		11150, COTE DE LIESSE DORVAL QC H9P 1A9
	BOYAUX ET RACCORDS GREEN LINE LTEE		9395 TRANS CANADIENNE ST-LAURENT QC H4S 1V3
	BRB HYDRAULIQUE INC.		611, RUE LAVOISIER REPENTIGY QC J6A 7N2
	CIBLE		785 GUILBAULT LONGUEUIL QC J4H 2V4
	CANAC MARQUIS GRENIER LTEE		CASIER POSTAL 250 ANCIENNE-LORETTE QC G2E 3M3
	CANADIAN PILE DRIVING EQUIPMENT INC		3801-53 AVENUE LACOMBE AB T4L 2L6
	CANAFLEX		1945 HYMUS DORVAL QC H9P 1J8
	CAPITAL LEASES (VARIOUS)		•
	CAPPCO TUBULAR PRODUCTS		203-755 SOUTH SERVICE RD STONEY CREEK ON L8E 5Z2

Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc de la ville de Montréal en la province de Québec

Type de créancier	Nom	Attention	Adresse
Non-garanti	CENTRE DE CAMION CHURCH	2	2170 AVE DE L'ÉGLISE MONTREAL QC H4E 1H4
	CENTURY ACIER		600 BERGE DU CANAL LACHINE QC H8R 1H4
	CERTIFIED LABORATORIES		PO BOX 2413T STATION A TORONTO ON M5W 2K6
	CIMENTIER 4SAISONS INC.		93 ST-PIERRE BELEOIL QC J3G 2X2
	CIMENTIER LAVIOLETTE		8760 BOUL.PARENT TROIS-RIVIERES QC G9A 5E1
	CON-TECH SYSTEMS LTD		8150 RIVER ROAD DELTA BC V4G 1B5
	CONSTRUCTION LPG		2276 RUE PRINCIPALE ST-NÉRÉE BELLECHASSE QC G0R 3V0
	COPARTS		8000 ST- PATRICK LASALLE QC H8N 1V1
	CORBEC MTL		201-9960 COTE DE LIESSE LACHINE QC H8T 1A1
	CROIX BLUEU		C.P 1330 SUCCURSALE B MONTREAL QC H2B 3K9
	CTAQ- COOP DES TECHN.AMBULANCIER DU QC		6000, DES TOURNELLES QUEBEC QC G8T 4T4
	CWB GROUP - INDUSTRY SERVICES		PO BOX 46035 POSTAL STATION A TORONTO ON M5W 4K9
	DEMIX		PO BOX 11389, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 5H1
	DISTRIBUTION D'ACIER DE MONTREAL		18185, ST-LOUIS ST-HYACINTHE QC J2T 3H5
	DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC.		7956 15E AVENUE MONTREAL QC H1Z 3N6
	DYWIDAG-SYSTEMS INT'L CANADA LTD		ESTTERN DIVISION 37 CARDICO DRIVE GORMLEY ON LOH 1G0
	ENTREPRISES BELLEMARE INC (LES)		3820 RUE RHÉAUME TROIS-RIVIERES QC G9B 2B4
	ENTREPRISES RS2 INC (LES)		295 RUE DES PINS ST-ETIENNE-DES-GRES QC G0X 2P0
	EPANDAGE DE PIERRE ACL INC		415 RUE DESROCHERS QUEBEC QC G1M 1C3
	EQUIPEMENTS 24-07		53-H CH. LAVALTRIE LAVALTRIE QC J5T 2H4
	EXCAVATION JOS PELLETIER (2007) INC		841, DE L'EGLISE SAINT-ROMUALD QC G6W 5M6
	EXCAVATION L. MARTEL		A/S PERRAS COUILLARD AVOCATS 219, RUE SALABERRY SALABERRY DE VALLEYFIELD QC J6T 2J3
	EXCAVATION VANDERZON INC		595 RANG DES 25 OUEST S-BRUNO QC J3V 0G4
	EXCEL TONIER CA		2335 STEVENS MONTREAL QC H4M 1H1

Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc de la ville de Montréal en la province de Québec

Type de créancier	Nom	Attention	Adresse
Non-garanti	FELCO	<u> </u>	780, BOUL HAMEL SAINT-FELICIEN QC G8K 1X9
	FINITION DE BETON DU QUEBEC		6508, RUE VEZINA QUEBEC QC G3E 1M5
	FORAGE GAREAU LTEE		3825, ST-JEAN BAPTISTE P.A.T. QC H1B 5V4
	FORAGES M S E INC		62, RANG TOUCHETTE STE-MARTINE QC JOS 1V0
	FORMATION LOGICO INC		811, JEAN-BOIS BOUCHERVILLE QC J4B 3G2
	FOURNITURES DE BUREAU DENIS		2990, LE CORBUSIER LAVAL QC H7L 3M2
	FRANCOTYP-POSTALIA CANADA INC	:	82 CORSTATE AVENUE CONCORD ON L4K 4X2
	GABRIEL MILLER INC		1850 PROVINCIALE QUEBEC QC G1N 4A2
	GAZ METRO		C.P. 6115, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 4N7
	GENITEST		3472, FRONTENAC MONTREAL QC H2K 3A5
	GEOMATIQUE BLP		4915 BELLEFEUILLE TROIS-RIVIERES QC G9A 5E1
	GEOSHACK CANADA		5665. ST-FRANCOIS ST-LAURENT QC H4S 1W6
	GESTION IMMOBILIERE NORMANVILLE INC.		7055 DES FORGES, C.P. 26002 DU BOISE
			TROIS-RIVIERES QC G8Y 7M1
	GIVESCO INC		9495, PASCAL GAGNON ST-LEONARD QC H1P 1Z4
	GOUUDRONS O-BEC INC.		212 IERE AVENUE SAINT ANNE DES PLAINES QC JON 1H0
	GRAOUPE A ROY		3939, BOUL. ST-JEAN BAPTISTE MONTREAL QC H1B 5V4
	GROUPE 3G INC		1085 ROUTE HARWOOD VAUDREUIL-DORION QC J7V 8P2
	GROUPE DIRECT		460, AV MARIEN MONTREAL EST QC H1B 4V9
	GROUPE QUALITAS INC		275, BENJAMIN HUDON MONTREAL QC H4N 1J1
	GTI ROLL TRANSPORATION SERVICE INC.		9500 AVENUE RYAN DORVAL QC H1B 1B3
	GUAY INC		1160, BOUVIER QUEBEC QC G2K 1L9
	HABEL CENTRE DU CAMION		157, ROUTE KENNEDY LEVIS QC G6V 6E2
	HARCORP INC		12255 PLACE HENRI BEAU MONTREAL QC H4K 2H2
	HERCULES MACHINERY CORP. *		5025 NEW HAVEN AVE FORT WAYNE IN 46803
	HUSQVARNA CONSTRUCTION PROD-CANADA		PO BOX 11033 STN A TORONTO ON M5W 2G5

Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc de la ville de Montréal en la province de Québec

Type de créancier	Nom	Attention	Adresse
Non-garanti	HYDRO QUEBEC		C.P. 11022, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 4V6
	IMPERMEABILISATION LESSARD INC.		415, DESROCHERS QUEBEC QC G1M 1C3
	IMPRIMERIE GIGUERIE LTEE		181, RUE SAINT-CHARLES LOUISEVILLE QC J5V 2C5
	INDUSTRIE DANMARE (9054-9767 QUEBEC INC)		10-B LIEBERT VARENNES QC J3X 1P7
	INDUSTRIE DESORMEAU INC		8195 PASCAL GAGNON MONTREAL QC H1P 1Y5
	INSTALLATIONS GEOTHERMIX INC		926 BOUL LIONEL-BOULET VARENNES QC J3X 1P7
	INVESTISSEMENT QUEBEC		1500 - 600, RUE DE LA GAUCHETIERE OUEST MONTREAL QC H3B 4L8
	JCV SOUDURE MOBILE INC		31, 38E AVENUE OUEST BLAINVILLE QC J7C 0J5
	JEPCA INC		32 RUE DES ÉPERVIERS SAINT BASILE LE GRAND QC J3N 1T1
	JI WON JUN		4000 ST- DOMONIQUE 2B MONTREAL QC H2W 2A5
	LE LEIN INTELLIGENT		CENTRE DE SERVICE A LA CLIENTELE 6801 BOULEVARD LEVESQUE EST LAVAL QC H7A 0E1
	LE SIGNATURE SAINT-NICOLAS INC		ME KEVEN LAVERDIERE, KSA AVOCATS 205 - 5790, BOUL ETIENNE-DALLIAIRE LEVIS QC G6V 8V6
	LES ENTREPRISES CHARLES MAISONNEUVE		3865, ALFRED LALIBERTÉ BOISBRIAND QC J7H 1P7
	LES ENTREPRISES PRO-JEP INC.		212, ROUTE 116 EST ST-AGAPIT QC G0S 1Z0
	LES EQUIPEMENTS RAPCO		5510 VANDEEN ABEELE ST-LAURENT QC H4S 1P9
	LES FERRAILLEURS DU QUEBEC INC.		165 DE LIVERPOOL, C.P 153 ST-AUGUSTIN- DE-DESMAURES QC G3A 1V5
	LES POMPES MEGA		2205M RYE BINBARDUERM KICAK 103 SADITE UII IE OC 131 210
	LES VENTES REGEANT MIRON INC.		SAINTE JULIE QC J3J 2J9 231, RUE FORESTWOOD POSEMERE OC J7A 2C8
	LETTRAGE GRIFFON INC		ROSEMERE QC J7A 2C8 1300, PETIT ST-ESPRIT NICOLET QC J3T 1L8
	LINDE CANADA LTD		ATT: RABIN PYDIAH 5860 CHEDWORTH WAY MISSISSAUGA ON L5R 0A2
	LOCATION D'OUTILS BUDGET INC		2055, RUE DU HAUT-BORD QUEBEC QC G1N 4R7
	LOCATION D'OUTILS SIMPLEX		9740, DE L'ACADIE MONTREAL QC H4N 1L8

Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc de la ville de Montréal en la province de Ouébec

Гуре de créancier	Nom	Attention	Adresse
Non-garanti	LOCATION DALJI INC.		102, RUE DU MENUISIER SAINT-ISIDORE QC G0S 2S0
	LOCATION DISCOUNT		9500 BOUL. HENRI BOURASSA O SAINT-LAURENT QC H4S 1N8
	LOCATION MAYRAND ET FILS INC.		615 PRINCIPALE ST-AMABLE QC JOL 1N0
	LOCATION PRINCE INC.		1150, CHEMIN INDUSTRIEL ST-NICOLAS QC G7A 1A6
	LOCATION SMS		A/S MX6003C C.P. 11642, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 5Z8
	MECANIQUE R COTE INC		162 BLV. EGARD HÉBERT MELOCHEVILLE QC JOS 1J0
	METALIUM		4020, GARAND STE-ROSE, LAVAL QC H7L 5C9
	METALLISATION DU NORD		876, RUE PERREAULT CHIBOUGAMAU QC G8P 2K3
	METRO OPTIC		1620 - 1080 BEAVER HALL HILL MONTREAL QC H2Z 1S8
	MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC		C.P. 5500 SUCCURSALE DESJARDINS MONTREAL QC H5B 1A8
	MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC		1600, BOUL RENE-LEVESQUE OUEST SECTEUR R23CPF, 3E ETAGE MONTREAL QC H3H 2V2
	MONTMORENCY FORD (1997) INC.		7225 BOUL TASCHEREAU BROSSARD QC J4Y 1A1
	MORTIER EN TREMIE ABL INC		791, CHEMIN INDUSTRIEL ST-NICOLAS QC G7A 1B4
	MOTION CANADA		MONTREAL BRANCH 330, AVENUE AVRO POINTE-CLAIRE QC H9R 5W5
	NAPA VERDUN		1088 DE L'ÉGLISE VERDUN QC H4G 2N5
	NATIONAL BANK		130 KING STREET WEST,8TH FLOOR TORONTO ON M5X 1J9
	NEBS BUSINESS FORMS LIMITED		330, CRANSTON CRESCENT MIDLAND ON L4R 4V9
	NOTAIRE-DIRECT INC		425 - 3750, CREMAZIE EST MONTREAL QC H2A 1B6
	OUTIL PAC INC (MONTREAL)		5895 ANDOVER VILLE MONT-ROYAL QC H4T 1H8
	OUTIL-PAC (QUEBEC) INC.		1830 LEON-HARMEL QUEBEC QC G1N 4R9
	OXYGENE PRO-TECH INC		506, RUE DES ERABLES TROIS-RIVIERES QC G8T 7Z6
	P H DISTRIBUTION ENR		3710, CHEMIN NOTRE-DAME DE LA MERCI NOTRE DAME DE LA MERCI QC JOT 2A0
	PETITE CAISSE		- -
	PETRELA, MURRAY, LEBLANC INC		420 - 1685, FLEETWOOD LAVAL QC H7N 4B2

Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc de la ville de Montréal en la province de Québec

Type de créancier	Nom	Attention	Adresse
Non-garanti	PNEU BELISLE BOUCHERVILLE INC.	.	45, MONTGOLFIER BOUCHERVILLE QC J4B 8C4
	POMPAGE DE CIM D COUTURE & FILS		2625, LUPIEN ST-HUBERT QC J3Y 6C4
	POMPAGE ELITE INC		2000, COULOMBE STE-JULIE QC J3E 0C2
	POMPAGE NORD-SUD INC		137, RUE DES ALOUETTES SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON QC G0S 2W0
	PRO-MIX BETON INC		6600, GRANDE-ALLEE ST-HUBERT QC J3Y 1B7
	PUROLATOR COURRIER LTEE		P.O. BOX 1100, ETOBICOKE POSTAL STN A ETOBICOKE ON M9C 5K2
	QUEBEC LINGE CO		BOX 51032 RPO TYNDALL WINNIPEG MB R2X 3C6
	RADIO COMMUNICATION CELLULAIRE		5951, COUSINEAU ST-HUBERT QC J3Y 7P5
	RCAP LEASING		300 - 5575 NORTH SERVICE ROAD BURLINGTON ON L7L 6M1
	RED-D-ARC LIMITED		2181 RUE NOBEL STE-JULIE QC J3E 1Z9
	ROGER JEANNOTTE INC		20 RICHELIEU BELOEIL QC J3G 4N5
	ROGERS		CP11442 MONTREAL QC H3C 5J2
	ROLLAND SAUVE PELLERIN, AVOCAT		1170, PLACE FRERE ANDRE, 2IEME ETAGE MONTREAL QC H3B 3C6
	RONA PROSERVICE - QUINCAILLERIE NOTRE-DAME		2371, NOTRE-DAME OUEST MONTREAL QC H3J 1N3
	SAFI-SOCIETE INFORMATIQUE		3393,CHEMIN STE-FOY STE-FOY QC G1X 1S7
	SANI ORLEANS		4504, BOUL. STE-ANNE QUEBEC QC G1C 2H9
	SANIVAC		100 RUE HUOT NOTRE-DAME-DE L'ILE PERROT QC G7V 7Z8
	SERVICES DE GRUES SAUVE		38, RUE DE CHAMBERY TERREBONNE QC J6Y 0E4
	SERVICES SPECIALISES LF INC.		257, ROUTE CHASSÉ SAINTE-MARIE QC G6E 3L1
	SODEVEC INC		4410, LOUIS-B MAYER LAVAL QC H7P 0G1
	SOS PLOMBERIE INC.		11100 BOL. HENRI-BOURASSA QUEBEC QC G1G 3Y1
:	STRUCTURE ACIER PREVOST INC		130 DE LA PAIX LE GARDEUR QC J5Z 2M6
	SUPERIOR PROPANE DIV SUPERIOR PLUS LP		PO BOX 2875 STATION M CALGARY AB T2P 5G1
\$	SUPERIOR TRUCK EQUIPMENT INC		7920-56 ST, SE CALGARY AB T2C 4S9

Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc de la ville de Montréal en la province de Québec

Type de créancier	Nom	Attention	Adresse
Non-garanti	TARGET TRANSPORT	·	315 MATHESON BLVD. EAST MISSISSAUGA ON L4Z 1X3
	TELUS QUEBEC		C.P 11674, SUCCURSALE CENTRE VILLE MONTREAL QC H3C 6E9
	TERRASSEMENT 3G INC		1085, ROUTE HARDWOOD VAUDREUIL-DORION QC J7V 8P2
	TRANSPORT L'EPIPHANIE INC		26, DE L'INDUSTRIE L'ASSOMPTION QC J5W 2V1
	TRANSPORT SEMICK		1304, RANG DES POINTES ST-AGAPIT QC G0S 1Z0
	TST OVERLAND EXPRESS		P.O BOX 3030, STATION A MISSISSAUGA ON L5A 3S3
	TYPOSCRIPT IMPRESSION		364, RUE GUY MONTREAL QC H3J 1S6
	UNIBETON		300, RUE SAULNIER LAVAL QC H7M 3T3
	UPS SCS INC.		C.P 689, STATION ST-LAURENT ST-LAURENT QC H4L 4V9
	VIDEOTRON S.E.N.C.		CP 11078, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 5B7
	VILLE DE MONTREAL		SERVICES DES FINANCES C.P. 11043 SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 4X8
	VINCENZINO VARANO CPA,CMA, MBA		10547, BOUL. LOUIS-H-LAFONTAINE MONTREAL QC H1J 2E8

Liste des envois supplémentaires

Dans l'affaire de l'avis d'intention de faire une proposition de 9210-6905 Québec Inc

AGENCE DU REVENU DU CANADA CENTRE D'ARRIVAGE REGIONAL EN INSOLVABILITE 25, RUE DES FORGES, BUREAU 111 TROIS-RIVIERES QC G9A 2G4

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL A/S JEAN-GUY LABERGE, SERV. SURVEILLANCE 500, RENÉ-LÉVESQUE O., 26 ÉTAGE MONTRÉAL (QUÉBEC) H2Z 2A5

CSST 1, COMPLEXE DESJARDINS TOUR SUD, SUCC. DESJARDINS MONTRÉAL QC H5B 1H1

DUN & BRADSTREET DU CANADA LTÉE 705-715 SQUARE VICTORIA MONTRÉAL QC H2Y 2H7

EDC-EXPORT DEVELOPMENT CANADA 151 O'CONNOR OTTAWA ON K1A 1K3

EULER HERMES 1155 RENÉ-LÉVESQUE O. BUREAU 2810 MONTRÉAL QC H3B 2L2

GAZ MÉTROPOLITAIN 1717, RUE DU HAVRE MONTRÉAL QC H2K 2X3

HYDRO-QUÉBEC BUREAU DU RECOUVREMENT 140, CRÉMAZIE O., 1^{ER} ÉTAGE MONTRÉAL QC H2P 1C3

REVENU QUÉBEC DIRECTION RÉGIONALE DU RECOUVREMENT DE MONTRÉAL 1600 RENÉ-LÉVESQUE OUEST-3° ÉTAGE SECTEUR R23-CPF MONTRÉAL QC H3H 2V2

RICHTER

CANADA Province de Québec

District de :

Québec

No division: 01-Montréal No cour:

500-11-046426-140

No dossier: 41-1851506

COUR SUPÉRIEURE (Chambre commerciale)

Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Avis de la proposition aux créanciers (article 51 de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc. de la ville de Montréal en la province de Québec

Avis est donné que 9210-6905 Québec Inc., de la ville de Montréal en la province de Québec, a déposé une proposition entre nos mains, en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

Ci-inclus vous trouverez une copie de la proposition, d'un état succinct de son actif et de son passif ainsi qu'une liste des créanciers visés par la proposition et dont les réclamations se chiffrent à 250 \$ ou plus.

Une assemblée générale des créanciers sera tenue le 7 juillet 2014 à 10 heures au Bureau du surintendant des faillites, Édifice Sun Life, 1155 Melcalfe, Salle 1071, Montréal QC H3B 2V6.

Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter la proposition, telle que formulée ou telle que modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie de créanciers visés.

Les preuves de réclamation, procurations et formulaires de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent nous être remis au préalable.

Daté le 27 juin 2014, à Montréal en la province de Québec.

Richter Groupe Conseil Inc. Syndic agissant in re la proposition de 9210-6905 Québec Inc.

T. 514.934.3400 F. 514.934.8603 reclamations@richter.ca

Richter Groupe Conseil inc. 1981 McGill College Montréal, QC H3A 0G6 www.richter.ca

(English - over)

RICHTER

CANADA Province of Québec

District of:

Québec

Division No.: 01-Montréal Court No.:

500-11-046426-140

Estate No.:

41-1851506

SUPERIOR COURT (Commercial Division) Bankruptcy and Insolvency Act

Notice of Proposal to Creditors (Section 51 of the Act)

In the Matter of the Proposal of 9210-6905 Québec Inc. Of the City of Montréal In the Province of Québec

Take notice that 9210-6905 Québec Inc., of the City of Montréal in the Province of Québec, has lodged with us a proposal under the Bankruptcy and Insolvency Act.

A copy of the proposal, a condensed statement of the debtor's assets and liabilities and a list of the creditors affected by the proposal and whose claims amount to \$250 or more are enclosed herewith.

A general meeting of the creditors will be held on July 7, 2014 at 10:00 a.m., at the Office of the Superintendent of Bankruptcy, Sun Life Building, 1155 Melcalfe, Suite 1071, Montréal QC H3B 2V6.

The creditors or any class of creditors qualified to vote at the meeting may by resolution accept the proposal either as made or as altered or modified at the meeting. If so accepted and if approved by the court the proposal is binding on all the creditors or the class of creditors affected.

Proofs of claim, proxies and voting letters intended to be used at the meeting must be lodged with us prior to the commencement of the meeting.

Dated at Montréal in the Province of Québec, June 27, 2014.

Richter Advisory Group Inc. Trustee acting in re the proposal of 9210-6905 Québec Inc.

Stéphane De Broux CPA, CA, CIRP

T. 514.934.3400 F. 514.934.8603 claims@richter.ca

Richter Advisory Group Inc. 181 Bay Street, 33rd Floor Toronto, ON M5J 2T3 www.richter.ca

(Français - recto)

C A N A D A PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL No. de Cour: 500-11-046426-140 No. de Surintendant: 41-1851506

COUR SUPÉRIEURE CHAMBRE COMMERCIALE

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE 9210-6905 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 4800 rue St-Ambroise, suite 103, Montréal, Québec, H7L 3N8, faisant affaires sous les nom et raison sociale de Consortium Bisson Pretech

COMPAGNIE DÉBITRICE

ET

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

SYNDIC

ET

SURINTENDANT DES FAILLITES

PROPOSITION

Nous, 9210-6905 QUÉBEC INC. (la « Société » ou la « Débitrice ») compagnie débitrice précitée, soumettons la proposition suivante conformément à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (la « Loi »).

- 1. Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente proposition, sous réserve d'undisposition incompatible de la Loi:
 - « APPROBATION » signifie l'acceptation de la Proposition par les créanciers et de l'approbation de celle-ci par le Tribunal en vertu de la Loi dans un jugement exécutoire parce qu'il serait exécutoire nonobstant appel, ou en raison de l'expiration du délai d'appel et qu'il n'y a pas eu d'appel ou encore que l'appel a été retiré ou le jugement en appel a confirmé le jugement de première instance;
 - « CRÉANCIERS » signifie tous les créanciers visés par la proposition, à savoir la Couronne, les Créanciers Privilégiés, les Employés détenant des Réclamations des Employés et les Créanciers ordinaires, et « Créancier » signifie n'importe quel d'entre eux. Tous les autres créanciers de la Débitrice ne seront, de quelque façon que ce soit, affectés ou liés par la Proposition sauf dans la mesure où il y est autrement prévu;
 - « CRÉANCIERS GARANTIS » désigne tout créanciers garantis de la Société tel que défini à l'art. 2 de la Loi et « Créancier Garanti » signifie n'importe quel d'entre eux;

C A N A D A PROVINCE OF QUEBEC DISTRICT OF MONTREAL

Court Number: 500-11-046426-149

Superintendent Number: 41-1851506

SUPERIOR COURT Commercial Division)

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF 9210-6905 QUEBEC INC., duly incorporated according to law and having its head office and principal place of business at 4800 St-Ambroise Street, Suite 103, Montreal, Quebec H7L 3N8, carrying on business under the firm style and name of Consortium Bisson Pretech.

DEBTOR COMPANY

And

RICHTER ADVISORY GROUP INC.

TRUSTEE

AND

SUPERINTENDENT OF BANKRUPTCY

PROPOSAL

We, 9210-6905 Quebec Inc. (the "Company" or the "Debtor") the above-named Debtor Company, hereby submit the following proposal under the *Bankruptcy and Insolvency Act* (the "Act").

- 1. For purposes hereof the following terms have the meaning ascribed thereto, subject to an incompatible provision in the Act:
 - "ACT" means The Bankruptcy and Insolvency Act;
 - "APPROVAL" means acceptance of the Proposal having and approval by the Court in accordance with the Act in a judgment which has become executory either because it is executory notwithstanding appeal, or because the delay for appeal expired without an appeal being filed, or because an appeal was withdrawn or the judgment in first instance was confirmed in appeal;

- « CRÉANCIERS ORDINAIRES » désigne les Créanciers Ordinaires et non garantis de la Société;
- « CRÉANCIERS PRIVILÉGIÉS » désigne les Créanciers Privilégiés de la Société selon l'ordre de répartition de l'article 136 de la Loi;
- « DATE DU DÉPÔT » désigne, pour les fins des présentes, la Date du Dépôt par la Société, auprès du Séquestre Officiel, de son Avis d'intention de soumettre une proposition à ses créanciers, soit le 24 mars 2014;
- « ENGAGEMENTS DES ADMINISTRATEURS ET ACTIONNAIRES » s'entend de toutes les réclamations contre tous les administrateurs et/ou actionnaires de la Société survenues avant la Date du Dépôt, ou pouvant subséquemment survenir, sur la base de, ou résultant d'obligations de la Société, avant la Date du Dépôt, lorsque de tels administrateurs et/ou actionnaires de la Société sont, ou peuvent être tenus, légalement responsables en leur qualité d'administrateurs et/ou d'actionnaires;
- « FRAIS DE LA PROPOSITION » désigne tous les honoraires, frais, dépenses, responsabilités, pertes et obligations du Syndic, et tous les frais légaux, frais de consultation et frais de comptable en relation avec les procédures résultant de la Proposition et incluant, sans limitations, les conseils à la Société et au Syndic en rapport avec la Proposition;
- « GARANTIE » signifie tous les « mortgages », hypothèques, charges, liens ou autres droits décrits ou envisagés à l'art. 2(1) de la Loi sous la définition de « créancier garanti »;
- « LOI » désigne la Loi sur la faillite et l'insolvabilité;
- « PROPOSITION » la présente Proposition ou toute Proposition amendée suite à des modifications de celle-ci;
- « RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE » désigne seulement à l'exclusion expresse de toutes autre réclamation de sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province ou de ses agents, les Réclamations de Sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province qui étaient dues à la Date du Dépôt par la Société, pour les montants de nature à faire l'objet d'une demande aux termes du paragraphe 224(1.2) de la Loi de l'impôt sur le revenu ou de toute disposition législative provinciale identique, pour l'essentiel, aux dispositions de ce paragraphe;
- « RÉCLAMATIONS DES EMPLOYÉS » désigne les réclamations pour toutes les sommes pour lesquelles des employés ou des anciens employés de la Société pourraient être en droit d'être colloqués en tant que créanciers prioritaires en vertu de la Loi, dans l'éventualité où l'approbation serait refusée;

"COURT" means the Bankruptcy and Insolvency Division of the Quebec Superior Court of the District of Montreal;

"COMPANY" means 9210-6905 Quebec Inc., carrying on business under the firm style and name of Consortium Bisson Pretech;

"CREDITOR" means all creditors affected by the Proposal, namely the Crown, the Preferred Creditors, the Employees holding Employee Claims and the Ordinary Creditors, and "Creditor" means any of them. All other creditors of the Debtor shall not be, in any manner whatsoever, affected or bound by the Proposal except to the extent otherwise provided for therein;

"CROWN CLAIMS" means solely those claims due at the Filing Date by the Company to Her Majesty in Right of Canada or any province or their agents, for those amounts of a kind that would be subject to a demand under sub-section 224(1.2) of the *Income Tax Act* (Canada), or any other provincial legislation substantially similar to such sub-section, but expressly excluding all other claims of Her Majesty in Right of Canada, or any province or their agents;

"DIRECTORS AND SHAREHOLDERS LIABILITIES" means all claims against the directors and shareholders of the Company which have arisen prior to the Filing Date or which may arise thereafter on the basis of, or result from, obligations of the Company prior to the Filing Date, for which such directors and/or shareholders of the Company are, or may be, legally responsible in their capacity as directors and/or shareholders;

"EMPLOYEE CLAIMS" means the claims of all employees and former employees of the Company which would be entitled to priority of payment pursuant to the Act in the event that the Approval is refused;

"FILING DATE" means for the purposes hereof the date upon which the Company filed its Notice of intention to file a proposal with the Official Receiver, namely March 24, 2014;

"ORDINARY CLAIMS" means provable claims, as defined in the Act, of whatever nature, including all present and future claims and undertakings, be they payable or not at the Filing Date including contingent and unliquidated claims (once they become due and liquidated pursuant to the Act) resulting from any obligation contracted by the Company prior to the Filing including, without limiting the generality of the proceeding, offers to purchase, promises to purchase, leases of all kinds, contracts of purchase, options and financial liabilities that the Company undertook to respect prior to the Filing Date, excluding however, Secured Claims, Employee Claims, Crown Claims and Preferred Claims;

"ORDINARY CREDITORS" means the Ordinary, unsecured Creditors of the Company;

« RÉCLAMATIONS GARANTIES » désigne les réclamations de tous les Créanciers Garantis, jusqu'à concurrence de la valeur de telles garanties détenues pas chaque Créancier Garanti, telle que déterminée par ce Créancier Garanti et acceptée par le Syndic ou établie par la Cour;

« RÉCLAMATIONS ORDINAIRES » désigne les réclamations prouvables au sens de la Loi, de quelque nature que ce soit, y compris toutes créances et tous engagements, présents ou futurs, qu'elles soient payables ou non à la Date du Dépôt, y compris les réclamations éventuelles et non liquidées (une fois qu'elles le seront conformément à la Loi) découlant de toute obligation contractée par la Société avant la Date du Dépôt, incluant sans limiter la généralité de ce qui précède, les offres d'achat, promesses d'achat, baux mobiliers ou immobiliers, contrats d'acquisition, options et engagements financiers que la Société ne s'est pas expressément engagée à respecter après la Date du Dépôt à l'exclusion des Réclamations Garanties, des Réclamations des Employés, des Réclamations de la Couronne et des Réclamations Privilégiées;

« RÉCLAMATIONS PRIVILÉGIÉES » désigne toutes les réclamations décrites aux articles 136(1)a) à 136(1)j) de la Loi dont la Loi prescrit le paiement par priorité sur toutes les autres réclamations dans le partage des biens d'un débiteur insolvable;

« SOCIÉTÉ » désigne 9210-6905 Québec Inc. faisant affaires sous les nom et raison sociale de Consortium Bisson Pretech;

« SYNDIC » désigne Richter Groupe Conseil Inc./Richter Advisory Group Inc., es qualités de syndic agissant à la Proposition de la Société;

« TRIBUNAL » signifie la Cour Supérieure siégeant en matière de faillite et d'insolvabilité pour le district de Montréal.

2. RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS GARANTIS

Toutes les Réclamations Garanties seront payées conformément aux ententes existant entre la Société et chacun de ses Créanciers Garantis ou conformément à toute entente pouvant être conclue entre la Société et chacun de ses Créanciers Garantis. Pour plus de précision, la présente Proposition ne s'adresse pas aux Créanciers Garantis et ni eux ni leurs Réclamations Garanties respectives ne sont affectés ou liés par la présente Proposition jusqu'à concurrence de leurs Réclamations Garanties.

3. RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE ET DES EMPLOYÉS

Les sommes:

"PREFERRED CLAIMS" means all claims to be paid in priority to all other claims in the distribution of the property of an insolvent party as provided for in sections 136(1)a) to 136 (1)j) of the Act;

"PREFERRED CREDITORS" means the Preferred Creditors of the Company following the scheme of distribution of Section 136 of the Act;

"PROPOSAL" means this Proposal or any amended proposal after any modifications;

"PROPOSAL EXPENSES" means all proper fees, expenses, liabilities and obligations of the Trustee, and all legal fees and accounting fees on and incidental to the proceedings arising out of the Proposal including without limitation, advice to the Company in connection therewith;

"SECURED CLAIMS" means the claims of all Secured Creditors, to the extent of the value of the security held by each Secured Creditor, as assessed by each such Secured Creditor and accepted by the Trustee or as determined by the Court;

"SECURED CREDITORS" means the secured creditors of the Company as defined at Section 2 of the Act, and "Secured Creditor" means any of them;

"SECURITY" means all of the mortgages, hypothecs, charges, liens or other rights as set forth in and envisaged under the definition of "secured creditor" at Section 2 (1) of the Act;

"TRUSTEE" means Richter Groupe Conseil Inc./Richter Advisory Group Inc. in its capacity as trustee acting in the Proposal of the Company.

2. SECURED CLAIMS

All Secured Claims shall be paid in accordance with existing agreements between the Company and each Secured Creditor or as may be agreed to between the Company and such Secured Creditor. For greater certainty, this Proposal is not addressed to the Secured Creditors nor shall they or their respective Secured Claims be, in any manner whatsoever, affected or bound by this Proposal to the extent of their Secured Claims.

3. CROWN CLAIMS and EMPLOYEE CLAIMS

The amounts:

(a) owing to Her Majesty in Right of Canada or a Province that could be subject to a demand under Section 224(1.2) of the *Income Tax Act (Canada)*, or under any substantially similar provision of provincial legislation, outstanding at the Filing Date, will be paid in full within six (6) months after Approval; and

- a) dues à sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province, susceptibles de faire l'objet d'une demande en vertu du paragraphe 224(1.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de toute disposition législative provinciale essentielle semblable et qui ne seraient pas acquittées au moment de la Date du Dépôt devront être payées intégralement dans un délai de six (6) mois après l'Approbation; et
- dues aux employés (anciens et actuels) que ceux-ci seraient en droit de toucher en vertu de l'alinéa 136(1)(d) de la Loi si la Société était déclaré faillie à la date de l'Approbation devront être acquittées intégralement dans les **trente** (30) jours suivant l'Approbation.

4. RÈGLEMENT DES FRAIS DE LA PROPOSITION

Les Frais de la Proposition seront payés par la Société en priorité, en plus de toutes les obligations visées dans la présente Proposition.

5. RÉCLAMATIONS PRIVILÉGIÉES

Le paiement des Réclamations Privilégiées seront payées intégralement, sans intérêt et en priorité sur toutes les Réclamations Ordinaires, dans les **trente** (30) jours suivant Approbation de la Proposition par le Tribunal ou selon les ententes qui pourraient être conclues entre la Débitrice et chacun des Créanciers Privilégiés.

6. ENGAGEMENTS COURANTS

Les dépenses encourues et les engagements de la Société à l'égard des marchandises livrées, biens fournis, services rendus ou d'autres contreparties données à la Société après la Date du Dépôt seront payées en totalité par la Société dans le cours normal des affaires et selon les modalités d'usage dans le commerce ou conformément aux arrangements conclus par la Société, sans excéder la juste valeur marchande de ces biens et services.

7. <u>RÉCLAMATION ORDINAIRES</u>

En règlement complet et final des réclamations des Créanciers Ordinaires incluant celles de quelque nature que ce soit, qu'elles soient exigibles ou non à la Date du Dépôt, incluant les réclamations éventuelles ou non liquidées résultant de transactions effectuées par la Société avant la Date du Dépôt, la Société payera au Syndic, un montant total de 50 000,00\$ (CINQUANTE MILLE DOLLARS), dans les trente (30) jours suivant l'Approbation de la Proposition par le Tribunal.

Le Syndic aura le droit de contester au nom des créanciers de la Société toute réclamation adressée à cette dernière, de quelque nature que ce soit et sans limitation;

(b) owing to employees and former employees, that they would have been entitled to receive under Paragraph 136(1)(d) of the ACT if the Company became bankrupt on the date of the Approval, will be paid in full within thirty (30) days following Approval.

4. PROPOSAL EXPENSES

The Proposal Expenses will be paid by the Company in priority and in addition to all of the obligations referred to in this Proposal.

5. PREFERRED CLAIMS

All Preferred Claims will be paid in full, without any interest whatsoever, in priority to all claims of Ordinary Claims within **thirty** (30) days following Approval of the Proposal by the Court or in accordance with agreements which may be concluded between the Debtor and any such Preferred Creditor.

6. CURRENT DEBTS

Debts arising in respect to goods supplied, services rendered or other consideration given subsequent to the Filing Date will be paid in full in the ordinary course of business and on regular trade terms or as may be arranged by the Company without exceeding the fair market value for such goods and services.

7. ORDINARY CLAIMS

In full and final settlement of all the claims of the Ordinary Creditors, including claims of every nature and kind whatsoever, whether due or not due for payment as of the Filing Date, including contingent or unliquidated claims arising out of any transaction entered into by the Company prior to the date thereof, the Company shall pay to the Trustee the amount of \$50,000.00 (FIFTY THOUSAND DOLLARS), within thirty (30) days following Approval of the Proposal by the Court.

The Trustee shall have the right to contest in the name of the creditors of the Company all claims made against the Company of any nature whatsoever.

8. DIRECTORS, SHAREHOLDERS LIABILITIES AND OTHERS

(a) In accordance with Section 50(13) of the Act, Approval of this Proposal shall be deemed, for all purposes whatsoever, to constitute the complete release and discharge of all claims, of any nature and source whatsoever, of all Creditors and any other persons against all of the Debtor's past and present directors which arose before the Date of the present Proposal and which relate to obligations of the Debtor where such directors are liable in their capacity as directors for the payment of such obligations

8. ENGAGEMENTS DES ADMINISTRATEURS, ACTIONNAIRES ET AUTRES

- a) Conformément à l'article 50(13) de la Loi, l'Acceptation de la présente Proposition sera irrévocablement réputée, à toutes fins que ce soit, constituer une libération et décharge de toutes réclamations, de quelque nature ou source quelconque, de tout Créancier et de toute autre personne contre les administrateurs passés ou en poste de la Débitrice qui a pris naissance avant la date de dépôt de la présente Proposition et qui ont trait à des obligations de la Débitrice pour lesquelles ses administrateurs seraient responsables en leur capacité d'administrateurs pour le paiement de telles obligations, et de toute obligations que de tels administrateurs pourraient avoir à l'égard des Réclamations de la Couronne, des Réclamations des Employés, des Réclamations Privilégiées et des Réclamations Ordinaires;
- b) Aucune disposition de la présente Proposition n'est réputée, de quelque façon que ce soit, constituer une reconnaissance par les administrateurs passés ou en poste de la Débitrice, de quelque responsabilité ou obligation de leur part;
- c) De plus, par l'acceptation de la présente Proposition et son Approbation par le Tribunal, 9267-9075 Québec Inc, 9031-1671 Québec Inc. et 9130-0616 Québec Inc. ainsi que ses officiers, administrateurs et actionnaires seront libérées de toutes leurs obligations envers les Créanciers Garantis à titre de cautions, emprunteurs ou autrement, selon les ententes à être conclues entre elles;
- d) Tous les créanciers autres que les Créanciers ne seront pas affectés ou liés par la présente Proposition sauf dans la mesure où il y est autrement prévu.
- 9. Le Syndic, agira ès qualités de syndic dans la Proposition, et toutes les sommes payables aux termes de la Proposition devront lui être remises afin que celui-ci verse les dividendes conformément à la Proposition, sous réserve des instructions qu'il peut recevoir du Tribunal.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LA VERSION FRANÇAISE ET LA VERSION ANGLAISE DES PRÉSENTES, LA VERSION FRANÇAISE AURA PRÉSÉANCE.

FAITE À MONTRÉAL, CE 16IÈME JOUR DE JUIN SEPTEMBRE 2014

TÉMOIN:

Par:

9210-6905 QUÉBEC INC.

ALAIN DESMEULES, PRÉSIDENT

- and from any obligation such directors may have in respect of Crown Claims, Employee Claims, Preferred Claims and Ordinary Claims.
- (b) Nothing in this Proposal shall be deemed, in any manner whatsoever, to constitute an acknowledgement of any liability or obligations of any of the Debtor's past or present directors;
- (c) As a further result of the acceptance of this proposal and its Approval by the Court, 9267-9075 Quebec Inc., 9031-1671 Quebec Inc. and 9130-0616 Quebec Inc., as well as their officers, directors and shareholders, shall be released from any obligation they may have in favour of the Secured Creditors, as guarantors, borrowers or otherwise in accordance with agreements to be concluded between them;
- (d) All creditors other than the Creditors shall be unaffected and not bound by this Proposal except to the extent set forth herein.
- 9. All monies payable under this Proposal will be paid to the Trustee who will remit the dividends in accordance with the terms of the Proposal, subject to any other conditions it may receive from the Court.

IN THE CASE OF ANY INCONSISTENCY BETWEEN THE ENGLISH AND FRENCH VERSIONS OF THIS PROPOSAL THE FRENCH VERSION SHALL HAVE PRECEDENCE.

DATED AT MONTREAL, THIS 16th DAY OF JUNE, 2014

WITNESS:

Per:

9210-69¶5 QUÉBEC/INC.

ALAIN DESMEULES, PRESIDENT

District de:

Québec

No division:

01 - Montréal

No cour:

500-11-046426-140

No dossier:

41-1851506

- FORMULAIRE 78 --

Bllan - proposition déposée par une entité (paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc de la ville de Montréal en la province de Québec

Au débiteur :

Vous êtes tenu de remplir avec soln et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention) le 24 mars 2014. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées, constituent votre bilan, qui doit être vérifé sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par l'officier) 3,796,626.30 Équilibre de réclamations garantis: voir liste "B"..... 7,713,652.47 11,510,278.77 647,000.00 3. Créanciers privilégiés: voir liste C _ _ 0.00 4. Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres 2,315,780.00 (voir liste D)pouvant être réclamées pour une somme de. . . . 14,473,058.77

ACTIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)

modifié

X original

1. Inventaire	60,000.00
2. Aménagements	0.00
3. Comptes à recevoir et autres créances; voir liste E	0.00
Bonnes	
Douteuses 0.00	
Mauvaises	
Estimation des créances qui peuvent être réalisées	50,000.00
4.Lettres de change, billets à ordre, etc., voir liste F	0.00
5. Dépôts en institutions financières	
6. Espèces	
7. Bétail	
8. Machines, outillage et installation	473,000.00
9. Immeubles et blens réels : voir liste G	
10. Ameublement	
t1 REER, FERR, Assurances-vie etc	0.00
12. Valeurs mobilières(actions, obligations, débentures etc.	0.00
13. Droits en vertu de testaments	0.00
14. Véhicules	
15. Autres biens : volr liste H	
Si le débiteur est une personne morale, ajoutez :	
Montant du capital souscrit 200.0	0
Montant du capital payé 200.0	0
Solde souscrit et Impayé	0.00
Estimation du solde qui peut être réalisé	
Total de l'actif	647,000.00
Déficit	

Je, Alain Desmeules, de Montréal en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de mes affaires en ce 16 juin 2014, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement) devant moi le 16 juin 2014, à Montréal en la province de Québec.

Marie Patenaude, Commissaire à l'Assermentation

pour la province de Québec Expire le 11 sep 2015 § 151 100

Adrie Potendude

TRA	NSI.	AT	ON
111	110		

13,826,058.77

District of: Quebec			TRANS
		Tel ostalast	
Division No. 01 - Montréal		<u>X</u> Original	Amended
Court No. 500-11-046426-140			
Estate No. 41-1851506			
	F	orm 78	
		ess Proposal) made by an entity	
(Subsection 4	i9(2) and Paragraph 158(d) of	the Act / Subsections 50(2) and 62(1) of the Act)	
		tter of the Proposal of	
		-6905 Québec Inc	
		e City of Montréal	
To the debtor:	in the r	Province of Québec	
proposal (or notice of intention, if applicable), on the Affairs and must be verified by eath or solemn declaration.	24th day of March 2014. Wi	pplicable attachments showing the state of your affairs on the hen completed, this form and the applicable attachments will co ASSETS	onstitute the Statement
(as stated and estimated by the offi	icer)	(as stated and estimated by the officer)	
Unsecured creditors as per list "A"	3,796,626.30	1. Inventory	60,000.00
Balance of secured claims as per list "B"	7,713,652.47	2. Trade fixtures, etc	0.00
Total unsecured creditors	11,510,278.77	Accounts receivable and other receivables, as per list "E"	
¥		Good	
2. Secured creditors as per list "B"	647,000.00	Doubtful	
3. Preferred creditors as per list "C"	0.00	Bad	
4. Contingent, trust claims or other liabilities as per list "D"		Estimated to produce.	50,000.00
estimated to be reclaimable for	2,315,780.00	Bills of exchange, promissory note, etc., as per list "F" Descript in financial institutions	0.00
Total liabilities.	14,473,058.77	5. Deposits in financial institutions	64,000.00
TOLD REDRINGS	14,413,000.11	7. Livestock	0.00
	NIL	Machinery, equipment and plant	0.00
Surplus			473 በበብ በብ
Surplus			473,000.00
Surplus		9. Real property or immovable as per list "G"	0.00
Surplus		Real property or immovable as per list "G" Furniture	0.00
Surplus		9. Real property or immovable as per list "G"	0.00 0.00 0.00
Surplus		9. Real property or immovable as per list "G"	0.00 0.00 0.00 0.00
Surplus		9. Real property or immovable as per list "G"	0.00 0.00 0.00
Surplus		9. Real property or immovable as per list "G" 10. Furniture 11. RRSPs, RRIFs, life insurance, etc. 12. Securities (shares, bonds, debentures, etc.) 13. Interests under wills 14. Vehicles	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00
Surplus		9. Real property or immovable as per list "G" 10. Furniture 11. RRSPs, RRIFs, life insurance, etc. 12. Securities (shares, bonds, debentures, etc.) 13. Interests under wills 14. Vehicles 15. Other property, as per list "H"	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00
Surplus		9. Real property or immovable as per list "G" 10. Furniture 11. RRSPs, RRIFs, life insurance, etc. 12. Securities (shares, bonds, debentures, etc.) 13. Interests under wills 14. Vehicles 15. Other property, as per list "H"	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00
Surplus		9. Real property or immovable as per list "G" 10. Furniture 11. RRSPs, RRIFs, life insurance, etc. 12. Securities (shares, bonds, debentures, etc.) 13. Interests under wills 14. Vehicles 15. Other property, as per list "H" If debtor is a corporation, add: Amount of subscribed capital	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00
Surplus		9. Real property or immovable as per list "G" 10. Furniture 11. RRSPs, RRIFs, life insurance, etc. 12. Securities (shares, bonds, debentures, etc.) 13. Interests under wills 14. Vehicles 15. Other property, as per list "H" If debtor is a corporation, add: Amount of subscribed capital	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00
Surplus		9. Real property or immovable as per list "G" 10. Furniture 11. RRSPs, RRIFs, life insurance, etc. 12. Securities (shares, bonds, debentures, etc.) 13. Interests under wills 14. Vehicles 15. Other property, as per list "H" If debtor is a corporation, add: Amount of subscribed capital Amount paid on capital	0.00 0.00 0.00 0.00 0.00 0.00

I, Alain Desmeules, of the City of Montréal in the Province of Quebec, do swear (or solemnly declare) that this statement and the attached lists are to the best of my knowledge, a full. true and complete statement of my affairs on the 24th day of March 2014 and fully disclose all property of every description that is in my possession or that may devolve on me in accordance with the Act.

SWORN (or SOLEMNLY DECLARED)

before me at the City of Montréal in the Province of Quebec, on this 16th day of June 2014.

(Signed)		(Signed)
Marie Patenaude, Commissioner of Oaths	¥3	Alain Desmeules

For the Province of Quebec Expires Sep. 11, 2015

Québec

01- Montréal 500-11-046426-140 41-1851506

FORM 78 - Suite

Liste "A" Créanciers Non Garantis

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
	2154-2089 QUEBEC INC	595 RANG DES VINGT CINQ OUEST ST-BRUNO QC .3V 0G4	501.66	0.00	501.66
	3559483 CANADA INC	100 - 4800 ST-AMBROISE MONTREAL QC H4C 3N8	18,526.04	0.00	18,526.04
	9130-0616 QUEBEC INC (PRETECH)	4800, ST-AMBROISE, BUR 103 MONTREAL QC H4C 3N8	832.65	0.00	832.65
	9223-3758 QUEBEC INC. (CONST S ARCAND)	80 RUE FORTIER ST-ETIENNE-DES-GRES QC G0X 2P0	48.28	0.00	48.28
5	9267-9075 QUEBEC INC	1169 SEYMOR MONTREAL QC H3H 2A4	8,613.71	0.00	8,613.71
	AFI	LOCAL 220 777, BOUL LEBOURGNEUF QUEBEC QC G2J 1C3	310.43	0.00	310.43
7	ACCOMODATIONS PLUS	147 SHABOW MESKINO EASTMAIN QC JOM 1WO	3,300.00	0.00	3,300.00
8	ACE RENOVATION FABREVILLE	3009, BOUL. DAGENAIS OUEST LAVAL QC H7P 1T4	1,004.42	0.00	1,004.42
9	ACIER ALTITUBE INC	2555, RUE FRANCIS-HUGHES LAVAL QC H7S 2H7	237,413.93	0.00	237,413.93
10	ACIER OUELLETTE	22, BOUL. J.F KENNEDY ST-JÉROME QC J7Y 4B6	7,442.32	0.00	7,442.32
11	ACIER PICARD INC	3000, DE L'ETCHEMIN ST-ROMUALD QC G6W 7X6	17,662.84	0.00	17,662.84
12	ACME PLUS	210A BRUNSWICK POINTE CLAIRE QC H9R 1A6	256.88	0.00	256.88
13	ADF DIESEL	2355, BOU. HYMUS DORVAL QC H9P 1J8	4.48	0.00	4.48
14	AGD VERCHERES EXPRESS	125 CALIXA LAVALLEE VERCHERES QC JOL 2R0	533.60	0.00	533.60
15	ALAIN DESMEULES (AUTRE LONG TERME)	1169 SEYMOUR MONTREAL QC H3H 2A4	0.00	65,495.38	65,495.38
16	ALAIN DESMEULES (BALANCE DE VENTE)	1169 SEYMOUR MONTREAL QC H3H 2A4	1,887,500.06	0.00	1,887,500.06
17	ALAIN DESMEULES (PAYE 2 PERIODES)	1169 SEYMOUR MONTREAL QC H3H 2A4	30,030.22	0.00	30,030.22
18	APCHQ	5930, BOUL LOUIS H. LAFONTAINE ANJOU QC H1M 1S7	862.31	0.00	862.31
19	ARMAND DUHAMEL & FILS INC	778 RANG DE L'EGLISE NORD ST-IGNACE DE STANDBRIDGE QC JOJ 1Y0	13,608.90	0.00	13,608.90
20	ARMATURES BOIS FRANCS INC	249. BOUL BONAVENTURE VICTORIAVILLE QC G6T 1V5	15,722.84	0.00	15,722.84
21	ARPENTAGE AZIMUTH	265 PETITE CAROLINE ROUGEMENT QC JOL 1M0	9,197.61	0.00	9,197.61
22	ARPENTEUR PATRICK DESCARREAUX	367, RUE PRINCIPALE LA SARRE QC J9Z 1Z7	5,478.56	0.00	5,478.56

16-ju	in-2014
D	-to

District de: No division:

Québec 01 - Montréal

500-11-046426-140 41-1851506

No cour: No dossier:

FORM 78 - Suite

Liste "A" Créanciers Non Garantis

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Bajance de réclamation	Total réclamation
23	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CANADA	300 - 1570, RUE AMPORE BOUCHERVILLE QC J4B 7L4	0.00	853,483.02	853,483.02
24	BELL CANADA INC	C.P. 11095, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 5E7	1,078.04	0.00	1,078.04
25	BELL MOBILITE	C.P. 11095, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 5E7	11,818.18	0.00	11,8 t8.18
26	BETON BELOEIL	300-592, RUE DE LA RIVIERE COWANSVILLE QC JZK 3G6	4,403.54	0.00	4,403.54
27	BETON RIVE-SUD 1990 INC.	702, RUE RÉMI SAINT-AMABLE QC JOL 1N0	3,989.63	0.00	3,989.63
28	BGM INFORMATIQUE	375, DEQUEN NORD ALMA QC G8B 5P2	114.96	0.00	114.96
29	BOBCAT DE MONTREAL	11150, COTE DE LIESSE DORVAL QC H9P 1A9	6,145.37	0.00	6,145.37
30	BOYAUX ET RACCORDS GREEN LINE LTEE	9395 TRANS CANADIENNE ST-LAURENT QC H4S 1V3	1,044.94	0.00	1,044.94
31	BRB HYDRAULIQUE INC.	611 RUE LAVOISIER REPENTIGY QC J6A 7N2	780.67	0.00	780.67
32	CIBLE	785 GUILBAULT LONGUEUIL QC J4H 2V4	16,271.84	0.00	16,271.84
33	CANAC MARQUIS GRENIER LTEE	CASIER POSTAL 250 ANCIENNE-LORETTE QC G2E 3M3	1,699.67	0.00	1,699.67
34	CANADIAN PILE DRIVING EQUIPMENT INC	380153 AVENUE LACOMBE AB T4L 2L6	10,347.11	0.00	10,347.11
35	CANAFLEX	1945 HYMUS DORVAL QC H9P 1J8	908.95	0.00	908.95
36	CAPITAL LEASES (VARIOUS)	-	0.00	413,801.98	413,801.98
37	CAPPCO TUBULAR PRODUCTS	203-755 SOUTH SERVICE RD STONEY CREEK ON L8E 5Z2	53.16	0.00	53.16
38	CENTRE DE CAMION CHURCH	2170 AVE DE L'ÉGLISE MONTREAL QC H4E 1H4	451.85	0.00	451.85
39	CENTURY ACIER	600 BERGE DU CANAL LACHINE QC H8R 1H4	1,077.90	0.00	1,077.90
40	CERTIFIED LABORATORIES	PO BOX 2413T STATION A TORONTO ON M5W 2K6	245.99	0.00	245.99
41	CIMENTIER 4SAISONS INC.	93 ST-PIERRE BELEOIL QC J3G 2X2	1,897.09	0.00	1,897.09
42	CIMENTIER LAVIOLETTE .	8760 BOUL PARENT TROIS-RIVIERES QC G9A 5E1	4,438.04	0.00	4,438.04
43	CONSTRUCTION LPG	2276 RUE PRINCIPALE ST-NÉRÉE BELLECHASSE QC GOR 3V0	4,110.36	0.00	4,110.36
44	CON-TECH SYSTEMS LTD	8150 RIVER ROAD DELTA BC V4G 1B5	1,440.41	0.00	1,440.41

16-juln-2014

District de: No division: No cour:

Québec 01 - Montréal 500-11-046426-140

No dossier:

41-1851506

FORM 78 - Suite

Liste "A" Créanciers Non Garantis

9210-6905 Québec inc

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
	COPARTS	8000 ST- PATRICK LASALLE QC HBN 1V1	896.16	0.00	896.16
	CORBEC MTL	2019960 COTE DE LIESSE LACHINE QC H8T 1A1	1,854.19	0.00	1,854.19
85	CROIX BLUEU	C.P 1330 SUCCURSALE B MONTREAL QC H2B 3K9	7,950.99	0.00	7,950.99
	CTAQ- COOP DES TECHN.AMBULANCIER DU QC	6000, DES TOURNELLES QUEBEC QC G8T 4T4	133.75	0.00	133.75
	CWB GROUP - INDUSTRY SERVICES	PO BOX 46035 POSTAL STATION A TORONTO ON M5W 4K9	1,479.57	0.00	1,479.57
	DEMIX	PO BOX 1 (389, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 5H1	2,364.57	0.00	2,364.57
	DISTRIBUTION D'ACIER DE MONTREAL	18185, ST-LOUIS ST-HYACINTHE QC J2T 3H5	40,630.12	0.00	40,630.12
	DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC.	7956 15E AVENUE MONTREAL QC H1Z 3N6	163.99	0.00	163.99
53	DYWIDAG-SYSTEMS INT'L CANADA LTD	ESTTERN DIVISION 37 CARDICO DRIVE GORMLEY ON LOH 1G0	32,850.66	0.00	32,850.66
54	ENTREPRISES BELLEMARE INC (LES)	3820 RUE RHÉAUME TROIS-RIVIERES QC G9B 2B4	20,656.70	0.00	20,656.70
55	ENTREPRISES RS2 INC (LES)	295 RUE DES PINS ST-ETIENNE-DES-GRES QC G0X 2P0	39,265.35	0.00	39,265.35
56	EPANDAGE DE PIERRE ACL INC	415 RUE DESROCHERS QUEBEC QC G1M 1C3	1,807.25	0.00	1,807.25
57	EQUIPEMENTS 24-07	53-H CH. LAVALTRIE LAVALTRIE QC J5T 2H4	11,793.58	0.00	11,793.58
58	EXCAVATION JOS PELLETIER (2007) INC	841, DE L'EGLISE SAINT-ROMUALD QC G6W 5M6	15,290.10	0.00	15,290.10
59	EXCAVATION L MARTEL	A/S PERRAS COUILLARD AVOCATS 219, RUE SALABERRY SALABERRY DE VALLEYFIELD QC J6T 2J3	175,625.64	0.00	175,625.64
60	EXCAVATION VANDERZON INC	595 RANG DES 25 OUEST S-BRUNO QC J3V 0G4	6,292.22	0.00	6,292.22
61	EXCEL TONIER CA	2335 STEVENS MONTREAL QC H4M 1H1	1,810.46	0.00	t,810.46
62	FELCO	780, BOUL HAMEL SAINT-FELICIEN QC G8K 1X9	28,938.64	0.00	28,938.64
63	FINITION DE BETON DU QUEBEC	6508, RUE VEZINA QUEBEC QC G3E 1M5	2,081.14	0.00	2,081.14
64	FORAGE GAREAU LTEE	3825, ST-JEAN BAPTISTE P.A.T. QC H1B 5V4	747.34	0.00	747.34
65	FORAGES M S E INC	62, RANG TOUCHETTE STE-MARTINE QC JOS 1V0	73,580.55	0.00	73,580.55
66	FORMATION LOGICO INC	811, JEAN-BOIS BOUCHERVILLE QC J4B 3G2	310.43	1/17	310.43

16-juin-2014					
C	ate				

Québec

01 - Montréal 500-11-046426-140

41-1851506

FORM 78 - Suite

Liste "A" Créanciers Non Garantis

9210-6905 Québec inc

No.	I NOM OU CLEANCE I ACTESSE I		Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation	
67	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	2990, LE CORBUSIER LAVAL QC H7L 3M2	1,348.23	0.00	1,348.23	
68	FRANCOTYP-POSTALIA CANADA INC	82 CORSTATE AVENUE CONCORD ON L4K 4X2	241.10	0.00	241.10	
69	GABRIEL MILLER INC	1850 PROVINCIALE QUEBEC QC G1N 4A2	427.48	0.00	427.48	
70	GAZ METRO	C.P. 6115, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 4N7	t,242.99	0.00	1,242.99	
71	GENITEST	3472, FRONTENAC MONTREAL QC H2K 3A5	1,720.03	0.00	1,720.03	
. 72	GEOMATIQUE BLP	4915 BELLEFEUILLE TROIS-RIVIERES QC G9A 5E1	33,400.15	0.00	33,400.15	
73	GEOSHACK CANADA	5665. ST-FRANCOIS ST-LAURENT QC H4S 1W6	1,511.92	0.00	1,511.92	
74	GESTION IMMOBILIERE NORMANVILLE INC.	7055 DES FORGES, C.P. 26002 DU BOISE TROIS-RIVIERES QC G8Y 7M1	298.94	0.00	298.94	
75	GIVESCO INC	9495, PASCAL GAGNON ST-LEONARD QC H1P 1Z4	25,597.31	0.00	25,597.31	
76	GOUUDRONS O-BEC INC.	212 TERE AVENUE SAINT ANNE DES PLAINES QC JON 1H0	7,306.66	0.00	7,306.66	
77	GRAOUPE A ROY	3939, BOUL ST-JEAN BAPTISTE MONTREAL QC HIB 5V4	3939, BOUL ST-JEAN BAPTISTE 5,851.59		5,851.59	
78	GROUPE 3G INC	1085 ROUTE HARWOOD VAUDREUIL-DORION QC J7V 8P2	9,198.00	0.00	9,198.00	
79	GROUPE DIRECT	460, AV MARIEN MONTREAL EST QC H1B 4V9	34,499.17	0.00	34,499.17	
80	GROUPE QUALITAS INC	275, BENJAMIN HUDON MONTREAL QC H4N 1J1	64,272.18	0.00	64,272.18	
81	GTI ROLL TRANSPORATION SERVICE INC.	9500 AVENUE RYAN DORVAL QC H1B 1B3	8,459.86	0.00	8,459.86	
82	GUAY INC	1160, BOUVIER QUEBEC QC G2K 1L9	3,026.14	0.00	3,026.14	
83	HABEL CENTRE DU CAMION	157, ROUTE KENNEDY LEVIS QC G6V 6E2	275.20	0.00	275.20	
84	HARCORP INC			0.00	18,970.88	
85	HERCULES MACHINERY CORP. *	5025 NEW HAVEN AVE 2,570.76 0.00 FORT WAYNE IN 46803		2,570.76		
86	HUSQVARNA CONSTRUCTION PROD-CANADA	PO BOX 11033 STN A 2,105.99 0.00 TORONTO ON M5W 2G5		2,105.99		
87	HYDRO QUEBEC	C.P. 11022, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 4V6	35.80	0.00	35.80	
88	IMPERMEABILISATION LESSARD INC.	415, DESROCHERS QUEBEC QC G1M 1C3	856.56	0.00	856.56	

16-juln-2014 Date

Québec

01- Montréal 500-11-046426-140

41-1851506

FORM 78 - Suite

Liste "A" Créanciers Non Garantis

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation	
89	The Godernie Eyee	181, RUE SAINT-CHARLES LOUISEVILLE QC J5V 2C5	707.68	0.00	707.68	
	INDUSTRIE DANMARE (9054-9767 QUEBEC INC)	10-B LIEBERT VARENNES QC J3X 1P7	156,389.47	0.00	158,389.47	
	INDUSTRIE DESORMEAU INC	8195 PASCAL GAGNON MONTREAL QC H1P 1Y5	3,909.15	0.00	3,909.15	
92	INSTALLATIONS GEOTHERMIX INC	926 BOUL LIONEL-BOULET VARENNES QC J3X 1P7	18,534.24	0.00	18,534.24	
93	INVESTISSEMENT QUEBEC	1500 - 600, RUE DE LA GAUCHETIERE OUEST MONTREAL QC H3B 4L8	0.00	875,000.00	875,000.00	
94	JCV SOUDURE MOBILE INC	31, 38E AVENUE OUEST BLAINVILLE QC J7C 0J5	8,430.71	0.00	8,430.71	
95	JEPCA INC	32 RUE DES ÉPERVIERS SAINT BASILE LE GRAND QC J3N 1T1	586.37	0.00	586.37	
96	JI WON JUN	4000 ST- DOMONIQUE 2B MONTREAL QC H2W 2A5	300.00	0.00	300.00	
97	LE LEIN INTELLIGENT	CENTRE DE SERVICE A LA CLIENTELE 6801 BOULEVARD LEVESQUE EST LAVAL QC H7A 0E1	64.14	0.00	64.14	
98	LE SIGNATURE SAINT-NICOLAS INC	ME KEVEN LAVERDIERE, KSA AVOCATS 205 - 5790, BOUL ETIENNE-DALLIAIRE LEVIS QC G6V 8V6	0.00	0.00	0.00	
99	LES ENTREPRISES CHARLES MAISONNEUVE	3865, ALFRED LALIBERTÉ BOISBRIAND QC J7H 1P7	903.98	0.00	903.98	
100	LES ENTREPRISES PRO-JEP INC.	212, ROUTE 116 EST ST-AGAPIT QC GOS 1Z0	3,736.69	0.00	3,736.69	
101	LES EQUIPEMENTS RAPCO	5510 VANDEEN ABEELE ST-LAURENT QC H4S 1P9	7,567.53	0.00	7,567.53	
102	LES FERRAILLEURS DU QUEBEC INC.	165 DE LIVERPOOL, C.P 153 ST-AUGUSTIN- DE-DESMAURES QC G3A 1V5	896.81	0.00	896.81	
103	LES POMPES MEGA	2205M RYÉ BINBARDUERM KICAK 103 SAINTE JULIE QC J3J 2J9	707.10	0.00	707.10	
104	LES VENTES REGEANT MIRON INC.	231, RUE FORESTWOOD ROSEMERE QC J7A 2C8	6,345.65	0.00	6,345.65	
105	LETTRAGE GRIFFON INC	1300, PETIT ST-ESPRIT NICOLET QC J3T 1L8	481.87	0.00	481.87	
106	LINDE CANADA LTD	ATT: RABIN PYDIAH 5860 CHEDWORTH WAY MISSISSAUGA ON L5R 0A2	0.00	0.00	0.00	
107	LOCATION DALJI INC.	102, RUE DU MENUISIER SAINT-ISIDORE QC GOS 2S0			1,034.79	
108	LOCATION DISCOUNT	9500 BOUL HENRI BOURASSA O SAINT-LAURENT QC H4S 1N8	41,137.83	0.00	41,137.83	
109	LOCATION D'OUTILS BUDGET INC	2055, RUE DU HAUT-BORD QUEBEC QC G1N 4R7	136.46	0.00	136.46	

•	16-juin-2014	
	Date	

District de: No division:

Québec 01 - Montréal 500-11-046426-140

No cour: No dossier:

41-1851506

FORM 78 - Suite

Liste "A" Créanciers Non Garantis

9210-6905 Québec inc

No.	Nom du créancier	Adresse	Réciamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation	
110 LOCATION D'OUTILS SIMPLEX		LOCATION D'OUTILS SIMPLEX 9740, DE L'ACADIE MONTREAL QC HAN 1L8		0.00	14,115.32	
111	LOCATION MAYRAND ET FILS INC.	615 PRINCIPALE ST-AMABLE QC JOL 1N0	394.11	0.00	394.11	
112	LOCATION PRINCE INC.	1150, CHEMIN INDUSTRIEL ST-NICOLAS QC G7A 1A6	614.13	0.00	614.13	
113	LOCATION SMS	A/S MX6003C C.P. 11642, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 5ZB	35,697.93	0.00	35,697.93	
114	MECANIQUE R COTE INC	162 BLV. EGARD HÉBERT MELOCHEVILLE QC JOS 1J0	42,763.48	0.00	42,763.48	
115	METALIUM	4020, GARAND STE-ROSE, LAVAL QC H7L 5C9	6,787.10	0.00	6,787.10	
116	METALLISATION DU NORD	876, RUE PERREAULT CHIBOUGAMAU QC G8P 2K3	5,898.22	0.00	5,898.22	
117	METRO OPTIC	1620 - 1080 BEAVER HALL HILL MONTREAL QC H2Z 1S8	2,759.40	0.00	2,759.40	
118	MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	C.P. 5500 SUCCURSALE DESJARDINS MONTREAL QC H5B 1A8	4,097.26	0.00	4,097.26	
119	MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	1600, BOUL RENE-LEVESQUE OUEST SECTEUR R23CPF, 3E ETAGE MONTREAL QC H3H 2V2	120,461.85	0.00	120,461.85	
120	MONTMORENCY FORD (1997) INC.	7225 BOUL. TASCHEREAU BROSSARD QC JAY 1A1	1,654.77	0.00	1,654.77	
121	MORTIER EN TREMIE ABL INC	791, CHEMIN INDUSTRIEL ST-NICOLAS QC G7A 1B4	5,560.31	0.00	5,560.31	
122	MOTION CANADA	MONTREAL BRANCH 330, AVENUE AVRO POINTE-CLAIRE QC H9R 5W5	2,762.01	0.00	2,762.01	
123	NAPA VERDUN	1088 DE L'ÉGLISE VERDUN QC H4G 2N5	5,078.93	0.00	5,078.93	
124	NATIONAL BANK	130 KING STREET WEST,8TH FLOOR TORONTO ON M5X 1J9	106,542.61	5,505,872.09	5,612,414.70	
125	NEBS BUSINESS FORMS LIMITED	330, CRANSTON CRESCENT MIDLAND ON L4R 4V9	757.12	0.00	757.12	
126	NOTAIRE-DIRECT INC			0.00	2,930.41	
127	OUTIL PAC INC (MONTREAL)			0.00	13,428.80	
128	OUTIL-PAC (QUEBEC) INC. 1830 LEON-HARMEL 859.82 QUEBEC QC G1N 4R9		0.00	859.82		
129	OXYGENE PRO-TECH INC	506, RUE DES ERABLES TROIS-RIVIERES QC G8T 7Z6	12.97	0.00	12.97	
130	P H DISTRIBUTION ENR	3710, CHEMIN NOTRE-DAME DE LA MERCI NOTRE DAME DE LA MERCI QC JOT 2A0	138.15	0.00	138.15	

16-juin-2014 Date Alburi Ges maules

District de: No division: No cour:

Québec 01 - Montréal

No dossier:

500-11-046426-140 41-1851506

FORM 78 - Suite

Liste "A" Créanciers Non Garantis

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
	PETITE CAISSE		202.83	0.00	202.83
	PETRELA, MURRAY, LEBLANC INC	420 - 1685, FLEETWOOD LAVAL QC H7N 4B2	10,393.92	0.00	10,393.92
	PNEU BELISLE BOUCHERVILLE INC.	45, MONTGOLFIER BOUCHERVILLE QC J4B 8C4	1,914.50	0.00	1,914.50
	POMPAGE DE CIM D COUTURE & FILS	2625, LUPIEN ST-HUBERT QC J3Y 6C4	3,492.37	0.00	3,492.37
135	POMPAGE ELITE INC	2000, COULOMBE STE-JULIE QC J3E 0C2	3,476.56	0.00	3,476.56
	POMPAGE NORD-SUD INC	137, RUE DES ALOUETTES SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON QC G0S 2W0	6,898.50	0.00	6,898.50
	PRO-MIX BETON INC	6600, GRANDE-ALLEE ST-HUBERT QC J3Y 1B7	9,361.98	0.00	9,361.98
	PUROLATOR COURRIER LTEE	P.O. BOX 1100, ETOBICOKE POSTAL STN A ETOBICOKE ON M9C 5K2	318.15	0.00	318.15
139	QUEBEC LINGE CO	BOX 51032 RPO TYNDALL WINNIPEG MB R2X 3C6	445.71	0.00	445.71
140	RADIO COMMUNICATION CELLULAIRE	5951, COUSINEAU ST-HUBERT QC J3Y 7P5	126.36	0.00	126.36
141	RCAP LEASING	300 - 5575 NORTH SERVICE ROAD BURLINGTON ON L7L 6M1	0.00	0.00	0.00
142	RED-D-ARC LIMITED	2181 RUE NOBEL STE-JULIE QC J3E 1Z9	7,830.71	0.00	7,830.71
143	ROGER JEANNOTTE INC	20 RICHELIEU BELOEIL QC J3G 4N5	0.00	0.00	0.00
144	ROGERS	CP11442 MONTREAL QC H3C 5J2	141.96	0.00	141.96
145	ROLLAND SAUVE PELLERIN, AVOCAT	1170, PLACE FRERE ANDRE, 21EME ETAGE MONTREAL QC H3B 3C6	38,001.22	0.00	38,001.22
146	RONA PROSERVICE - QUINCAILLERIE NOTRE-DAME	2371, NOTRE-DAME OUEST MONTREAL QC H3J 1N3	4,121.48	0.00	4,121.48
147	SAFI-SOCIETE INFORMATIQUE	3393,CHEMIN STE-FOY STE-FOY QC G1X 1S7	431.16	0.00	431.16
148	SANI ORLEANS	4504, BOUL. STE-ANNE QUEBEC QC G1C 2H9	891.06	0.00	891.06
149	SANIVAC	100 RUE HUOT NOTRE-DAME-DE L'ILE PERROT QC G7V 7Z8	1,387.06	0.00	1,387.06
150	SERVICES DE GRUES SAUVE	38, RUE DE CHAMBERY 5,674.02 0.00 TERREBONNE QC J6Y 0E4		0.00	5,674.02
151	SERVICES SPECIALISES LF INC.	257, ROUTE CHASSÉ SAINTE-MARIE QC G6E 3L1	233.41	0.00	233.41
152	SODEVECINC	4410, LOUIS-B MAYER LAVAL QC H7P 0G1	1,327.97	0.00	1,327.97

16-juin-2014

District de: No division:

Québec 01 - Montréal

No cour: No dossier:

500-11-046426-140 41-1851506

FORM 78 - Suite

Liste "A" Créanciers Non Garantis

9210-6905 Québec inc

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
153	SOS PLOMBERIE INC.	11100 BOL HENRI-BOURASSA QUEBEC QC G1G 3Y1	315.99	0.00	315.99
154	STRUCTURE ACIER PREVOST INC	130 DE LA PAIX LE GARDEUR QC J5Z 2M6	9,799.32	0.00	9,799.32
	55 SUPERIOR PROPANE DIV SUPERIOR PLUS LP PO BOX 2875 STATION M CALGARY AB T2P 5G1		445.30	0.00	445.30
156	SUPERIOR TRUCK EQUIPMENT INC	7920-56 ST, SE CALGARY AB T2C 4S9	475.42	0.00	475.42
157	TARGET TRANSPORT 315 MATHESON BLVD. EAST 17,599.47 0.00 MISSISSAUGA ON L4Z 1X3		17,599.47		
158	TELUS QUEBEC C.P 11674, SUCCURSALE CENTRE VILLE 77.22 0.0 MONTREAL QC H3C 6E9		0.00	77.22	
159	TERRASSEMENT 3G INC 1085, ROUTE HARDWOOD 103.48 VAUDREUIL-DORION QC J7V 8P2		0.00	103.48	
160	TRANSPORT L'EPIPHANIE INC	26, DE L'INDUSTRIE L'ASSOMPTION QC J5W 2V1	12,867.89	0.00	12,867.89
161	TRANSPORT SEMICK	1304, RANG DES POINTES ST-AGAPIT QC GOS 1Z0	373.67	0.00	373.67
162	TST OVERLAND EXPRESS	P.O BOX 3030, STATION A MISSISSAUGA ON L5A 3S3	163.00	0.00	163.00
163	TYPOSCRIPT IMPRESSION	364, RUÉ GUY MONTREAL QC H3J 1S6	3,441.19	0.00	3,441.19
164	UNIBETON	300, RUE SAULNIER LAVAL QC H7M 3T3	3,118.10	0.00	3,118.10
165	UPS SCS INC.	C.P 689, STATION ST-LAURENT ST-LAURENT QC H4L 4V9	315.55	0.00	315.55
166	VIDEOTRON S.E.N.C.	TRON S.E.N.C. CP 11078, SUCC. CENTRE-VILLE 129.63 0.00 MONTREAL QC H3C 5B7		129.63	
li li		SERVICES DES FINANCES C.P. 11043 SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 4X8	611.06	0.00	611.06
168	VINCENZINO VARANO CPA,CMA, MBA	10547, BOUL. LOUIS-H-LAFONTAINE MONTREAL QC H1J 2E8	4,024.13	0.00	4,024.13
		To	tal: 3,796,626.30	7,713,652.47	11,510,278.77

16-juin-2014

Québec 01- Montréal 500-11-046426-140 41-1851506

FORM 78 - Suite

Liste "B" Créanciers Garantis

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du créancier	Adresse	Montant de la réclamation	Détalls de la garantie	Date de la garantie	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Soide non-garanti de la réclamation
1	ALAIN DESMEULES (AUTRE LONG TERME)	1169 SEYMOUR MONTREAL QC H3H 2A4	65,495.38	Ameublement - Meubles		0.00		
_				Autre - Brevet		0.00		65,495.38
2	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CANADA	300 - 1570, RUE AMPORE BOUCHERVILLE QC J4B 7L4	275,000.00	Actifs d'affaires - Inventaire - Inventaire		60,000.00		
			8	Créances payables - Entreprise - Comptes à recevoir		50,000.00	#	
		Ħ		Actifs d'affaires - Machinerie - Machines		165,000.00		
3	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CANADA	300 - 1570, RUE AMPORE BOUCHERVILLE QC J4B 7L4	868,405.97	Actifs d'affaires - Inventaire - Inventaire		0.00		868,405.97
			l	Actifs d'affaires - Machinerie - Machines		0.00		
4	CAPITAL LEASES (VARIOUS)	-	413,801.98	Ameublement - Meubles		0.00		
				Autre - Brevet		0.00		413,801.98
5	INVESTISSEMENT QUEBEC	1500 - 600, RUE DE LA GAUCHETIERE OUEST MONTREAL QC H3B 4L8	875,000.00	Actifs d'affaires - Machinerie - Machines		0.00		875,000.00
6	MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	1600, BOUL RENE-LEVESQUE OUEST SECTEUR R23CPF, 3E ETAGE MONTREAL QC H3H 2V2	357,077.05	Espèces en main - Chequing - Banque Nationale du Canada		64,000.00		
				Actifs d'affaires - Machinerie - Machines		293,077.05		
7	NATIONAL BANK	130 KING STREET WEST ATH FLOOR TORONTO ON M5X 1J9	5,505,872.09	Créances payables - Entreprise - Comptes à recevoir		0.00		
			:	Actifs d'affaires - Machinerle - Machines		14,922.95		5,490,949.14
_		Total:	8,360,652.47			647,000.00	0.00	7,713,652.47

16-juln-	-2014
Date	

District de: No division:

Québec 01 - Montréal

No cour:

500-11-046426-140 41-1851506

No dossier:

FORM 78 - Suite

Liste "C" Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du créancier	Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
		0.00	0.00	0.00			

16-juin-2014

Québec

01 - Montréal

500-11-046426-140 41-1851506

FORM 78 - Suite

Liste "D"

Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du créancler ou du réclamant	Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
1		3850, PLACE DE JAVA, BUREAU 100 BROSSARD QC J4Y 0C4	2,315,780.00	0.00		Liquidée
		Total:	2,315,780.00	0.00		

16-juin-2014

District de:

Québec

No division:

01- Montréal 500-11-046426-140

No cour: No dossier:

41-1851506

FORM 78 - Suite

Liste "E" Créances payables à l'actif

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du débiteur	Adresse et occupation	Nature de la dette	Montant de la dette (bonne, douteuse; mauvaise)	Follo du grand livre ou autre livre portant détails	Date de créance	Évaluation du produit	Détali des valeurs détenues en garantie pour le palement de la crèance
1	Comptes à recevoir	600, rue de la Gauchétiere Ouest Montréal QC H3B 4L2	Comptes à recevoir	0.00 0.00 849,000.00]	30-déc-2013	50,000.00	Comptes à recevoir
	Total:		0.00 0.00 849,000.00			50,000.00		

16-juin-2014

District de: No division: No cour:

Québec

01- Montréal 500-11-046426-140

No dossier:

41-1851506

FORM 78 - Suite

Liste "F"

Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles, etc., disponibles comme actif

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du prometteur, accepteur, endosseur, débiteur hypothécaire et garant	Adresse	Occupation	Montant de la lettre ou du billet à ordre, etc.	Date de l'échéance	Évaluation du produit	Détails de tout blen détenu en garantie pour le palement de la lettre ou du billet à ordre, etc.
			Total:	0.00		0.00	

16-juin-2014

Québec

01- Montréal 500-11-046426-140

41-1851506

FORM 78 - Suite

Liste "G" Immeubles et biens réels appartenant au débiteur

9210-6905 Québec Inc

Description de la propriété	Nature du droit du débiteur	Détenteur le titre		Detàlis des hypothèques ou autre charges (nom, adresse, montant)	Valeur de rachat ou surplus	
	***	Total:	0.00		0.00	

16-juin-2014

Québec

01 - Montréal 500-11-046426-140

41-1851506

FORM 78 - Fin

Liste "H" Biens

9210-6905 Québec Inc

ÉTAT COMPLET ET NATURE DES BIENS

Nature des biens	Endroit où les blens sont situés	Détalls des biens	Coût Initial	Estimation des biens qui peuvent être
(a) Inventaire	4800, rue St-Amtroise, Montréal, Québec	Inventaire	593,000.00	60,000.00
(b) Aménagements, etc.			0.00	0.00
(c) Espèces dans les institutions financières	48		0.00	0.00
(d) Espèces en caisse		Espèces en caisse	64,000.00	64,000.00
(e) Bétail			0.00	0.00
(f) Machines, outillage et Installation	4800, rue St-Amtroise, Montréal, Québec	Machines	2,018,000.00	473,000.00
(g) Ameublement		Meubles	62,000.00	0.00
(h) Assurances-vie RÉER, FÉER etc.			0.00	0.00
(i) Valeurs mobilières/Titres			0.00	0.00
(j) Droits en vertu de testaments, etc.			0.00	0.00
(k) Véhicules		8	0.00	0.00
(I) Taxes			0.00	0.00
(m) Autre		Brevet	500,000.00	0.00
	<u> </u>	<u> </u>	Total:	597,000.00

16-juin-2014 Date

No. Cour:

500-11-046426-140

No. Dossier:

41-1851506

Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc de la ville de Montréal en la province de Québec

Formulaire 78 (Projet de loi C-12) Bilan - commerçant

Richter Advisory Group Inc/Richter Groupe Conseil inc - Syndic Par:

Stéphane De Broux, CPA, CA, CIRP 1981 avenue McGill College, 12e étage Montréal QC H3A 0G6 Téléphone: (514) 934-3400 Télécopieur: (514) 934-8603

RICHTER

CETTE FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS EST FOURNIE AFIN DE VOUS AIDER À REMPLIR LE FORMULAIRE DE PREUVE DE RÉCLAMATION

	La preuve de réclamation doit être signée par l'individu qui la remplit.				
	La signature du réclamant doit être attestée.				
	Indiquer l'adresse complète (incluant le code postal) où tout avis et correspondance doivent être expédiés.				
	Le montant sur le relevé de compte doit correspondre au montant réclamé sur la preuve de réclamation.				
PARAG	RAPHE	I DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION			
	Si la pe fonction	Si la personne qui complète la preuve de réclamation n'est pas le créancier lui-même, elle doit préciser son poste ou sa onction.			
	Le créancier doit déclarer la raison sociale complète de la compagnie ou du réclamant.				
PARAG	RAPHE :	DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION			
	Un relevé de compte détaillé doit accompagner la preuve de réclamation et doit refléter les date, numéro de facture montant de chaque facture ou charge, ainsi que les date, numéro et montant de tout crédit ou paiement. Un relevé compte sera considéré comme incomplet si ce dernier commence avec un solde d'ouverture. Le créancier doit également indiquer ses adresse postale, numéro de téléphone, numéro de télécopieur et adresse électronique.				
PARAG	RAPHE 4	DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION			
	Un créancier non garanti (sous-paragraphe A) doit cocher ce qui s'applique en indiquant s'il revendique ou non un droit a un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.				
	Un créa et les ca	Jn créancier à titre de locateur suite à la résiliation d'un bail doit compléter le sous-paragraphe B et joindre tous les détails et les calculs.			
	Un créancier garanti doit compléter le sous-paragraphe C et joindre les documents de garantie.				
	Un agriculteur, un pêcheur ou un aquiculteur doit compléter le sous-paragraphe D.				
	Un salarié doit compléter le sous-paragraphe E, le cas échéant.				
	La partie F doit être complétée relativement à un régime de pension.				
	Un créancier ayant une réclamation contre les administrateurs, lorsqu'une proposition le prévoit, doit compléter le sous- paragraphe G et y joindre tous les détails et les calculs.				
	Un client d'un courtier en valeurs mobilières failli doit compléter le sous-paragraphe H.				
PARAG	RAPHE 5	DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION			
	Le récla l'insolvai	mant doit indiquer s'il est ou n 'est pas llé au débiteur, au sens de la définition de la Loi sur la faillite et oilité, en rayant ce qui n'est pas applicable.			
PARAG	RAPHE 6	DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION			
	Le récla	mant doit fournir une liste détaillée de tous les paiements reçus et/ou crédits accordés, soit :			
	a)	au cours des trois mois précédant l'ouverture de la faillite, dans le cas où le réclamant et le débiteur ne sont pas liés;			
	b)	au cours des douze mois précédant l'ouverture de la faillite, dans le cas où le réclamant et le débiteur sont liés.			
PROCU	RATION				
	a)	un créancier peut voter en personne ou par procuration;			
	b)	une débitrice ne peut être nommée à titre de fondée de pouvoir pour voter à toute assemblée des créanciers; le syndic peut être désigné à titre de fondé de pouvoir pour le bénéfice de tout créancier;			
	d)	afin qu'une personne dûment autorisée ait le droit de voter, elle doit elle-même être créancière ou détentrice d'une procuration dûment exécutée. Le nom du créancier doit apparaître sur la procuration.			

T. 514.934.3400 F. 514.934.8603 reclamations@richter.ca

Richter Groupe Consell Inc. Richter Advisory Group Inc. 1981 McGill College Montréal (QC) H3A 0G6



THIS INFORMATION SHEET IS SUPPLIED IN ORDER TO ASSIST YOU IN COMPLETING THE PROOF OF CLAIM FORM

	The proof of claim must be signed by the individual completing the form.	
	The signature of the claimant must be witnessed.	
	Give the complete address (including postal code) where all notices and correspondence are to be forwarded.	
	The amount on the statement of account must agree with the amount claimed on the proof of claim.	
PARAG	RAPH 1 OF THE PROOF OF CLAIM	
	If the individual completing the proof of claim is not the creditor himself, he must state his position or title.	
	The creditor must state the full and complete legal name of the Company or the claimant.	
PARAG	RAPH 3 OF THE PROOF OF CLAIM	
	A detailed statement of account must be attached to the proof of claim and must show the date, the invoice number and the dollar amount of all the invoices or charges, together with the date, the number and the amount of all credits o payments. A statement of account is not complete if it begins with an amount brought forward. In addition, a creditor mus indicate his/her address, phone number, fax number and E-mail address.	r
PARAG	RAPH 4 OF THE PROOF OF CLAIM	
	An unsecured creditor (subparagraph (A)) must check and state whether or not a priority rank is claimed under Section 136 of the Bankruptcy and Insolvency Act.	1
\supset	A claim of landlord (subparagraph (B)) for disclaim of lease must be completed with full particulars and calculations.	
	A secured creditor must complete subparagraph (C) and attach a copy of the security documents.	
	A farmer, fisherman or aquaculturist must complete subparagraph (D).	
	A wage earner must complete subparagraph (E), if applicable.	
\supset	Section F must be completed with regard to a pension plan.	
	A claim against director(s) (subparagraph (G)), in a proposal which compromises a creditor's claim, must contain ful particulars and calculations.	İ
\supset	A customer of a bankrupt securities firm must complete subparagraph (H).	-
PARAG	RAPH 5 OF THE PROOF OF CLAIM	
	The claimant must indicate whether he/she is or is not related to the debtor, as defined in the Bankruptc y and Insolvency Act, by striking out that which is not applicable.	•
PARAG	RAPH 6 OF THE PROOF OF CLAIM	
\supset	The claimant must attach a detailed list of all payments received and/or credits granted, as follows:	
	 within the three months preceding the initial bankruptcy event, in the case where the claimant and the debtor are not related; 	•
	b) within the twelve months preceding the initial bankruptcy event, in the case where the claimant and the debtor are related.	
PROXY		
	a) A creditor may vote either in person or by proxy;	
	 A debtor may not be appointed as proxy to vote at any meeting of the creditors; The Trustee may be appointed as a proxy for any creditor; 	
	 d) In order for a duly authorized person to have a right to vote he must himself be a creditor or be the holder of a properly executed proxy. The name of the creditor must appear in the proxy. 	l

T. 514.934.3400 F. 514.934.8603 claims@richter.ca

Richter Advisory Group inc. Richter Groupe Consell inc. 1981 McGiii College Montréal (QC) H3A 0G6



PREUVE DE RÉCLAMATION

(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1) et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Ex	xpédier tout avis ou toute correspondance concemant la présente réclamation à l'adresse suivante :				
Da	- ins l'a	affair	e de la proposition de 9210-6905 Québec Inc de la ville de Montréal, province de Québec, et de la récl	amation de	
Je	sous	sign	é,(nom du créancier ou du représentant du c	and a	
			(ville et province), certifie ce qui suit :	and the same	
1. le i	Je poste	suis ou l	le créancier du débiteur susnommé (ou je suis(nom du créancier ou de son représentant)).	(préciser	
			au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.		
l'es	st tou signé	jours com	teur était, à la date de l'Avis d'intention de faire une proposition, soit le 24 mars 2014, endetté envers le s, pour la somme de\$, comme l'indique l'état de compte (<i>ou</i> l'affidavit) ci- ame l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le débiteur a dr u l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la re	annexé et roit. (<i>L'état</i>	
4.	(Co	chez	z la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)		
	0	A. I	RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE\$ tre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)		
			ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du débiteur à titre de garantie et : chez ce qui s'applique.)		
		0	pour le montant de\$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire. (« Créancier chirographaire »)		
		0	pour le montant de\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 1 (« Créancier privilégié »)	36 de la Loi.	
			(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)		
		B. F	RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE	\$	
			une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après. Innez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)		
		C. I	RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE\$		
			ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du débiteur à titre de garantie, dont la mative s'élève à\$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :	a valeur	
			nnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donn eur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)	ée et la	
		D. I	RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE	\$	
		J'ai (Ve	une réclamation en vertu du paragraphe 81.2 (1) pour la somme impayée de\$ uillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)		

T. 514.934.3400 F. 514.934.8603 reclamations@richter.ca

Richter Groupe Consell Inc. Richter Advisory Group Inc. 1981 McGill College Montréal (QC) H3A 0G6 E

PROOF OF CLAIM

(Section 50.1, Subsections 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1), and Paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act)

All	-		or correspondence regarding this claim must be forwarded to the following address:
In 1	the M	latt	er of the Proposal of 9210-6905 Québec Inc of the City of Montréal, Province of Quebec, and the claim of
 I, _			, creditor
the			r), of (city and province), do hereby certify:
			am a creditor of the above-named debtor (or that I am (state position or (name of creditor or representative of the creditor).
			have knowledge of all of the circumstances connected with the claim referred to below.
to t	the car trked	red Sc	ne debtor was, at the date of the Notice of intention to make a proposal, namely March 24, 2014, and still is, indebted itor in the sum of \$, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and hedule "A" after deducting any counterclaims to which the debtor is entitled. (The attached statement of account or ust specify the vouchers or other evidence in support of the claim.)
4.	Ch	eck	and complete appropriate category
		Α	UNSECURED CLAIM OF \$
		(0	Other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)
		T	nat in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor as security and
		(0	Check appropriate description)
			Regarding the amount of \$, I do not claim a right to a priority. ("Ordinary Creditor")
		_	Regarding the amount of \$, I claim a right to a priority under section 136 of the Act. ("Preferred Creditor")
			(Set out on an attached sheet details to support priority claim)
		В	CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$
			nat I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows: Sive full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based)
		С	SECURED CLAIM OF \$
		ar (C	nat in respect of this debt, I hold assets of the debtor valued at \$ as security, particulars of which e as follows: Sive full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)
	0	D	CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OR AQUACULTURIST OF \$
			nat I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ ttach a copy of sales agreement and delivery receipts).

T. 514.934.3400 F. 514.934.8603 claims@richter.ca

Richter Advisory Group Inc. Richter Groupe Conseil Inc. 1981 McGiil College Montréal (QC) H3A 0G6

FORMULAIRE 31 (suite) ☐ E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE ☐ J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE (A remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.) J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après : (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.) ☐ H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE_ J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après : (Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.) 5. Au meilleur de ma connaissance, je suis lié (ou le créancier susnommé est lié) (ou je ne suis pas lié ou le créancier susnommé n'est pas lié) au débiteur selon l'article 4 de la Loi, et j'ai (ou le créancier susnommé a) (ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le débiteur. 6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du débiteur, les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le débiteur sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4 de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des 12 mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi. (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.) Daté le _____, à _____ Signature du créancier Signature du témoin Numéro de téléphone : Numéro de télécopieur : Adresse électronique : REMARQUE : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits. AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux. FORMULAIRE DE PROCURATION (paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) de la Loi) Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc (nom du village ou de la ville) (nom du créancier) créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme_ mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci (étant ou n'étant pas) habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place.

Signature du témoin

Signature du créancier

Nom et titre du signataire autorisé

		E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$	
			3(8) of the Act in the amount of \$
		☐ That I hereby make a claim under subsection 81.4	4(8) of the Act in the amount of \$
		F. CLAIM BY EMPLOYEE FOR UNPAID AMOUNT	REGARDING PENSION PLAN OF \$
		☐ That I hereby make a claim under subsection 81.5	5 of the Act in the amount of \$
			6 of the Act in the amount of \$
	0	G. CLAIM AGAINST DIRECTOR \$ (To be completed when a proposal provides for the complete that the complete is a second complete is a second complete that the complete is a second complete that the complete is a second complete is a second complete that the complete is a second complete that the complete is a second complete in the complete in the complete is a second complete in the complete in	compromise of claims against directors.)
		That I hereby make a claim under subsection 50(13) (Give full particulars of the claim, including the calculations of the claim.	
	0	H. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SEC That I hereby make a claim as a customer for net eq particulars of which are as follows:	CURITIES FIRM \$uity as contemplated by section 262 of the Act,
		(Give full particulars of the claim, including the calculated	lations upon which the claim is based.)
the		ning of section 4 of the Act, and have (or has) (or hav	med creditor is) (or am not or is not) related to the debtor within the not or has not) dealt with the debtor in a non-arm's-length
unc thre	lerva e me ch otl	lue within the meaning of subsection 2(1) of the Act the onths (or, if the creditor and the debtor are related with	from, the credits that I have allowed to, and the transfers at nat I have been privy to or a party to with the debtor within the hin the meaning of section 4 of the Act or were not dealing with before the date of the initial bankruptcy event within the meaning edits and transfers at undervalue).
Dat	ed a	t, this da	y of
 Sig	natui	re of creditor	Signature of witness
Ĭ		ne number:	Fax number:
	_	ddress:	ax number.
WA valu	RNIN e of t	he security as assessed, in a proof of security, by the secure on 201(1) of the Act provides severe penalties for making an	 t, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the ed creditor.
			ohs 51(1)e) and 66.15(3)b) of the Act)
In ti	ne M	atter of the Proposal of 9210-6905 Québec Inc	
I,		(name of creditor)	, of
		(name of creditor)	(name of town or city)
a cr	edito	or in the above matter, hereby appoint	of,
to b	e my	proxyholder in the above matter, except as to the re-	ceipt of dividends,(with or without) power to
		another proxyholder in his or her place.	
Dat	ed a	this day of	
Sig	natui	e of creditor	
Per	:	ne and Title of Signing Officer	
	Nan	ne and Title of Signing Officer	Signature of witness

CANADA

Province de Québec District de : Québec No division: 01-Montréal

No cour: 500-11-046426-140 No dossier: 41-1851506

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre commerciale)

Loi sur la faillite et l'insolvabilité

FORMULAIRE DE VOTATION

(proposition déposée en vertu de la section I)

(alinéa 51(1)f) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc

Je,			, créancier
(ou Je,, repré	sentant de		créancier)
			créancier dans l'affaire susmentionnée à l'égard de la
somme de	\$, dema	nde au syı	ndic agissant relativement à la proposition de 9210-6908
Québec Inc, de consigner mon vote _			(en faveur de ou contre) l'acceptation de la
proposition faite le .			
Daté le jour de	201_	, à	•
Nom du créancier (personne physique) (Veuillez écrire en lettres moulées))		
Signature du créancier (personne phys	ique)		Signature du témoin
		- OU -	
Nom du créancier (personne morale) (Veuillez écrire en lettres moulées)			
Signature du créancier (personne mora	ile)		Signature du témoin
Nom et titre du signataire autorisé (Veuillez écrire en lettres moulées)			

CANADA

Province of Québec District of: Québec

Division No.: 01-Montréal Court No.: 500-11-046426-140 Estate No.: 41-1851506

SUPERIOR COURT

(Commercial Division) Bankruptcy and Insolvency Act

VOTING LETTER

(Division 1 Proposal) (Paragraph 51(1)f) of the Act)

In the Matter of the Proposal of 9210-6905 Québec Inc

l,	-			, credito
			****	, creditor
of	(name of city)	, a creditor in the above matte	r for the sum of
\$, he	reby request the t	rustee acting	with respect to the proposal o	f 9210-6905 Québec Ind
to record my vote	(for or ag	ainst) the acc	ceptance of the proposal as m	ade on .
Dated at	, this	day of	201	
Name of Individual Creditor	(Please print)			
Signature of Individual Credi	tor	_	Signature of Witness	
		- OR –		
Name of Corporate Creditor	(Please print)			
Signature of Corporate Cred	itor		Signature of Witness	
Name and Title of Signing O	fficer (Please prin	t) .		

C A N A D A PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

N° DE DIVISION : 01-Montreal N° DE COUR : 500-11-046426-140 N° DE DOSSIER : 41-1851506

COUR SUPÉRIEURE (Chambre Commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS DE L'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :

9210-6905 QUÉBEC INC.,

Personne morale légalement constituée et dûment incorporée ayant son siège social et son principal établissement commercial au 4800, rue Saint-Ambroise à Montréal (Québec) H4C 3N8

Débitrice

- ET -

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic

RAPPORT DU SYNDIC SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA DÉBITRICE ET SUR LA PROPOSITION

(Articles 50(10) b) et 50(5) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

- L'objet de la première assemblée des créanciers est d'examiner la Proposition déposée le 16 juin 2014 (ci-après désignée « Proposition ») par 9210-6905 Québec Inc. (ci-après désignée « Société » ou « Débitrice »).
- 2. Conformément aux articles 50(10) b) et 50(5) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (ci-après désignée « Loi » ou « LFI ») et afin d'aider les créanciers dans leur processus de décision concernant la Proposition, Richter Groupe Conseil Inc. (ci-après « Richter » ou « Syndic ») soumet son rapport sur la situation financière de la Débitrice et sur la Proposition.
- 3. Nous tenons à aviser le lecteur que nous n'avons procédé ni à une vérification ni à un examen des livres et registres de la Débitrice. Par conséquent, nous ne pouvons exprimer une opinion quant à l'exactitude des renseignements qui y sont contenus. Les renseignements dont il est question aux présentes sont tirés des livres et registres de la Débitrice ainsi que des entretiens que nous avons eus avec la direction de la Débitrice.

INTRODUCTION

4. La Débitrice est une entreprise privée qui œuvre dans le domaine de la construction, plus précisément dans le domaine des fondations sur pieux résidentielles et commerciales.

- 5. Le 24 mars 2014, la Débitrice susnommée a déposé un avis de l'intention de faire une Proposition (l'« Avis »).
- 6. L'Avis a été envoyé aux créanciers concernés le 31 mars 2014 et l'état de l'évolution de l'encaisse pour la période du 1^{er} au 25 avril 2014 ainsi que le rapport contenant les observations relativement à l'établissement de l'état ont été déposés auprès du Séquestre Officiel le 2 avril 2014.
- 7. Le 26 mars 2014, la Société a demandé à la Cour la nomination de Richter à titre de Séquestre intérimaire aux termes de l'article 47.1(1). La demande a été accueillie le 27 mars 2014.
- 8. Les 23 avril, 16 mai et 30 mai 2014, la Débitrice obtenait une prorogation de délai pour déposer une Proposition jusqu'au 16 mai, 2 juin et 16 juin 2014 respectivement afin de permettre à la Débitrice de conclure la transaction de vente des actifs et déterminer les termes de la Proposition qui pourrait être soumise aux créanciers.
- 9. Le Syndic n'a noté aucun changement négatif d'importance quant aux prévisions relatives à l'encaisse ou à la situation financière de la Débitrice.
- 10. Le 16 juin 2014, la Débitrice a déposé auprès du Syndic et du Séquestre officiel une Proposition s'adressant à ses créanciers. Nous avons joint aux présentes une copie de la Proposition déposée par la Débitrice, un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de votation, un formulaire de procuration ainsi qu'un avis indiquant l'heure et l'endroit où sera tenue la première assemblée des créanciers visant à se prononcer sur cette Proposition.
- 11. Le présent rapport résume les renseignements considérés pertinents pour aider les créanciers dans l'analyse des affaires de la Débitrice et des modalités de la Proposition.
- 12. Voici le plan du présent rapport :
 - I. Renseignements sur la Débitrice et causes de l'insolvabilité
 - II. Processus de sollicitation d'offres
 - III. Informations financières
 - IV. Proposition
 - V. Estimation de la distribution aux créanciers
 - VI. Conclusion

I. RENSEIGNEMENTS SUR LA DÉBITRICE ET CAUSES DE L'INSOLVABILITE

- 13. La Débitrice œuvre dans le domaine des fondations sur pieux résidentielles et commerciales.
- 14. Au cours des dernières années, la Débitrice a encouru des pertes importantes que la direction attribue à la perte d'un contrat significatif et à des litiges sur deux projets importants.
- 15. Depuis le dépôt de l'Avis d'intention, la Débitrice a agi et continue d'agir de bonne foi et avec diligence.
- 16. Les opérations de la Société sont suspendues depuis le 14 mars 2014. Depuis, la Débitrice concentre ses efforts à son déménagement vers des locaux moins dispendieux et à la perception des comptes à recevoir.

II. PROCESSUS DE SOLLICITATION

17. La Société a mandaté Richter, en sa qualité de Séquestre intérimaire, pour solliciter en son nom des offres écrites de diverses parties pour l'acquisition de ses actifs.

- 18. Au cours du processus de sollicitation, plus de 145 acheteurs potentiels ont été contactés. Trente (30) acheteurs potentiels ont signé des ententes de confidentialité et sept (7) ont participé à des visites d'inspection des actifs. Trois offres ont été reçues à la date limite pour la réception des offres du 24 avril 2014. Après analyse, les trois offres reçues ont été jugées insuffisantes et ont donc été rejetées.
- 19. La Débitrice a néanmoins décidé de déposer une Proposition à ses créanciers ordinaires et de continuer ses négociations avec ses créanciers garantis afin d'en arriver à une entente d'ici la tenue de l'assemblée des créanciers le 7 juillet 2014.

III. INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les informations financières suivantes sont tirées du bilan statutaire de la Débitrice daté du 16 juin 2014. Cette information n'est divulguée que dans le but d'aider le lecteur à évaluer la position financière actuelle de la Débitrice.

9210-6905 Québec Inc.			
Bilan statutaire en date du 16 juin 2014			
(non-vérifié)			
	Valeur nette	auv V	aleur brute de
Actifs	livres	aux v	réalisation
Actifs à court terme	114100		Tourisation
Inventaire	\$ 593,	000 \$	60,000
Comptes à recevoir	ф 593, 849,		50,000
Espèces	•	000	64,000
	1,506,		174,000
Machines, outillage et installation	2,018,	000	473,000
	3,524,	000	647,000
Passifs			•
Créanciers garantis			
Banque Nationale du Canada			5,505,872
Banque de Développement du Canada			1,143,406
Investissement Québec			875,000
Capital Leases (Various)			413,802
Ministère du Revenu du Québec			357,077
Autre			65,495
			8,360,652
Déficit de réalisation pour les créanciers	garantis		(7,713,652)
Créanciers non garantis	E		3,796,626
Créances éventuelles			2,315,780
Déficit global		\$	(13,826,059)

IV. PROPOSITION

Le texte sulvant représente un extrait du texte de la Proposition déposée le 16 juin 2014. Il est par contre conseillé aux créanciers de lire le texte de la Proposition pour connaître tous les détails relatifs aux modalités de celle-ci.

RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS GARANTIS

Toutes les Réclamations Garanties seront payées conformément aux ententes existantes entre la Société et chacun de ses Créanciers Garantis ou conformément à toute entente pouvant être conclue entre la Société et chacun de ses Créanciers Garantis. Pour plus de précision, la Proposition ne s'adresse pas aux Créanciers Garantis et ni eux ni leurs Réclamations Garanties respectives ne sont affectés ou liés par la Proposition jusqu'à concurrence de leurs Réclamations Garanties.

RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE ET DES EMPLOYÉS

Les sommes :

- a) dues à sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province, susceptibles de faire l'objet d'une demande en vertu du paragraphe 224(1.2) de la Loi de l'impôt sur le revenu ou de toute disposition législative provinciale essentielle semblable et qui ne seraient pas acquittées au moment de la Date du Dépôt devront être payées intégralement dans un délai de six (6) mois après l'Approbation; et
- b) dues aux employés (anciens et actuels) que ceux-ci seraient en droit de toucher en vertu de l'alinéa 136(1)(d) de la Loi si la Société était déclaré faillie à la date de l'Approbation devront être acquittées intégralement dans les trente (30) jours suivant l'Approbation.

RÈGLEMENT DES FRAIS DE LA PROPOSITION

Les Frais de la Proposition seront payés par la Société en priorité, en plus de toutes les obligations visées dans la présente Proposition.

RÉCLAMATIONS PRIVILÉGIÉES

Le paiement des Réclamations Privilégiées seront payées intégralement, sans intérêt et en priorité sur toutes les Réclamations Ordinaires, dans les trente (30) jours suivant l'Approbation de la Proposition par le Tribunal ou selon les ententes qui pourraient être conclues entre la Débitrice et chacun des Créanciers Privilégiés.

ENGAGEMENTS COURANTS

Les dépenses encourues et les engagements de la Société à l'égard des marchandises livrées, biens fournis, services rendus ou d'autres contreparties données à la Société après la Date du Dépôt seront payées en totalité par la Société dans le cours normal des affaires et selon les modalités d'usage dans le commerce ou conformément aux arrangements conclus par la Société, sans excéder la juste valeur marchande de ces biens et services.

RÉCLAMATIONS ORDINAIRES

En règlement complet et final des réclamations des Créanciers Ordinaires incluant celles de quelque nature que ce soit, qu'elles soient exigibles ou non à la Date du Dépôt, incluant les réclamations éventuelles ou non liquidées résultant de transactions effectuées par la Société avant la Date du Dépôt, la Société payera au Syndic, un montant total de 50 000,00 \$ (CINQUANTE MILLE DOLLARS), dans les trente (30) jours suivant l'Approbation de la Proposition par le Tribunal.

Le Syndic aura le droit de contester au nom des créanciers de la Société toute réclamation adressée à cette dernière, de quelque nature que ce soit et sans limitation;

V. ESTIMATION DE LA DISTRIBUTION AUX CRÉANCIERS

Si les créanciers rejettent la Proposition, la Débitrice sera automatiquement en faillite et le produit net de la réalisation des actifs, après le paiement des honoraires et des frais du syndic, sera distribué aux créanciers dans l'ordre prévu dans la Loi. Tel que mentionné précédemment et basé sur notre évaluation des informations financières présentées au bilan statutaire de la Débitrice en date du 16 juin 2014 la réalisation estimée des actifs n'est pas suffisante pour rembourser la totalité des créances garanties. Par conséquent, dans le cadre d'un scénario de faillite, il est estimé que la valeur de réalisation nette des éléments d'actif serait insuffisante et qu'aucun montant ne serait donc disponible aux Créanciers Ordinaires.

Le montant forfaitaire de 50 000,00 \$ offert aux Créanciers Ordinaires selon les termes de la Proposition représente un recouvrement minimal des Créances Ordinaires compte tenu du montant total estimé des réclamations ordinaires totalisant plus de 16 millions \$.

VI. CONCLUSION

Suite aux faits démontrés dans le présent rapport, les créanciers sont maintenant en mesure de prendre une décision informée quant à l'acceptation ou au refus de la Proposition. Nous réitérons que la capacité de la Débitrice à honorer la Proposition face aux Créanciers Ordinaires dépend de la conclusion d'une entente entre la Débitrice et ses Créanciers Garantis d'ici à la date de l'Assemblée des créanciers. Nous sommes disponibles pour répondre aux questions ou pour clarifier toute information.

Fait à Montréal, province de Québec, le 27 juin 2014.

Richter Groupe Conseil Inc. Syndic agissant *in re* la proposition de 9210-6905 Québec Inc.

Stéphane De Broux, CPA, CA, CIRP

SDB/mp p.j.

Liste des envois supplémentaires par courriel

Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc

Envoi à	À l'attention de	Adresse courriel
9210-6905 Québec Inc.	Alain Desmeules	adesmeules@pretech.com;
ARM Agence de recouvrement	Caroline Dupont	cdupont@armrecouvrement.com;
Bell Canada F-88	Groupe Insolvabilité – Affaires	insolv@bell.ca;
Commission des normes du travail	Juan Manuel Diz Grana	Juan-Manuel.Diz- Grana@cnt.gouv.qc.ca;
Commission des normes du travail	Monique Bélanger	Monique.belanger@cnt.gouv.qc.ca;
De Grandpré Chait	Me Martin Bergeron	mbergeron@dgclex.com;
Dunton Rainville	Me Thomas Cliche	tcliche@duntonrainville.com;
Euler Hermes Canada	Antonio Sullo, Vice President, Accts Mgt	tony.sullo@eulerhermes.com;
Fishman Flanz Meland Paquin, LLP	Avram Fishman	afishman@ffmp.ca;
Gaz Métropolitain	Insolvabilité	Insolvabilite2@gazmetro.com;
Hydro Québec	Line Ducharme	Ducharme.Line@hydro.qc.ca;
RCAP	Linda Killip (Collections officer)	rcap.collections@rcapleasing.com;
Richter Groupe Conseil Inc.	Stéphane De Broux	sdebroux@richter.ca;
Richter Groupe Conseil Inc.	Julien Bélisle	jbelisle@richter.ca;
Richter Groupe Conseil Inc.	Marc-Antoine Plante	mplante@richter.ca;

District de: No division:

Québec 01 - Montréal

No cour:

500-11-046426-140

No dossier:

41-1851506

FORMULAIRE 01.1

Identification générale de l'expéditeur pour copies de tous formulaires prescrits envoyés au(x) créancier(s) par voie électronique

> Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc de la ville de Montréal en la province de Québec

Daté le 26 juin 2014, à Montréal en la province de Québec.

Personne responsable (expéditeur): Stéphane De Broux, CPA, CA, CIRP

(Syndic)

Dénomination sociale: Richter Advisory Group Inc/Richter Groupe Conseil inc

Adresse: 1981 avenue McGill College, 12e étage

Montréal QC H3A 0G6

Téléphone: (514) 934-3400

Télécopieur: (514) 934-8603

Courriel: reclamations@richter.ca

<u>AVIS</u>

Veuillez prendre note que la personne susmentionnée est tenue de conserver la copie originale signée du présent document dans les dossiers officiels de la présente procédure.



Canada da

Industrie Canada

Accueil > Faillite > Bureau du surintendant des faillites > Dépôt électronique

Bureau du surintendant des faillites Canada

Mise à jour du dossier - confirmation de la mise à jour

Bienvenue, Soazig Bourgine |

<u>Preférences</u> |

Service d'assistance |

Instructions |

Sortie

Information sur le dossier

Les dossiers suivants ont été mis à jour :

Numéro de dossier : 41-1851506

• Nom du dossier: 9210-6905 Québec Inc

Document(s) déposé(s)

Les documents suivants ont été déposés avec succès :

Formulaire 92: Avis de la proposition aux créanciers

Référence

- Le numéro de référence de cette transaction est : 9807347.
- Déposé par Soazig Bourgine.
- 2014-06-27 14:49 HAE

Déposer un autre document relatif à ce dossier

Si vous souhaitez déposer un document relatif à un autre dossier, appuyez sur le lien **Mise à jour** à partir de la barre de navigation du menu de gauche.



Canada

Industrie Canada

Accueil > Faillite > Bureau du surintendant des faillites > Dépôt électronique

Bureau du surintendant des faillites Canada

Mise à jour du dossier - confirmation de la mise à jour

Bienvenue, Soazig Bourgine |

Préférences |

Service d'assistance |

Instructions

Sortie

Information sur le dossier

Les dossiers suivants ont été mis à jour :

• Numéro de dossier : 41-1851506

• Nom du dossier : 9210-6905 Québec Inc

Document(s) déposé(s)

Les documents suivants ont été déposés avec succès :

Rapport du syndic sur la proposition

Référence

- Le numéro de référence de cette transaction est : 9807371.
- Déposé par Soazig Bourgine.
- 2014-06-27 14:52 HAE

Déposer un autre document relatif à ce dossier

Si vous souhaitez déposer un document relatif à un autre dossier, appuyez sur le lien **Mise à jour** à partir de la barre de navigation du menu de gauche.

COUR SUPÉRIEURE (Chambre commerciale) Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Province de Québec No Division : 01-Montréal No Cour : 500-11-046426-140

Dans l'affaire de la proposition de

9210-6905 Québec inc

Débitrice

- et -

Richter Groupe Conseil Inc.

Syndic

Affidavit d'envoi Avis de la proposition aux créanciers

Richter Groupe Conseil Inc., Syndic Stéphane De Broux, CPA, CA, CIRP 1981 McGill College Montréal (Québec) H3A 0G6 Téléphone : 514.934.3400

Télécopieur : 514.934.3504

PIÈCE E1

C A N A D A Province de Québec

District de : Québec No division : 01-Montréal No cour : 500-11-046426-140

No dossier: 41-1851506

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre commerciale) Loi sur la faillite et l'insolvabilité

Avis de la proposition aux créanciers (article 51 de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc. de la ville de Montréal en la province de Québec

Avis est donné que 9210-6905 Québec Inc., de la ville de Montréal en la province de Québec, a déposé une proposition entre nos mains, en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

Ci-inclus vous trouverez une copie de la proposition, d'un état succinct de son actif et de son passif ainsi qu'une liste des créanciers visés par la proposition et dont les réclamations se chiffrent à 250 \$ ou plus.

Une assemblée générale des créanciers sera tenue le 7 juillet 2014 à 10 heures au Bureau du surintendant des faillites, Édifice Sun Life, 1155 Melcalfe, Salle 1071, Montréal QC H3B 2V6.

Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter la proposition, telle que formulée ou telle que modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie de créanciers visés.

Les preuves de réclamation, procurations et formulaires de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent nous être remis au préalable.

Daté le 27 juin 2014, à Montréal en la province de Québec.

Richter Groupe Conseil Inc. Syndic agissant *in re* la proposition de 9210-6905 Québec Inc.

Stéphane De Broux, CPA, CA, CIRP

T. 514.934.3400 F. 514.934.8603 reclamations@richter.ca

Richter Groupe Conseil Inc. 1981 McGill College Montréal, QC H3A 0G6 www.richter.ca (English – over)

CANADA Province of Québec

District of: Québec Division No.: 01-Montréal Court No .: 500-11-046426-140

Estate No.: 41-1851506 SUPERIOR COURT

(Commercial Division) Bankruptcy and Insolvency Act

Notice of Proposal to Creditors (Section 51 of the Act)

In the Matter of the Proposal of 9210-6905 Québec Inc. Of the City of Montréal In the Province of Québec

Take notice that 9210-6905 Québec Inc., of the City of Montréal in the Province of Québec, has lodged with us a proposal under the Bankruptcy and Insolvency Act.

A copy of the proposal, a condensed statement of the debtor's assets and liabilities and a list of the creditors affected by the proposal and whose claims amount to \$250 or more are enclosed herewith.

A general meeting of the creditors will be held on July 7, 2014 at 10:00 a.m., at the Office of the Superintendent of Bankruptcy, Sun Life Building, 1155 Melcalfe, Suite 1071, Montréal QC H3B 2V6.

The creditors or any class of creditors qualified to vote at the meeting may by resolution accept the proposal either as made or as altered or modified at the meeting. If so accepted and if approved by the court the proposal is binding on all the creditors or the class of creditors affected.

Proofs of claim, proxies and voting letters intended to be used at the meeting must be lodged with us prior to the commencement of the meeting.

Dated at Montréal in the Province of Québec, June 27, 2014.

Montréal, Toronto

Richter Advisory Group Inc. Trustee acting in re the proposal of 9210-6905 Québec Inc.

Stéphane De Broux CPA, CA, CIRP

T. 514.934.3400 F. 514.934.8603 claims@richter.ca

Richter Advisory Group Inc. 181 Bay Street, 33rd Floor Toronto, ON M5J 2T3 www.richter.ca

(Français - recto)

PIÈCE E2

District de:	Québec
No division:	01 - Montréal
No cour:	500-11-046426-140
No dossier:	41-1851506

X original	modifié
X original	modifie

-- FORMULAIRE 78 --

Bilan - proposition déposée par une entité (paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc de la ville de Montréal en la province de Québec

Au débiteur :

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention) le 24 mars 2014. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées, constituent votre bilan, qui doit être vérifé sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par l'officier) 3,796,626.30 Équilibre de réclamations garantis: voir liste "B"...... 7,713,652.47 11,510,278.77 647,000.00 0.00 4. Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres 2,315,780.00 (voir liste D)pouvant être réclamées pour une somme de. . . , 14,473,058.77

ACTIF (tel que déclaré et estimé pa	ar l'officier)
1. Inventaire	•
2. Aménagements	
3. Comptes à recevoir et autres créances: voir list	
Bonnes	0.00
Douteuses	0.00
Mauvaises	,000.00
Estimation des créances qui peuvent être ré	
4.Lettres de change, billets à ordre, etc., voir liste	F 0.00
5. Dépôts en institutions financières	
6. Espèces	64,000.00
7. Bétail	
8. Machines, outillage et installation	
9. Immeubles et biens réels : voir liste G	
10. Ameublement	
11. REER, FERR, Assurances-vie etc	
12. Valeurs mobilières(actions, obligations, déber	
13. Droits en vertu de testaments	
14. Véhicules	
15. Autres biens : voir liste H	
Si le débiteur est une personne morale, ajoutez :	
Montant du capital souscrit	200.00
Montant du capital payé	
Solde souscrit et impayé	
Estimation du solde qui peut être réalisé .	
Total de l'actif	647,000.00
Déficit	13 826 058 77

ACTIE

Je, Alain Desmeules, de Montréal en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de mes affaires en ce 16 juin 2014, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement) devant moi le 16 juin 2014, à Montréal en la province de Québec.

Marie Patenaude, Commissaire à l'Assermentation pour la province de Québec

Expire le 11sep 2015

Marie Patenaude

PIÈCE E3

District de: Québec No division: 01- Montréal No cour: 500-11-046426-140

No dossier: 41-1851506

FORM 78 - Suite

Liste "A" Créanciers Non Garantis

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
1	2154-2089 QUEBEC INC	595 RANG DES VINGT CINQ OUEST ST-BRUNO QC J3V 0G4	501.66	0.00	501.66
2	3559483 CANADA INC	100 - 4800 ST-AMBROISE MONTREAL QC H4C 3N8	18,526.04	0.00	18,526.04
3	9130-0616 QUEBEC INC (PRETECH)	4800, ST-AMBROISE, BUR 103 MONTREAL QC H4C 3N8	832.65	0.00	832.65
4	9223-3758 QUEBEC INC. (CONST S ARCAND)	80 RUE FORTIER ST-ETIENNE-DES-GRES QC G0X 2P0	48.28	0.00	48.28
5	9267-9075 QUEBEC INC	1169 SEYMOR MONTREAL QC H3H 2A4	8,613.71	0.00	8,613.71
6	AFI	LOCAL 220 777, BOUL. LEBOURGNEUF QUEBEC QC G2J 1C3	310.43	0.00	310.43
7	ACCOMODATIONS PLUS	147 SHABOW MESKINO EASTMAIN QC J0M 1W0	3,300.00	0.00	3,300.00
8	ACE RENOVATION FABREVILLE	3009, BOUL. DAGENAIS OUEST LAVAL QC H7P 1T4	1,004.42	0.00	1,004.42
9	ACIER ALTITUBE INC	2555, RUE FRANCIS-HUGHES LAVAL QC H7S 2H7	237,413.93	0.00	237,413.93
10	ACIER OUELLETTE	22, BOUL. J.F KENNEDY ST- JÉROME QC J7Y 4B6	7,442.32	0.00	7,442.32
11	ACIER PICARD INC	3000, DE L'ETCHEMIN ST-ROMUALD QC G6W 7X6	17,662.84	0.00	17,662.84
12	ACME PLUS	210A BRUNSWICK POINTE CLAIRE QC H9R 1A6	256.88	0.00	256.88
13	ADF DIESEL	2355, BOU. HYMUS DORVAL QC H9P 1J8	4.48	0.00	4.48
14	AGD VERCHERES EXPRESS	125 CALIXA LAVALLEE VERCHERES QC JOL 2R0	533.60	0.00	533.60
15	ALAIN DESMEULES (AUTRE LONG TERME)	1169 SEYMOUR MONTREAL QC H3H 2A4	0.00	65,495.38	65,495.38
16	ALAIN DESMEULES (BALANCE DE VENTE)	1169 SEYMOUR MONTREAL QC H3H 2A4	1,887,500.06	0.00	1,887,500.06
17	ALAIN DESMEULES (PAYE 2 PERIODES)	1169 SEYMOUR MONTREAL QC H3H 2A4	30,030.22	0.00	30,030.22
18	APCHQ	5930, BOUL. LOUIS H. LAFONTAINE ANJOU QC H1M 1S7	862.31	0.00	862.31
19	ARMAND DUHAMEL & FILS INC	778 RANG DE L'EGLISE NORD ST-IGNACE DE STANDBRIDGE QC J0J 1Y0	13,608.90	0.00	13,608.90
20	ARMATURES BOIS FRANCS INC	249. BOUL. BONAVENTURE VICTORIAVILLE QC G6T 1V5	15,722.84	0.00	15,722.84
21	ARPENTAGE AZIMUTH	265 PETITE CAROLINE ROUGEMENT QC J0L 1M0	9,197.61	0.00	9,197.61
22	ARPENTEUR PATRICK DESCARREAUX	367, RUE PRINCIPALE LA SARRE QC J9Z 1Z7	5,478.56	0.00	5,478.56

16-juin-2014

Date

District de: Québec
No division: 01- Montréal
No cour: 500-11-046426-140
No dossier: 41-1851506

FORM 78 -- Suite

Liste "A" Créanciers Non Garantis

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
23	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CANADA	300 - 1570, RUE AMPORE BOUCHERVILLE QC .4B 7L4	0.00	853,483.02	853,483.02
24	BELL CANADA INC	C.P. 11095, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 5E7	1,078.04	0.00	1,078.04
25	BELL MOBILITE	C.P. 11095, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 5E7	11,818.18	0.00	11,818.18
26	BETON BELOEIL	300-592, RUE DE LA RIVIERE COWANSVILLE QC J2K 3G6	4,403.54	0.00	4,403.54
27	BETON RIVE-SUD 1990 INC.	702, RUE REMI SAINT-AMABLE QC JOL 1N0	3,989.63	0.00	3,989.63
28	BGM INFORMATIQUE	375, DEQUEN NORD ALMA QC G8B 5P2	114.96	0.00	114.96
29	BOBCAT DE MONTREAL	11150, COTE DE LIESSE DORVAL QC H9P 1A9	6,145.37	0.00	6,145.37
30	BOYAUX ET RACCORDS GREEN LINE LTEE	9395 TRANS CANADIENNE ST-LAURENT QC H4S 1V3	1,044.94	0.00	1,044.94
31	BRB HYDRAULIQUE INC.	611, RUE LAVOISIER REPENTIGY QC J6A 7N2	780.67	0.00	780.67
32	CIBLE	785 GUILBAULT LONGUEUIL QC J4H 2V4	16,271.84	0.00	16,271.84
33	CANAC MARQUIS GRENIER LTEE	CASIER POSTAL 250 ANCIENNE-LORETTE QC G2E 3M3	1,699.67	0.00	1,699.67
34	CANADIAN PILE DRIVING EQUIPMENT INC	3801-53 AVENUE LACOMBE AB T4L 2L6	10,347.11	0.00	10,347.11
35	CANAFLEX	1945 HYMUS DORVAL QC H9P 1J8	908.95	0.00	908.95
36	CAPITAL LEASES (VARIOUS)	-	0.00	413,801.98	413,801.98
37	CAPPCO TUBULAR PRODUCTS	203-755 SOUTH SERVICE RD STONEY CREEK ON L8E 5Z2	53.16	0.00	53.16
38	CENTRE DE CAMION CHURCH	2170 AVE DE L'ÉGLISE MONTREAL QC H4E 1H4	451.85	0.00	451.85
39	CENTURY ACIER	600 BERGE DU CANAL LACHINE QC H8R 1H4	1,077.90	0.00	1,077.90
40	CERTIFIED LABORATORIES	PO BOX 2413T STATION A TORONTO ON M5W 2K6	245.99	0.00	245.99
41	CIMENTIER 4SAISONS INC.	93 ST-PIERRE BELEOIL QC J3G 2X2	1,897.09	0.00	1,897.09
42	CIMENTIER LAVIOLETTE	8760 BOUL.PARENT TROIS-RIVIERES QC G9A 5E1	4,438.04	0.00	4,438.04
43	CONSTRUCTION LPG	2276 RUE PRINCIPALE ST-NÉRÉE BELLECHASSE QC G0R 3V0	4,110.36	0.00	4,110.36
44	CON-TECH SYSTEMS LTD	8150 RIVER ROAD DELTA BC V4G 1B5	1,440.41	0.00	1,440.41

16-juin-2014	
Date	

And Desmeyes

District de: Québec
No division: 01- Montréal
No cour: 500-11-046426-140

No dossier: 41-1851506

FORM 78 -- Suite

Liste "A" Créanciers Non Garantis

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
45	COPARTS	8000 ST- PATRICK LASALLE QC H8N 1V1	896.16	0.00	896.16
46	CORBEC MTL	201-9960 COTE DE LIESSE LACHINE QC H8T 1A1	1,854.19	0.00	1,854.19
47	CROIX BLUEU	C.P 1330 SUCCURSALE B MONTREAL QC H2B 3K9	7,950.99	0.00	7,950.99
48	CTAQ- COOP DES TECHN.AMBULANCIER DU QC	6000, DES TOURNELLES QUEBEC QC G8T 4T4	133.75	0.00	133.75
49	CWB GROUP - INDUSTRY SERVICES	PO BOX 46035 POSTAL STATION A TORONTO ON M5W 4K9	1,479.57	0.00	1,479.57
	DEMIX	PO BOX 11389, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 5H1	2,364.57	0.00	2,364.57
51	DISTRIBUTION D'ACIER DE MONTREAL	18185, ST-LOUIS ST-HYACINTHE QC J2T 3H5	40,630.12	0.00	40,630.12
52	DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC.	7956 15E AVENUE MONTREAL QC H1Z 3N6	163.99	0.00	163.99
53	DYWIDAG-SYSTEMS INT'L CANADA LTD	ESTTERN DIVISION 37 CARDICO DRIVE GORMLEY ON LOH 1G0	32,850.66	0.00	32,850.66
54	ENTREPRISES BELLEMARE INC (LES)	3820 RUE RHÉAUME TROIS-RIVIERES QC G9B 2B4	20,656.70	0.00	20,656.70
55	ENTREPRISES RS2 INC (LES)	295 RUE DES PINS ST-ETIENNE-DES-GRES QC G0X 2P0	39,265.35	0.00	39,265.35
56	EPANDAGE DE PIERRE ACL INC	415 RUE DESROCHERS QUEBEC QC G1M 1C3	1,807.25	0.00	1,807.25
57	EQUIPEMENTS 24-07	53-H CH. LAVALTRIE LAVALTRIE QC J5T 2H4	11,793.58	0.00	11,793.58
58	EXCAVATION JOS PELLETIER (2007) INC	841, DE L'EGLISE SAINT-ROMUALD QC G6W 5M6	15,290.10	0.00	15,290.10
59	EXCAVATION L. MARTEL	A/S PERRAS COUILLARD AVOCATS 219, RUE SALABERRY SALABERRY DE VALLEYFIELD QC J6T 2J3	175,625.64	0.00	175,625.64
60	EXCAVATION VANDERZON INC	595 RANG DES 25 OUEST S-BRUNO QC J3V 0G4	6,292.22	0.00	6,292.22
61	EXCEL TONIER CA	2335 STEVENS MONTREAL QC H4M 1H1	1,810.46	0.00	1,810.46
62	FELCO	780, BOUL. HAMEL SAINT-FELICIEN QC G8K 1X9	28,938.64	0.00	28,938.64
63	FINITION DE BETON DU QUEBEC	6508, RUE VEZINA QUEBEC QC G3E 1M5	2,081.14	0.00	2,081.14
64	FORAGE GAREAU LTEE	3825, ST-JEAN BAPTISTE P.A.T. QC H1B 5V4	747.34	0.00	747.34
65	FORAGES M S E INC	62, RANG TOUCHETTE STE-MARTINE QC J0S 1V0	73,580.55	0.00	73,580.55
66	FORMATION LOGICO INC	811, JEAN-BOIS BOUCHERVILLE QC J4B 3G2	310.43	1/17	310.43

16-juin-2014	
Date	

Page 4 de 16

District de: Québec
No division: 01- Montréal
No cour: 500-11-046426-140
No dossier: 41-1851506

FORM 78 -- Suite

Liste "A" Créanciers Non Garantis

9210-6905 Québec înc

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
67	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	2990, LE CORBUSIER LAVAL QC H7L 3M2	1,348.23	0.00	1,348.23
68	FRANCOTYP-POSTALIA CANADA INC	82 CORSTATE AVENUE CONCORD ON L4K 4X2	241.10	0.00	241.10
69	GABRIEL MILLER INC	1850 PROVINCIALE QUEBEC QC G1N 4A2	427.48	0.00	427.48
70	GAZ METRO	C.P. 6115, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 4N7	1,242.99	0.00	1,242.99
71	GENITEST	3472, FRONTENAC MONTREAL QC H2K 3A5	1,720.03	0.00	1,720.03
72	GEOMATIQUE BLP	4915 BELLEFEUILLE TROIS-RIVIERES QC G9A 5E1	33,400.15	0.00	33,400.15
73	GEOSHACK CANADA	5665. ST-FRANCOIS ST-LAURENT QC H4S 1W6	1,511.92	0.00	1,511.92
74	GESTION IMMOBILIERE NORMANVILLÉ INC.	7055 DES FORGES, C.P. 26002 DU BOISE TROIS-RIVIERES QC G8Y 7M1	298.94	0.00	298.94
75	GIVESCO INC	9495, PASCAL GAGNON ST-LEONARD QC H1P 1Z4	25,597.31	0.00	25,597.31
76	GOUUDRONS O-BEC INC.	212 1ERE AVENUE SAINT ANNE DES PLAINES QC JON 1H0	7,306.66	0.00	7,306.66
77	GRAOUPE A ROY	3939, BOUL. ST-JEAN BAPTISTE MONTREAL QC H1B 5V4	5,851.59	0.00	5,851.59
78	GROUPE 3G INC	1085 ROUTE HARWOOD VAUDREUIL-DORION QC J7V 8P2	9,198.00	0.00	9,198.00
79	GROUPE DIRECT	460, AV MARIEN MONTREAL EST QC H1B 4V9	34,499.17	0.00	34,499.17
80	GROUPE QUALITAS INC	275, BENJAMIN HUDON MONTREAL QC H4N 1J1	64,272.18	0.00	64,272.18
81	GTI ROLL TRANSPORATION SERVICE INC.	9500 AVENUE RYAN DORVAL QC H1B 1B3	8,459.86	0.00	8,459.86
82	GUAY INC	1160, BOUVIER QUEBEC QC G2K 1L9	3,026.14	0.00	3,026.14
83	HABEL CENTRE DU CAMION	157, ROUTE KENNEDY LEVIS QC G6V 6E2	275.20	0.00	275.20
84	HARCORP INC	12255 PLACE HENRI BEAU MONTREAL QC H4K 2H2	18,970.88	0.00	18,970.88
85	HERCULES MACHINERY CORP. *	5025 NEW HAVEN AVE FORT WAYNE IN 46803	2,570.76	0.00	2,570.76
86	HUSQVARNA CONSTRUCTION PROD-CANADA	PO BOX 11033 STN A TORONTO ON M5W 2G5	2,105.99	0.00	2,105.99
87	HYDRO QUEBEC	C.P. 11022, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 4V6	35.80	0.00	35.80
88	IMPERMEABILISATION LESSARD INC.	415, DESROCHERS QUEBEC QC G1M 1C3	856.56	0.00	856.56

16-juin-2014	
Date	

Alain Desmeules

District de: Québec
No division: 01- Montréal
No cour: 500-11-046426-140
No dossier: 41-1851506

FORM 78 - Suite

Liste "A" Créanciers Non Garantis

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
89	IMPRIMERIE GIGUERIE LTEE	181, RUE SAINT-CHARLES LOUISEVILLE QC J5V 2C5	707.68	0.00	707.68
90	INDUSTRIE DANMARE (9054-9767 QUEBEC INC)	10-B LIEBERT VARENNES QC J3X 1P7	156,389.47	0.00	156,389.47
91	INDUSTRIE DESORMEAU INC	8195 PASCAL GAGNON MONTREAL QC H1P 1Y5	3,909.15	0.00	3,909.15
92	INSTALLATIONS GEOTHERMIX INC	926 BOUL LIONEL-BOULET VARENNES QC J3X 1P7	18,534.24	0.00	18,534.24
93	INVESTISSEMENT QUEBEC	1500 - 600, RUE DE LA GAUCHETIERE OUEST MONTREAL QC H3B 4L8	0.00	875,000.00	875,000.00
94	JCV SOUDURE MOBILE INC	31, 38E AVENUE OUEST BLAINVILLE QC J7C 0J5	8,430.71	0.00	8,430.71
95	JEPCA INC	32 RUE DES ÉPERVIERS SAINT BASILE LE GRAND QC J3N 1T1	586.37	0.00	586.37
96	JI WON JUN	4000 ST- DOMONIQUE 2B MONTREAL QC H2W 2A5	300.00	0.00	300.00
97	LE LEIN INTELLIGENT	CENTRE DE SERVICE A LA CLIENTELE 6801 BOULEVARD LEVESQUE EST LAVAL QC H7A 0E1	64.14	0.00	64.14
98	LE SIGNATURE SAINT-NICOLAS INC	ME KEVEN LAVERDIERE, KSA AVOCATS 205 - 5790, BOUL ETIENNE-DALLIAIRE LEVIS QC G6V 8V6	0.00	0.00	0.00
99	LES ENTREPRISES CHARLES MAISONNEUVE	3865, ALFRED LALIBERTÉ BOISBRIAND QC J7H 1P7	903.98	0.00	903.98
100	LES ENTREPRISES PRO-JEP INC.	212, ROUTE 116 EST ST-AGAPIT QC G0S 1Z0	3,736.69	0.00	3,736.69
101	LES EQUIPEMENTS RAPCO	5510 VANDEEN ABEELE ST-LAURENT QC H4S 1P9	7,567.53	0.00	7,567.53
102	LES FERRAILLEURS DU QUEBEC INC.	165 DE LIVERPOOL, C.P 153 ST-AUGUSTIN- DE-DESMAURES QC G3A 1V5	896.81	0.00	896.81
103	LES POMPES MEGA	2205M RYE BINBARDUERM KICAK 103 SAINTE JULIE QC J3J 2J9	707.10	0.00	707.10
104	LES VENTES REGEANT MIRON INC.	231, RUE FORESTWOOD ROSEMERE QC J7A 2C8	6,345.65	0.00	6,345.65
105	LETTRAGE GRIFFON INC	1300, PETIT ST-ESPRIT NICOLET QC J3T 1L8	481.87	0.00	481.87
106	LINDE CANADA LTD	ATT: RABIN PYDIAH 5860 CHEDWORTH WAY MISSISSAUGA ON L5R 0A2	0.00	0.00	0.00
107	LOCATION DALJI INC.	102, RUE DU MENUISIER SAINT-ISIDORE QC G0S 2S0	1,034.79	0.00	1,034.79
108	LOCATION DISCOUNT	9500 BOUL. HENRI BOURASSA O SAINT-LAURENT QC H4S 1N8	41,137.83	0.00	41,137.83
109	LOCATION D'OUTILS BUDGET INC	2055, RUE DU HAUT-BORD QUEBEC QC G1N 4R7	136.46	0.00	136.46

16-juin-2014	
Date	

Alain Desmellier

District de: Québec No division: 01 - Montréal No cour: 500-11-046426-140

No dossier: 41-1851506

FORM 78 - Suite

Liste "A" Créanciers Non Garantis

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
110	LOCATION D'OUTILS SIMPLEX	9740, DE L'ACADIE MONTREAL QC H4N 1L8	14,115.32	0.00	14,115.32
111	LOCATION MAYRAND ET FILS INC.	615 PRINCIPALE ST-AMABLE QC JOL 1N0	394.11	0.00	394.11
112	LOCATION PRINCE INC.	1150, CHEMIN INDUSTRIEL ST-NICOLAS QC G7A 1A6	614.13	0.00	614.13
113	LOCATION SMS	A/S MX6003C C.P. 11642, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 5Z8	35,697.93	0.00	35,697.93
114	MECANIQUE R COTE INC	162 BLV. EGARD HÉBERT MELOCHEVILLE QC J0S 1J0	42,763.48	0.00	42,763.48
115	METALIUM	4020, GARAND STE-ROSE, LAVAL QC H7L 5C9	6,787.10	0.00	6,787.10
116	METALLISATION DU NORD	876, RUE PERREAULT CHIBOUGAMAU QC G8P 2K3	5,898.22	0.00	5,898.22
117	METRO OPTIC	1620 - 1080 BEAVER HALL HILL MONTREAL QC H2Z 1S8	2,759.40	0.00	2,759.40
118	MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	C.P. 5500 SUCCURSALE DESJARDINS MONTREAL QC H5B 1A8	4,097.26	0.00	4,097.26
119	MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	1600, BOUL RENE-LEVESQUE OUEST SECTEUR R23CPF, 3E ETAGE MONTREAL QC H3H 2V2	120,461.85	0.00	120,461.85
120	MONTMORENCY FORD (1997) INC.	7225 BOUL TASCHEREAU BROSSARD QC J4Y 1A1	1,654.77	0.00	1,654.77
121	MORTIER EN TREMIE ABL INC	791, CHEMIN INDUSTRIEL ST-NICOLAS QC G7A 1B4	5,560.31	0.00	5,560.31
122	MOTION CANADA	MONTREAL BRANCH 330, AVENUE AVRO POINTE-CLAIRE QC H9R 5W5	2,762.01	0.00	2,762.01
123	NAPA VERDUN	1088 DE L'ÉGLISE VERDUN QC H4G 2N5	5,078.93	0.00	5,078.93
124	NATIONAL BANK	130 KING STREET WEST,8TH FLOOR TORONTO ON M5X 1J9	106,542.61	5,505,872.09	5,612,414.70
125	NEBS BUSINESS FORMS LIMITED	330, CRANSTON CRESCENT MIDLAND ON L4R 4V9	757.12	0.00	757.12
126	NOTAIRE-DIRECT INC	425 - 3750, CREMAZIE EST MONTREAL QC H2A 1B6	2,930.41	0.00	2,930.41
127	OUTIL PAC INC (MONTREAL)	5895 ANDOVER VILLE MONT-ROYAL QC H4T 1H8	13,428.80	0.00	13,428.80
128	OUTIL-PAC (QUEBEC) INC.	1830 LEON-HARMEL QUEBEC QC G1N 4R9	859.82	0.00	859.82
129	OXYGENE PRO-TECH INC	506, RUE DES ERABLES TROIS-RIVIERES QC G8T 7Z6	12.97	0.00	12.97
130	P H DISTRIBUTION ENR	3710, CHEMIN NOTRE-DAME DE LA MERCI NOTRE DAME DE LA MERCI QC J0T 2A0	138.15	0.00	138.15

16-juin-2014	
Date	

District de: Québec
No division: 01- Montréal
No cour: 500-11-046426-140

No dossier: 41-1851506

FORM 78 -- Suite

Liste "A" Créanciers Non Garantis

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
131	PETITE CAISSE	-	202.83	0.00	202.83
132	PETRELA, MURRAY, LEBLANC INC	420 - 1685, FLEETWOOD LAVAL QC H7N 4B2	10,393.92	0.00	10,393.92
133	PNEU BELISLE BOUCHERVILLE INC.	45, MONTGOLFIER BOUCHERVILLE QC J4B 8C4	1,914.50	0.00	1,914.50
134	POMPAGE DE CIM D COUTURE & FILS	2625, LUPIEN ST-HUBERT QC J3Y 6C4	3,492.37	0.00	3,492.37
135	POMPAGE ELITE INC	2000, COULOMBE STE-JULIE QC J3E 0C2	3,476.56	0.00	3,476.56
136	POMPAGE NORD-SUD INC	137, RUE DES ALOUETTES SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON QC G0S 2W0	6,898.50	0.00	6,898.50
137	PRO-MIX BETON INC	6600, GRANDE-ALLEE ST-HUBERT QC J3Y 1B7	9,361.98	0.00	9,361.98
138	PUROLATOR COURRIER LTEE	P.O. BOX 1100, ETOBICOKE POSTAL STN A ETOBICOKE ON M9C 5K2	318.15	0.00	318.15
139	QUEBEC LINGE CO	BOX 51032 RPO TYNDALL WINNIPEG MB R2X 3C6	445.71	0.00	445.71
140	RADIO COMMUNICATION CELLULAIRE	5951, COUSINEAU ST-HUBERT QC J3Y 7P5	126.36	0.00	126.36
141	RCAP LEASING	300 - 5575 NORTH SERVICE ROAD BURLINGTON ON L7L 6M1	0.00	0.00	0.00
142	RED-D-ARC LIMITED	2181 RUE NOBEL STE-JULIE QC J3E 1Z9	7,830.71	0.00	7,830.71
143	ROGER JEANNOTTE INC	20 RICHELIEU BELOEIL QC J3G 4N5	0.00	0.00	0.00
144	ROGERS	CP11442 MONTREAL QC H3C 5J2	141.96	0.00	141.96
145	ROLLAND SAUVE PELLERIN, AVOCAT	1170, PLACE FRERE ANDRE, 2IEME ETAGE MONTREAL QC H3B 3C6	38,001.22	0.00	38,001.22
146	RONA PROSERVICE - QUINCAILLERIE NOTRE-DAME	2371, NOTRE-DAME OUEST MONTREAL QC H3J 1N3	4,121.48	0.00	4,121.48
147	SAFI-SOCIETE INFORMATIQUE	3393,CHEMIN STE-FOY STE-FOY QC G1X 1S7	431.16	0.00	431.16
148	SANI ORLEANS	4504, BOUL. STE-ANNE QUEBEC QC G1C 2H9	891.06	0.00	891.06
149	SANIVAC	100 RUE HUOT NOTRE-DAME-DE L'ILE PERROT QC G7V 7Z8	1,387.06	0.00	1,387.06
150	SERVICES DE GRUES SAUVE	38, RUE DE CHAMBERY TERREBONNE QC J6Y 0E4	5,674.02	0.00	5,674.02
151	SERVICES SPECIALISES LF INC.	257, ROUTE CHASSÉ SAINTE-MARIE QC G6E 3L1	233.41	0.00	233.41
152	SODEVEC INC	4410, LOUIS-B MAYER LAVAL QC H7P 0G1	1,327.97	0.00	1,327.97

16-juin-2014	
Date	

Alain Desmeyles

District de:

Québec

No division: No cour:

01- Montréal 500-11-046426-140

No dossier:

41-1851506

FORM 78 -- Suite

Liste "A" Créanciers Non Garantis

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
153	SOS PLOMBERIE INC.	11100 BOL. HENRI-BOURASSA QUEBEC QC G1G 3Y1	315.99	0.00	315.99
154	STRUCTURE ACIER PREVOST INC	130 DE LA PAIX LE GARDEUR QC J5Z 2M6	9,799.32	0.00	9,799.32
155	SUPERIOR PROPANE DIV SUPERIOR PLUS LP	PO BOX 2875 STATION M CALGARY AB T2P 5G1	445.30	0.00	445.30
156	SUPERIOR TRUCK EQUIPMENT INC	7920-56 ST, SE CALGARY AB T2C 4S9	475.42	0.00	475.42
157	TARGET TRANSPORT	315 MATHESON BLVD. EAST MISSISSAUGA ON L4Z 1X3	17,599.47	0.00	17,599.47
158	TELUS QUEBEC	C.P 11674, SUCCURSALE CENTRE VILLE MONTREAL QC H3C 6E9	77.22	0.00	77.22
159	TERRASSEMENT 3G INC	1085, ROUTE HARDWOOD VAUDREUIL-DORION QC J7V 8P2	103.48	0.00	103.48
160	TRANSPORT L'EPIPHANIE INC	26, DE L'INDUSTRIE L'ASSOMPTION QC J5W 2V1	12,867.89	0.00	12,867.89
161	TRANSPORT SEMICK	1304, RANG DES POINTES ST-AGAPIT QC GOS 1Z0	373.67	0.00	373.67
162	TST OVERLAND EXPRESS	P.O BOX 3030, STATION A MISSISSAUGA ON L5A 3S3	163.00	0.00	163.00
163	TYPOSCRIPT IMPRESSION	364, RUE GUY MONTREAL QC H3J 1S6	3,441.19	0.00	3,441.19
164	UNIBETON	300, RUE SAULNIER LAVAL QC H7M 3T3	3,118.10	0.00	3,118.10
165	UPS SCS INC.	C.P 689, STATION ST-LAURENT ST-LAURENT QC H4L 4V9	315.55	0.00	315.55
166	VIDEOTRON S.E.N.C.	CP 11078, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 5B7	129.63	0.00	129.63
167	VILLE DE MONTREAL	SERVICES DES FINANCES C.P. 11043 SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 4X8	611.06	0.00	611.06
168	VINCENZINO VARANO CPA,CMA, MBA	10547, BOUL. LOUIS-H-LAFONTAINE MONTREAL QC H1J 2E8	4,024.13	0.00	4,024.13
		Tota	1: 3,796,626.30	7,713,652.47	11,510,278.77

16-juin-2014	
Date	

Alain Desmeules

District de: Quality No division: 01 No cour: 50

Québec 01 - Montréal 500-11-046426-140

No dossier:

41-1851506

FORM 78 -- Suite

Liste "B" Créanciers Garantis

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du créancier	Adresse	Montant de la réclamation	Détails de la garantie	Date de la garantie	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non-garanti de la réclamation
1	ALAIN DESMEULES (AUTRE LONG TERME)	1169 SEYMOUR MONTREAL QC H3H 2A4	65,495.38	Ameublement - Meubles		0.00		
'	Long (Linux)	NOTTINE GO FOR EX		Autre - Brevet		0.00		65,495.38
2	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CANADA	300 - 1570, RUE AMPORE BOUCHERVILLE QC J4B 7L4	275,000.00	Actifs d'affaires - Inventaire - Inventaire		60,000.00		
				Créances payables - Entreprise - Comptes à recevoir		50,000.00		,
				Actifs d'affaires - Machinerie - Machines		165,000.00		
3	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CANADA	300 - 1570, RUE AMPORE BOUCHERVILLE QC J4B 7L4	868,405.97	Actifs d'affaires - Inventaire - Inventaire		0.00		868,405.97
		-	.	Actifs d'affaires - Machinerie - Machines		0.00		
4	CAPITAL LEASES (VARIOUS)	-	413,801.98	Ameublement - Meubles		0.00)	
				Autre - Brevet		0.00)	413,801.98
5	INVESTISSEMENT QUEBEC	1500 - 600, RUE DE LA GAUCHETIERE OUEST MONTREAL QC H3B 4L8	875,000.00	Actifs d'affaires - Machinerie - Machines		0.00		875,000.00
6	MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	1600, BOUL RENE-LEVESQUE OUEST SECTEUR R23CPF, 3E ETAGE MONTREAL QC H3H 2V2	357,077.05	Espèces en main - Chequing - Banque Nationale du Canada		64,000.00		
				Actifs d'affaires - Machinerie - Machines		293,077.05	3	
7	NATIONAL BANK	130 KING STREET WEST,8TH FLOOR TORONTO ON M5X 1J9	5,505,872.09	Créances payables - Entreprise - Comptes à recevoir		0.00		
				Actifs d'affaires - Machinerie - Machines	1	14,922.95	5	5,490,949.14
-		Total:	8,360,652.47			647,000.00	0.00	7,713,652.47

16-juin-2014	
 13-juiii-2014	
Dato	

Alam Desgreutes

District de: Québec
No division: 01- Montréal
No cour: 500-11-046426-140
No dossier: 41-1851506

FORM 78 -- Suite

Liste "C"
Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du créancier	Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
	Total:					0.00	0.00

16-juin-2014

Date

Alein Resmoule

District de: Québec
No division: 01- Montréal
No cour: 500-11-046426-140
No dossier: 41-1851506

FORM 78 -- Suite

Liste "D" Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du créancier ou du réclamant	Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
1	CELEB CONSTRUCTION LTEE	3850, PLACE DE JAVA, BUREAU 100 BROSSARD QC J4Y 0C4	2,315,780.00	0.00		Liquidée
		Total:	2,315,780.00	0.00		

16-juin-2014

Date

Alain Desmeyles

PIÈCE F

C A N A D A PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

N° DE DIVISION : 01-Montreal N° DE COUR : 500-11-046426-140

N° DE DOSSIER : 41-1851506

COUR SUPÉRIEURE (Chambre Commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS DE L'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :

9210-6905 QUÉBEC INC.,

Personne morale légalement constituée et dûment incorporée ayant son siège social et son principal établissement commercial au 4800, rue Saint-Ambroise à Montréal (Québec) H4C 3N8

Débitrice

- ET -

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic

RAPPORT DU SYNDIC SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA DÉBITRICE ET SUR LA PROPOSITION

(Articles 50(10) b) et 50(5) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

- L'objet de la première assemblée des créanciers est d'examiner la Proposition déposée le 16 juin 2014 (ci-après désignée « Proposition ») par 9210-6905 Québec Inc. (ci-après désignée « Société » ou « Débitrice »).
- 2. Conformément aux articles 50(10) b) et 50(5) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (ci-après désignée « Loi » ou « LFI ») et afin d'aider les créanciers dans leur processus de décision concernant la Proposition, Richter Groupe Conseil Inc. (ci-après « Richter » ou « Syndic ») soumet son rapport sur la situation financière de la Débitrice et sur la Proposition.
- 3. Nous tenons à aviser le lecteur que nous n'avons procédé ni à une vérification ni à un examen des livres et registres de la Débitrice. Par conséquent, nous ne pouvons exprimer une opinion quant à l'exactitude des renseignements qui y sont contenus. Les renseignements dont il est question aux présentes sont tirés des livres et registres de la Débitrice ainsi que des entretiens que nous avons eus avec la direction de la Débitrice.

INTRODUCTION

4. La Débitrice est une entreprise privée qui œuvre dans le domaine de la construction, plus précisément dans le domaine des fondations sur pieux résidentielles et commerciales.

- 5. Le 24 mars 2014, la Débitrice susnommée a déposé un avis de l'intention de faire une Proposition (l'« Avis »).
- 6. L'Avis a été envoyé aux créanciers concernés le 31 mars 2014 et l'état de l'évolution de l'encaisse pour la période du 1^{er} au 25 avril 2014 ainsi que le rapport contenant les observations relativement à l'établissement de l'état ont été déposés auprès du Séquestre Officiel le 2 avril 2014.
- 7. Le 26 mars 2014, la Société a demandé à la Cour la nomination de Richter à titre de Séquestre intérimaire aux termes de l'article 47.1(1). La demande a été accueillie le 27 mars 2014.
- 8. Les 23 avril, 16 mai et 30 mai 2014, la Débitrice obtenait une prorogation de délai pour déposer une Proposition jusqu'au 16 mai, 2 juin et 16 juin 2014 respectivement afin de permettre à la Débitrice de conclure la transaction de vente des actifs et déterminer les termes de la Proposition qui pourrait être soumise aux créanciers.
- 9. Le Syndic n'a noté aucun changement négatif d'importance quant aux prévisions relatives à l'encaisse ou à la situation financière de la Débitrice.
- 10. Le 16 juin 2014, la Débitrice a déposé auprès du Syndic et du Séquestre officiel une Proposition s'adressant à ses créanciers. Nous avons joint aux présentes une copie de la Proposition déposée par la Débitrice, un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de votation, un formulaire de procuration ainsi qu'un avis indiquant l'heure et l'endroit où sera tenue la première assemblée des créanciers visant à se prononcer sur cette Proposition.
- 11. Le présent rapport résume les renseignements considérés pertinents pour aider les créanciers dans l'analyse des affaires de la Débitrice et des modalités de la Proposition.
- 12. Voici le plan du présent rapport :
 - I. Renseignements sur la Débitrice et causes de l'insolvabilité
 - II. Processus de sollicitation d'offres
 - III. Informations financières
 - IV. Proposition
 - V. Estimation de la distribution aux créanciers
 - VI. Conclusion

I. RENSEIGNEMENTS SUR LA DÉBITRICE ET CAUSES DE L'INSOLVABILITE

- 13. La Débitrice œuvre dans le domaine des fondations sur pieux résidentielles et commerciales.
- 14. Au cours des dernières années, la Débitrice a encouru des pertes importantes que la direction attribue à la perte d'un contrat significatif et à des litiges sur deux projets importants.
- 15. Depuis le dépôt de l'Avis d'intention, la Débitrice a agi et continue d'agir de bonne foi et avec diligence.
- 16. Les opérations de la Société sont suspendues depuis le 14 mars 2014. Depuis, la Débitrice concentre ses efforts à son déménagement vers des locaux moins dispendieux et à la perception des comptes à recevoir.

II. PROCESSUS DE SOLLICITATION

17. La Société a mandaté Richter, en sa qualité de Séquestre intérimaire, pour solliciter en son nom des offres écrites de diverses parties pour l'acquisition de ses actifs.

- 18. Au cours du processus de sollicitation, plus de 145 acheteurs potentiels ont été contactés. Trente (30) acheteurs potentiels ont signé des ententes de confidentialité et sept (7) ont participé à des visites d'inspection des actifs. Trois offres ont été reçues à la date limite pour la réception des offres du 24 avril 2014. Après analyse, les trois offres reçues ont été jugées insuffisantes et ont donc été rejetées.
- 19. La Débitrice a néanmoins décidé de déposer une Proposition à ses créanciers ordinaires et de continuer ses négociations avec ses créanciers garantis afin d'en arriver à une entente d'ici la tenue de l'assemblée des créanciers le 7 juillet 2014.

III. INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les informations financières suivantes sont tirées du bilan statutaire de la Débitrice daté du 16 juin 2014. Cette information n'est divulguée que dans le but d'aider le lecteur à évaluer la position financière actuelle de la Débitrice.

3.50	Vale	eur nette aux	1,6	eur brute de
Actifs		livres	r	éalisation
Actifs à court terme Inventaire Comptes à recevoir Espèces	\$	593,000 849,000 64,000	\$	60,000 50,000 64,000
		1,506,000	-	174,000
Machines, outillage et installation		2,018,000		473,000
3,000		3,524,000	-	647,000
Passifs				
Créanciers garantis Banque Nationale du Canada Banque de Développement du Canada Investissement Québec Capital Leases (Various) Ministère du Revenu du Québec Autre				5,505,872 1,143,406 875,000 413,802 357,077 65,495 8,360,652
Déficit de réalisation pour les créancier	s gara	ntis		(7,713,652
Créanciers non garantis				3,796,626
Créances éventuelles				2,315,780
Déficit global			\$	(13,826,059

IV. PROPOSITION

Le texte suivant représente un extrait du texte de la Proposition déposée le 16 juin 2014. Il est par contre conseillé aux créanciers de lire le texte de la Proposition pour connaître tous les détails relatifs aux modalités de celle-ci.

RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS GARANTIS

Toutes les Réclamations Garanties seront payées conformément aux ententes existantes entre la Société et chacun de ses Créanciers Garantis ou conformément à toute entente pouvant être conclue entre la Société et chacun de ses Créanciers Garantis. Pour plus de précision, la Proposition ne s'adresse pas aux Créanciers Garantis et ni eux ni leurs Réclamations Garanties respectives ne sont affectés ou liés par la Proposition jusqu'à concurrence de leurs Réclamations Garanties.

RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE ET DES EMPLOYÉS

Les sommes :

- a) dues à sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province, susceptibles de faire l'objet d'une demande en vertu du paragraphe 224(1.2) de la Loi de l'impôt sur le revenu ou de toute disposition législative provinciale essentielle semblable et qui ne seraient pas acquittées au moment de la Date du Dépôt devront être payées intégralement dans un délai de six (6) mois après l'Approbation; et
- b) dues aux employés (anciens et actuels) que ceux-ci seraient en droit de toucher en vertu de l'alinéa 136(1)(d) de la Loi si la Société était déclaré faillie à la date de l'Approbation devront être acquittées intégralement dans les trente (30) jours suivant l'Approbation.

RÈGLEMENT DES FRAIS DE LA PROPOSITION

Les Frais de la Proposition seront payés par la Société en priorité, en plus de toutes les obligations visées dans la présente Proposition.

RÉCLAMATIONS PRIVILÉGIÉES

Le paiement des Réclamations Privilégiées seront payées intégralement, sans intérêt et en priorité sur toutes les Réclamations Ordinaires, dans les trente (30) jours suivant l'Approbation de la Proposition par le Tribunal ou selon les ententes qui pourraient être conclues entre la Débitrice et chacun des Créanciers Privilégiés.

ENGAGEMENTS COURANTS

Les dépenses encourues et les engagements de la Société à l'égard des marchandises livrées, biens fournis, services rendus ou d'autres contreparties données à la Société après la Date du Dépôt seront payées en totalité par la Société dans le cours normal des affaires et selon les modalités d'usage dans le commerce ou conformément aux arrangements conclus par la Société, sans excéder la juste valeur marchande de ces biens et services.

RÉCLAMATIONS ORDINAIRES

En règlement complet et final des réclamations des Créanciers Ordinaires incluant celles de quelque nature que ce soit, qu'elles soient exigibles ou non à la Date du Dépôt, incluant les réclamations éventuelles ou non liquidées résultant de transactions effectuées par la Société avant la Date du Dépôt, la Société payera au Syndic, un montant total de 50 000,00 \$ (CINQUANTE MILLE DOLLARS), dans les trente (30) jours suivant l'Approbation de la Proposition par le Tribunal.

Le Syndic aura le droit de contester au nom des créanciers de la Société toute réclamation adressée à cette dernière, de quelque nature que ce soit et sans limitation;

V. ESTIMATION DE LA DISTRIBUTION AUX CRÉANCIERS

Si les créanciers rejettent la Proposition, la Débitrice sera automatiquement en faillite et le produit net de la réalisation des actifs, après le paiement des honoraires et des frais du syndic, sera distribué aux créanciers dans l'ordre prévu dans la Loi. Tel que mentionné précédemment et basé sur notre évaluation des informations financières présentées au bilan statutaire de la Débitrice en date du 16 juin 2014 la réalisation estimée des actifs n'est pas suffisante pour rembourser la totalité des créances garanties. Par conséquent, dans le cadre d'un scénario de faillite, il est estimé que la valeur de réalisation nette des éléments d'actif serait insuffisante et qu'aucun montant ne serait donc disponible aux Créanciers Ordinaires.

Le montant forfaitaire de 50 000,00 \$ offert aux Créanciers Ordinaires selon les termes de la Proposition représente un recouvrement minimal des Créances Ordinaires compte tenu du montant total estimé des réclamations ordinaires totalisant plus de 16 millions \$.

VI. CONCLUSION

Suite aux faits démontrés dans le présent rapport, les créanciers sont maintenant en mesure de prendre une décision informée quant à l'acceptation ou au refus de la Proposition. Nous réitérons que la capacité de la Débitrice à honorer la Proposition face aux Créanciers Ordinaires dépend de la conclusion d'une entente entre la Débitrice et ses Créanciers Garantis d'ici à la date de l'Assemblée des créanciers. Nous sommes disponibles pour répondre aux questions ou pour clarifier toute information.

Fait à Montréal, province de Québec, le 27 juin 2014.

Richter Groupe Conseil Inc. Syndic agissant *in re* la proposition de 9210-6905 Québec Inc.

Stéphane De Broux, CPA, CA, CIRP

SDB/mp p.j.

PIÈCE G

C A N A D A Province de Québec COUR SUPÉRIEURE (Chambre commerciale) Loi sur la faillite et l'insolvabilité

District de Québec

No division: 01-Montréal

No cour: 500-11-046426-140

No dossier: 41-1851506

Procès-verbal de la première assemblée des créanciers

Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc		
Endroit de l'assemblée	Président de l'assemblée	e : Stéphane De Broux
 ☑ Bureau du surintendant des faillites Édifice Sun Life 1155 Metcalfe, salle 1071 Montréal (Québec) H3B 2V6 	Date de l'assemblée 7 juillet 2014	Heure de l'assemblée 10 heures

I. PRÉSENCES

Selon la liste en annexe.

II. QUORUM

Le président examine les preuves de réclamations et la preuve de convocation. Il constate le quorum et déclare l'assemblée légalement constituée.

III. RAPPORT DU SYNDIC ET RECOMMANDATION

Le président confirme que le syndic a effectué l'envoi de l'*Avis de la proposition aux créanciers* aux créanciers connus de la débitrice. Ledit envoi incluait la Proposition, le Rapport du syndic sur l'état des affaires et des finances de la Débitrice et sur la proposition, un formulaire de preuve de réclamation et de procuration et un formulaire de vote.

Le syndic propose un ajournement au 18 juillet 2014 afin de fournir le temps nécessaire à la Débitrice pour finaliser la vente de ses actifs et les négociations avec ses créanciers garantis et tenir le vote sur la Proposition.

Le syndic indique à l'assemblée que la réclamation ordinaire de Céleb Construction Ltée est rejetée en totalité étant donné que cette dernière n'est pas prouvable, ni quantifiable, étant une réclamation éventuelle faisant l'objet de poursuites judiciaires.

Les créanciers présents, incluant Me Denis St-Onge, représentant de la Banque Nationale du Canada, ont voté en faveur de l'ajournement.

IV. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'ensuit au cours de laquelle des créanciers présents posent quelques questions au syndic, auxquelles ce dernier répond.

V. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est reportée au 18 juillet 2014 à 10 heures au Bureau du surintendant des faillites, Édifice Sun Life, 1155 Metcalfe, salle 1071, Montréal (Québec) H3B 2V6.

<u>Annexes</u>: ☑ Preuve de convocation

☑ Registre des présences

☐ Rapport du syndic sur la situation financière de la Débitrice et sur la

proposition

Stéphane De Broux, CPA, CA, CIRP

Administrateur, agissant à titre de président

REGISTRE DES PRÉSENCES

Registre des présences à la première assemblée des créanciers / Attendance register at the First Meeting of Creditors

Dans l'affaire de la proposition de / In the Matter of the Proposal of 9210-6905 Québec Inc / 9210-6905 Québec Inc

Signature	10 VGO	J. Eller	MASI		The	THE THE PERSON OF THE PERSON O	Mon of	2	J. J.	Mar.	Jun.			
Numéro de téléphone Telephone Number	SIGN 873-141	514 873-7003	514-392-9519	5/4-776-8302	514-4155303	45.618.8862	514-954-3193) 65/16 487-h13	S.4. 626.5521	17 935 By	514-932-4100			
Nom du créancier représenté Name of Creditor represented	9	Investissement diebec	BANGUE DATIONALE OUCHUR 514-992-9519	DAMMA ING. DEMMANE		Pro-riy Scion S.	BBC	Location SMS			Rengand Aschrit Frohman Flam, des avo. Rela Debitrie			
Nom de la compagnie Company's Name	10.	Investicement Cube	Emlines	1 3	ARR	Fig. 1114 BEBS 125	Bic	deretien SMS		92,10-6905 de	Frohman Alley 1655			
Nom de l'individu Individual's Name	MARCD: MARIA	M.E. HOSKOVEN	Denis STANG. Gowlines	Daniel Morentandustries	Pakicia Cati	Day Latharine	MATHIEU LELESOK	MONICUE LESSARD	MOKUTAN PEKIH AR C	DESMENTER ALMIN	ROWALD ASSLAND			

RAPPORT DU SYNDIC SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA DÉBITRICE ET SUR LA PROPOSITION

C A N A D A PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

N° DE DIVISION : 01-Montreal N° DE COUR : 500-11-046426-140

N° DE DOSSIER : 41-1851506

COUR SUPÉRIEURE (Chambre Commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS DE L'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :

9210-6905 QUÉBEC INC.,

Personne morale légalement constituée et dûment incorporée ayant son siège social et son principal établissement commercial au 4800, rue Saint-Ambroise à Montréal (Québec) H4C 3N8

Débitrice

- ET -

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic

RAPPORT DU SYNDIC SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA DÉBITRICE ET SUR LA PROPOSITION

(Articles 50(10) b) et 50(5) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

- L'objet de la première assemblée des créanciers est d'examiner la Proposition déposée le 16 juin 2014 (ci-après désignée « Proposition ») par 9210-6905 Québec Inc. (ci-après désignée « Société » ou « Débitrice »).
- 2. Conformément aux articles 50(10) b) et 50(5) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (ci-après désignée « Loi » ou « LFI ») et afin d'aider les créanciers dans leur processus de décision concernant la Proposition, Richter Groupe Conseil Inc. (ci-après « Richter » ou « Syndic ») soumet son rapport sur la situation financière de la Débitrice et sur la Proposition.
- 3. Nous tenons à aviser le lecteur que nous n'avons procédé ni à une vérification ni à un examen des livres et registres de la Débitrice. Par conséquent, nous ne pouvons exprimer une opinion quant à l'exactitude des renseignements qui y sont contenus. Les renseignements dont il est question aux présentes sont tirés des livres et registres de la Débitrice ainsi que des entretiens que nous avons eus avec la direction de la Débitrice.

INTRODUCTION

4. La Débitrice est une entreprise privée qui œuvre dans le domaine de la construction, plus précisément dans le domaine des fondations sur pieux résidentielles et commerciales.

- 5. Le 24 mars 2014, la Débitrice susnommée a déposé un avis de l'intention de faire une Proposition (l'« Avis »).
- 6. L'Avis a été envoyé aux créanciers concernés le 31 mars 2014 et l'état de l'évolution de l'encaisse pour la période du 1^{er} au 25 avril 2014 ainsi que le rapport contenant les observations relativement à l'établissement de l'état ont été déposés auprès du Séquestre Officiel le 2 avril 2014.
- 7. Le 26 mars 2014, la Société a demandé à la Cour la nomination de Richter à titre de Séquestre intérimaire aux termes de l'article 47.1(1). La demande a été accueillie le 27 mars 2014.
- 8. Les 23 avril, 16 mai et 30 mai 2014, la Débitrice obtenait une prorogation de délai pour déposer une Proposition jusqu'au 16 mai, 2 juin et 16 juin 2014 respectivement afin de permettre à la Débitrice de conclure la transaction de vente des actifs et déterminer les termes de la Proposition qui pourrait être soumise aux créanciers.
- 9. Le Syndic n'a noté aucun changement négatif d'importance quant aux prévisions relatives à l'encaisse ou à la situation financière de la Débitrice.
- 10. Le 16 juin 2014, la Débitrice a déposé auprès du Syndic et du Séquestre officiel une Proposition s'adressant à ses créanciers. Nous avons joint aux présentes une copie de la Proposition déposée par la Débitrice, un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de votation, un formulaire de procuration ainsi qu'un avis indiquant l'heure et l'endroit où sera tenue la première assemblée des créanciers visant à se prononcer sur cette Proposition.
- 11. Le présent rapport résume les renseignements considérés pertinents pour aider les créanciers dans l'analyse des affaires de la Débitrice et des modalités de la Proposition.
- 12. Voici le plan du présent rapport :
 - I. Renseignements sur la Débitrice et causes de l'insolvabilité
 - II. Processus de sollicitation d'offres
 - III. Informations financières
 - IV. Proposition
 - V. Estimation de la distribution aux créanciers
 - VI. Conclusion

I. RENSEIGNEMENTS SUR LA DÉBITRICE ET CAUSES DE L'INSOLVABILITE

- 13. La Débitrice œuvre dans le domaine des fondations sur pieux résidentielles et commerciales.
- 14. Au cours des dernières années, la Débitrice a encouru des pertes importantes que la direction attribue à la perte d'un contrat significatif et à des litiges sur deux projets importants.
- 15. Depuis le dépôt de l'Avis d'intention, la Débitrice a agi et continue d'agir de bonne foi et avec diligence.
- 16. Les opérations de la Société sont suspendues depuis le 14 mars 2014. Depuis, la Débitrice concentre ses efforts à son déménagement vers des locaux moins dispendieux et à la perception des comptes à recevoir.

II. PROCESSUS DE SOLLICITATION

17. La Société a mandaté Richter, en sa qualité de Séquestre intérimaire, pour solliciter en son nom des offres écrites de diverses parties pour l'acquisition de ses actifs.

- 18. Au cours du processus de sollicitation, plus de 145 acheteurs potentiels ont été contactés. Trente (30) acheteurs potentiels ont signé des ententes de confidentialité et sept (7) ont participé à des visites d'inspection des actifs. Trois offres ont été reçues à la date limite pour la réception des offres du 24 avril 2014. Après analyse, les trois offres reçues ont été jugées insuffisantes et ont donc été rejetées.
- 19. La Débitrice a néanmoins décidé de déposer une Proposition à ses créanciers ordinaires et de continuer ses négociations avec ses créanciers garantis afin d'en arriver à une entente d'ici la tenue de l'assemblée des créanciers le 7 juillet 2014.

III. INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les informations financières suivantes sont tirées du bilan statutaire de la Débitrice daté du 16 juin 2014. Cette information n'est divulguée que dans le but d'aider le lecteur à évaluer la position financière actuelle de la Débitrice.

Actifs	Vale	eur nette aux	La contra	eur brute de ealisation
Actifs à court terme				
Inventaire	\$	593,000	\$	60,000
Comptes à recevoir		849,000		50,000
Espèces		64,000		64,000
		1,506,000		174,000
Machines, outillage et installation		2,018,000		473,000
The same of the sa		3,524,000		647,000
Passifs				
Créanciers garantis				فعد مام م
Banque Nationale du Canada				5,505,872
Banque de Développement du Canada				1,143,406
Investissement Québec				875,000
Capital Leases (Various)				413,802
Ministère du Revenu du Québec				357,077
Autre				65,495
				8,360,652
Déficit de réalisation pour les créancier	s gara	ntis		(7,713,652)
Créanciers non garantis				3,796,626
Créances éventuelles				2,315,780
Déficit global			\$ (13,826,059)

IV. PROPOSITION

Le texte suivant représente un extrait du texte de la Proposition déposée le 16 juin 2014. Il est par contre conseillé aux créanciers de lire le texte de la Proposition pour connaître tous les détails relatifs aux modalités de celle-ci.

RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS GARANTIS

Toutes les Réclamations Garanties seront payées conformément aux ententes existantes entre la Société et chacun de ses Créanciers Garantis ou conformément à toute entente pouvant être conclue entre la Société et chacun de ses Créanciers Garantis. Pour plus de précision, la Proposition ne s'adresse pas aux Créanciers Garantis et ni eux ni leurs Réclamations Garanties respectives ne sont affectés ou liés par la Proposition jusqu'à concurrence de leurs Réclamations Garanties.

RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE ET DES EMPLOYÉS

Les sommes :

- a) dues à sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province, susceptibles de faire l'objet d'une demande en vertu du paragraphe 224(1.2) de la Loi de l'impôt sur le revenu ou de toute disposition législative provinciale essentielle semblable et qui ne seraient pas acquittées au moment de la Date du Dépôt devront être payées intégralement dans un délai de six (6) mois après l'Approbation; et
- b) dues aux employés (anciens et actuels) que ceux-ci seraient en droit de toucher en vertu de l'alinéa 136(1)(d) de la Loi si la Société était déclaré faillie à la date de l'Approbation devront être acquittées intégralement dans les trente (30) jours suivant l'Approbation.

RÈGLEMENT DES FRAIS DE LA PROPOSITION

Les Frais de la Proposition seront payés par la Société en priorité, en plus de toutes les obligations visées dans la présente Proposition.

RÉCLAMATIONS PRIVILÉGIÉES

Le paiement des Réclamations Privilégiées seront payées intégralement, sans intérêt et en priorité sur toutes les Réclamations Ordinaires, dans les trente (30) jours suivant l'Approbation de la Proposition par le Tribunal ou selon les ententes qui pourraient être conclues entre la Débitrice et chacun des Créanciers Privilégiés.

ENGAGEMENTS COURANTS

Les dépenses encourues et les engagements de la Société à l'égard des marchandises livrées, biens fournis, services rendus ou d'autres contreparties données à la Société après la Date du Dépôt seront payées en totalité par la Société dans le cours normal des affaires et selon les modalités d'usage dans le commerce ou conformément aux arrangements conclus par la Société, sans excéder la juste valeur marchande de ces biens et services.

RÉCLAMATIONS ORDINAIRES

En règlement complet et final des réclamations des Créanciers Ordinaires incluant celles de quelque nature que ce soit, qu'elles soient exigibles ou non à la Date du Dépôt, incluant les réclamations éventuelles ou non liquidées résultant de transactions effectuées par la Société avant la Date du Dépôt, la Société payera au Syndic, un montant total de 50 000,00 \$ (CINQUANTE MILLE DOLLARS), dans les trente (30) jours suivant l'Approbation de la Proposition par le Tribunal.

Le Syndic aura le droit de contester au nom des créanciers de la Société toute réclamation adressée à cette dernière, de quelque nature que ce soit et sans limitation;

V. ESTIMATION DE LA DISTRIBUTION AUX CRÉANCIERS

Si les créanciers rejettent la Proposition, la Débitrice sera automatiquement en faillite et le produit net de la réalisation des actifs, après le paiement des honoraires et des frais du syndic, sera distribué aux créanciers dans l'ordre prévu dans la Loi. Tel que mentionné précédemment et basé sur notre évaluation des informations financières présentées au bilan statutaire de la Débitrice en date du 16 juin 2014 la réalisation estimée des actifs n'est pas suffisante pour rembourser la totalité des créances garanties. Par conséquent, dans le cadre d'un scénario de faillite, il est estimé que la valeur de réalisation nette des éléments d'actif serait insuffisante et qu'aucun montant ne serait donc disponible aux Créanciers Ordinaires.

Le montant forfaitaire de 50 000,00 \$ offert aux Créanciers Ordinaires selon les termes de la Proposition représente un recouvrement minimal des Créances Ordinaires compte tenu du montant total estimé des réclamations ordinaires totalisant plus de 16 millions \$.

VI. CONCLUSION

Suite aux faits démontrés dans le présent rapport, les créanciers sont maintenant en mesure de prendre une décision informée quant à l'acceptation ou au refus de la Proposition. Nous réitérons que la capacité de la Débitrice à honorer la Proposition face aux Créanciers Ordinaires dépend de la conclusion d'une entente entre la Débitrice et ses Créanciers Garantis d'ici à la date de l'Assemblée des créanciers. Nous sommes disponibles pour répondre aux questions ou pour clarifier toute information.

Fait à Montréal, province de Québec, le 27 juin 2014.

Richter Groupe Conseil Inc. Syndic agissant *in re* la proposition de 9210-6905 Québec Inc.

Stéphane De Broux, CPA, CA, CIRP

SDB/mp p.j.

PIÈCE H

C A N A D A PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTREAL No. de Cour: 500-11-046426-140 No. de Surintendant: 41-1851506

COUR SUPÉRIEURE CHAMBRE COMMERCIALE

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE 9210-6905 QUÉBEC INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 4800 rue St-Ambroise, suite 103, Montréal, Québec, H7L 3N8, faisant affaires sous les nom et raison sociale de Consortium Bisson Pretech

COMPAGNIE DÉBITRICE

ET

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

SYNDIC

ET

SURINTENDANT DES FAILLITES

PROPOSITION AMENDÉE

Nous, 9210-6905 QUÉBEC INC. (la « Société » ou la « Débitrice ») compagnie débitrice précitée, soumettons la proposition suivante conformément à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (la « Loi »).

- 1. Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente proposition, sous réserve d'une disposition incompatible de la Loi :
 - « APPROBATION » signifie l'acceptation de la Proposition par les créanciers et de l'approbation de celle-ci par le Tribunal en vertu de la Loi dans un jugement exécutoire parce qu'il serait exécutoire nonobstant appel, ou en raison de l'expiration du délai d'appel et qu'il n'y a pas eu d'appel ou encore que l'appel a été retiré ou le jugement en appel a confirmé le jugement de première instance;
 - « CRÉANCIERS » signifie tous les créanciers visés par la proposition, à savoir la Couronne, les Créanciers Privilégiés, les Employés détenant des Réclamations des Employés et les Créanciers ordinaires, et « Créancier » signifie n'importe quel d'entre eux. Tous les autres créanciers de la Débitrice ne seront, de quelque façon que ce soit, affectés ou liés par la Proposition sauf dans la mesure où il y est autrement prévu;
 - « CRÉANCIERS GARANTIS » désigne tout créanciers garantis de la Société tel que défini à l'art. 2 de la Loi et « Créancier Garanti » signifie n'importe quel d'entre eux;

- « CRÉANCIERS ORDINAIRES » désigne les Créanciers Ordinaires et non garantis de la Société;
- « CRÉANCIERS PRIVILÉGIÉS » désigne les Créanciers Privilégiés de la Société selon l'ordre de répartition de l'article 136 de la Loi;
- « DATE DU DÉPÔT » désigne, pour les fins des présentes, la Date du Dépôt par la Société, auprès du Séquestre Officiel, de son Avis d'intention de soumettre une proposition à ses créanciers, soit le 24 mars 2014;
- « ENGAGEMENTS DES ADMINISTRATEURS ET ACTIONNAIRES » s'entend de toutes les réclamations contre tous les administrateurs et/ou actionnaires de la Société survenues avant la Date du Dépôt, ou pouvant subséquemment survenir, sur la base de, ou résultant d'obligations de la Société, avant la Date du Dépôt, lorsque de tels administrateurs et/ou actionnaires de la Société sont, ou peuvent être tenus, légalement responsables en leur qualité d'administrateurs et/ou d'actionnaires;
- « FRAIS DE LA PROPOSITION » désigne tous les honoraires, frais, dépenses, responsabilités, pertes et obligations du Syndic, et tous les frais légaux, frais de consultation et frais de comptable en relation avec les procédures résultant de la Proposition et incluant, sans limitations, les conseils à la Société et au Syndic en rapport avec la Proposition;
- « GARANTIE » signifie tous les « mortgages », hypothèques, charges, liens ou autres droits décrits ou envisagés à l'art. 2(1) de la Loi sous la définition de « créancier garanti »;
- « LOI » désigne la Loi sur la faillite et l'insolvabilité;
- « PROPOSITION » la présente Proposition ou toute Proposition amendée suite à des modifications de celle-ci;
- « RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE » désigne seulement à l'exclusion expresse de toutes autre réclamation de sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province ou de ses agents, les Réclamations de Sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province qui étaient dues à la Date du Dépôt par la Société, pour les montants de nature à faire l'objet d'une demande aux termes du paragraphe 224(1.2) de la Loi de l'impôt sur le revenu ou de toute disposition législative provinciale identique, pour l'essentiel, aux dispositions de ce paragraphe;
- « RÉCLAMATIONS DES EMPLOYÉS » désigne les réclamations pour toutes les sommes pour lesquelles des employés ou des anciens employés de la Société pourraient être en droit d'être colloqués en tant que créanciers prioritaires en vertu de la Loi, dans l'éventualité où l'approbation serait refusée;

« RÉCLAMATIONS GARANTIES » désigne les réclamations de tous les Créanciers Garantis, jusqu'à concurrence de la valeur de telles garanties détenues pas chaque Créancier Garanti, telle que déterminée par ce Créancier Garanti et acceptée par le Syndic ou établie par la Cour;

« RÉCLAMATIONS ORDINAIRES » désigne les réclamations prouvables au sens de la Loi, de quelque nature que ce soit, y compris toutes créances et tous engagements, présents ou futurs, qu'elles soient payables ou non à la Date du Dépôt, y compris les réclamations éventuelles et non liquidées (une fois qu'elles le seront conformément à la Loi) découlant de toute obligation contractée par la Société avant la Date du Dépôt, incluant sans limiter la généralité de ce qui précède, les offres d'achat, promesses d'achat, baux mobiliers ou immobiliers, contrats d'acquisition, options et engagements financiers que la Société ne s'est pas expressément engagée à respecter après la Date du Dépôt à l'exclusion des Réclamations Garanties, des Réclamations des Employés, des Réclamations de la Couronne et des Réclamations Privilégiées;

« RÉCLAMATIONS PRIVILÉGIÉES » désigne toutes les réclamations décrites aux articles 136(1)a) à 136(1)j) de la Loi dont la Loi prescrit le paiement par priorité sur toutes les autres réclamations dans le partage des biens d'un débiteur insolvable;

« SOCIÉTÉ » désigne 9210-6905 Québec Inc. faisant affaires sous les nom et raison sociale de Consortium Bisson Pretech;

« SYNDIC » désigne Richter Groupe Conseil Inc./Richter Advisory Group Inc., es qualités de syndic agissant à la Proposition de la Société;

« TRIBUNAL » signifie la Cour Supérieure siégeant en matière de faillite et d'insolvabilité pour le district de Montréal.

2. **RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS GARANTIS**

Toutes les Réclamations Garanties seront payées conformément aux ententes existant entre la Société et chacun de ses Créanciers Garantis ou conformément à toute entente pouvant être conclue entre la Société et chacun de ses Créanciers Garantis. Pour plus de précision, la présente Proposition ne s'adresse pas aux Créanciers Garantis et ni eux ni leurs Réclamations Garanties respectives ne sont affectés ou liés par la présente Proposition jusqu'à concurrence de leurs Réclamations Garanties.

3. <u>RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE ET DES EMPLOYÉS</u>

Les sommes:

- a) dues à sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province, susceptibles de faire l'objet d'une demande en vertu du paragraphe 224(1.2) de la Loi de l'impôt sur le revenu ou de toute disposition législative provinciale essentielle semblable et qui ne seraient pas acquittées au moment de la Date du Dépôt devront être payées intégralement dans un délai de six (6) mois après l'Approbation; et
- b) dues aux employés (anciens et actuels) que ceux-ci seraient en droit de toucher en vertu de l'alinéa 136(1)(d) de la Loi si la Société était déclaré faillie à la date de l'Approbation devront être acquittées intégralement dans les trente (30) jours suivant l'Approbation.

4. RÈGLEMENT DES FRAIS DE LA PROPOSITION

Les Frais de la Proposition seront payés par la Société en priorité, en plus de toutes les obligations visées dans la présente Proposition.

5. RÉCLAMATIONS PRIVILÉGIÉES

Le paiement des Réclamations Privilégiées seront payées intégralement, sans intérêt et en priorité sur toutes les Réclamations Ordinaires, dans les trente (30) jours suivant Approbation de la Proposition par le Tribunal ou selon les ententes qui pourraient être conclues entre la Débitrice et chacun des Créanciers Privilégiés.

6. ENGAGEMENTS COURANTS

Les dépenses encourues et les engagements de la Société à l'égard des marchandises livrées, biens fournis, services rendus ou d'autres contreparties données à la Société après la Date du Dépôt seront payées en totalité par la Société dans le cours normal des affaires et selon les modalités d'usage dans le commerce ou conformément aux arrangements conclus par la Société, sans excéder la juste valeur marchande de ces biens et services.

7. <u>RÉCLAMATION ORDINAIRES</u>

En règlement complet et final des réclamations des Créanciers Ordinaires incluant celles de quelque nature que ce soit, qu'elles soient exigibles ou non à la Date du Dépôt, incluant les réclamations éventuelles ou non liquidées résultant de transactions effectuées par la Société avant la Date du Dépôt, la Société payera au Syndic, un montant total de 50 000,00\$ (CINQUANTE MILLE DOLLARS), dans les trente (30) jours suivant l'Approbation de la Proposition par le Tribunal.

Le Syndic aura le droit de contester au nom des créanciers de la Société toute réclamation adressée à cette dernière, de quelque nature que ce soit et sans limitation;

8. ENGAGEMENTS DES ADMINISTRATEURS, ACTIONNAIRES ET AUTRES

- a) Conformément à l'article 50(13) de la Loi, l'Acceptation de la présente Proposition sera irrévocablement réputée, à toutes fins que ce soit, constituer une libération et décharge de toutes réclamations, de quelque nature ou source quelconque, de tout Créancier et de toute autre personne contre les administrateurs passés ou en poste de la Débitrice qui a pris naissance avant la date de dépôt de la présente Proposition et qui ont trait à des obligations de la Débitrice pour lesquelles ses administrateurs seraient responsables en leur capacité d'administrateurs pour le paiement de telles obligations, et de toute obligations que de tels administrateurs pourraient avoir à l'égard des Réclamations de la Couronne, des Réclamations des Employés, des Réclamations Privilégiées et des Réclamations Ordinaires;
- b) Aucune disposition de la présente Proposition n'est réputée, de quelque façon que ce soit, constituer une reconnaissance par les administrateurs passés ou en poste de la Débitrice, de quelque responsabilité ou obligation de leur part;
- c) Tous les créanciers autres que les Créanciers ne seront pas affectés ou liés par la présente Proposition sauf dans la mesure où il y est autrement prévu.
- 9. Le Syndic, agira ès qualités de syndic dans la Proposition, et toutes les sommes payables aux termes de la Proposition devront lui être remises afin que celui-ci verse les dividendes conformément à la Proposition, sous réserve des instructions qu'il peut recevoir du Tribunal.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LA VERSION FRANÇAISE ET LA VERSION ANGLAISE DES PRÉSENTES, LA VERSION FRANÇAISE AURA PRÉSÉANCE.

FAITE À MONTRÉAL, CE 18IÈME JOUR DE JUILLET 2014

TÉMOIN:

Par .

92/10-6905 QUÉBEC INC.

ALAIN DESMEULES, PRÉSIDENT





Industry Canada

Home > Bankruptcy > Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada > E-Filing

Office of the Superintendent of Bankruptcy Canada

1. Welcome, Ann Stremski |

Update filing - update is confirmed

Preferences | E-Filing helpdesk | Instructions |

Estate Information

Logout

Please Note: The following estate(s) were updated:

• Estate Number: 41-1851506

• Estate Name: 9210-6905 Québec Inc

Document(s) submitted

The following document(s) have been successfully submitted

• Amended Proposal

Reference

- The Reference Number for this transaction is: 9868187.
- Submitted by Ann Stremski.
- 2014-07-17 17:07 EDT

Submit another document for this estate.

If you would like to submit a document against a different estate, please click on the **Update** link in the left hand side menu.

PIÈCE I

C A N A D A Province de Québec COUR SUPÉRIEURE Chambre commerciale Loi sur la faillite et l'insolvabilité

District de Québec

No division: 01-Montréal

No cour: 500-11-046426-140

No dossier: 41-1851506

Procès-verbal de la première assemblée des créanciers (Continuée suite à l'ajournement du 7 juillet 2014)

Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc.

Endroit de l'assemblée : Président de l'assemblée : Julien Bélisle, CPA, CA, CIRP Édifice Sun Life
1155 Metcalfe, salle 1071 Date de l'assemblée : Heure de l'assemblée : Montréal QC H3B 2V6

Date de l'assemblée : 10 heures

I. PRÉSENCES

Selon la liste en annexe.

II. QUORUM

Le président examine les preuves de réclamation et la preuve de convocation. Il constate le quorum et déclare l'assemblée légalement constituée. Il mentionne que la présente réunion est la continuité de la réunion ajournée le 7 juillet 2014.

III. RAPPORT DU SYNDIC ET RECOMMANDATION

Le but de cette assemblée est de voter sur la Proposition Amendée.

L'assemblée a pris connaissance du Rapport du syndic sur l'état des affaires et des finances de la Débitrice et sur la proposition. Le syndic informe les créanciers qu'une Proposition Amendée a été déposée le 17 juillet 2014 par la Débitrice. Il mentionne que le seul amendement par rapport à la Proposition Initiale est que le paragraphe 8c) de la Proposition initiale a été retiré et que ce changement n'a pas d'impact sur les créanciers ordinaires. Par conséquent l'analyse et le rapport du syndic sur la Proposition Amendée sont identiques à ceux sur la Proposition Initiale.

Le syndic présente un résumé de son analyse de la Proposition Amendée.

Le syndic informe les créanciers que la vente des actifs de la Débitrice à une nouvelle société (9306-4897 Québec Inc.) contrôlée par Mme Brooke Erin DeSantis, épouse de M. Alain Desmeules, l'âme dirigeante et principal intéressé de la Débitrice, a été autorisée par le tribunal le 17 juillet 2014. Le syndic informe l'assemblée que le montant de cette offre est supérieur aux offres obtenues suite au processus de sollicitation précédemment tenu par la Débitrice.

Le syndic mentionne que la Débitrice s'est entendue avec ses principaux créanciers garantis.

Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc. Page 2

Le syndic mentionne que Céleb Construction Ltée (« Céleb ») a présenté une requête en appel de la décision du syndic du 7 juillet 2014 de rejeter sa preuve de réclamation d'un montant de 2 662 568.05 \$. Cette dernière doit être entendue le ou après le 12 août 2014, si le vote de Céleb s'avère déterminant. Il a été convenu avec les procureurs de Céleb que dans l'éventualité où le vote de Céleb s'avèrerait déterminant, la demande d'homologation de la Proposition serait présentée après cette date.

Maître Denis St-Onge, procureur de la Banque Nationale, mentionne que sa cliente a reçu 750,000 \$ en règlement de cautions corporatives. Il mentionne qu'il pourrait être opportun de s'interroger sur la validité de réduire la réclamation initiale de la Banque Nationale de ce montant. Maître St-Onge réfère à deux décisions précédentes de la Cour à ce sujet, dont il a fait part au syndic avant l'assemblée. La première, une décision de la Cour d'appel du Québec, conclut que la créancière n'a pas à réduire sa réclamation initiale. La deuxième décision, provenant de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique et dont les faits diffèrent considérablement de la présente situation, conclut que la créancière doit diminuer sa réclamation du montant reçu. Le syndic confirme que, selon lui, la Banque Nationale doit prouver sa réclamation de la manière qu'elle l'a fait initialement, sans réduire le montant de sa réclamation du montant reçu en règlement de ses cautions.

IV. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'ensuit au cours de laquelle le syndic et la Débitrice ont adressé les points soulevés notamment :

- Le détail des trois offres d'achat résultant du processus de sollicitation;
- Le détail des équipements appartenant à la Débitrice.

V. VOTE SUR LA PROPOSITION

Résultat du vote des créanciers						
	En vale	ur	En nom	bre		
	\$	%	#	%		
En faveur	5,811,034.27	94,3	25	65,8		
Contre	350,931.12	5,7	13	34,2		

Le président indique que la proposition a été acceptée par la majorité requise.

Le président note également qu'en considérant le vote de Céleb, dont la preuve de réclamation a été dûment rejetée avant l'assemblée, la majorité requise en valeur ne serait pas atteinte (65,9 % en faveur). Le vote de Céleb représenterait donc un vote pouvant être déterminant dépendamment de la détermination ultime de sa validité et de son quantum.

VI. CONFIRMATION DU SYNDIC

L'assemblée confirme la nomination de Richter Groupe Conseil Inc. dans ses fonctions de syndic à la présente proposition.

Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc. Page 3

VII. INSTRUCTIONS DES CRÉANCIERS

L'assemblée ne communique aucune instruction au syndic.

VIII. CAUTIONNEMENT

Le président informe l'assemblée qu'aucun cautionnement n'a été fixé par le séquestre officiel.

IX. LEVÉE D'ASSEMBLÉE

L'agenda étant épuisé, l'assemblée est levée à 10 h 21.

Annexes:

Registre des présences

Rapport du syndic sur la situation financière de la Débitrice et sur la Proposition

Julien Bélisle, CPA, CA, CIRP

Administrateur, agissant à titre de président

REGISTRE DES PRÉSENCES

Registre des présences à la seconde assemblée des créanciers / Attendance register at the Second Meeting of Creditors

Dans l'affaire de la proposition de / In the Matter of the Proposal of 9210-6905 Québec Inc / 9210-6905 Québec Inc

Signature		Mes	LC LIBO	MEXO	Man	6					
Numéro de téléphone Telephone Number	9544487-VIC	514-312-9819	514-873-1441	51487811	514 995-0416						
Nom du créancier représenté Name of Creditor represented		GAS PAUGUE DATIONALE DUCANAS SIU-392-9819	TOV. QUABEC	TO							
Nom de la compagnie Company's Name	Joenton SMS	PANDE HATTHE TOLD	I WV254 issburning	De Grandfre Mist		Ryletin					
Nom de l'individu Individual's Name	MeniOUE LESSARD	Row Stower	WARC DI MARIA	Mato Berear	ALAIN DESMENTE	L. Gran Beiled.					

RAPPORT DU SYNDIC SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA DÉBITRICE ET SUR LA PROPOSITION

C A N A D A PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC

N° DE DIVISION : 01-Montreal N° DE COUR : 500-11-046426-140

N° DE DOSSIER : 41-1851506

COUR SUPÉRIEURE (Chambre Commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS DE L'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :

9210-6905 QUÉBEC INC.,

Personne morale légalement constituée et dûment incorporée ayant son siège social et son principal établissement commercial au 4800, rue Saint-Ambroise à Montréal (Québec) H4C 3N8

Débitrice

- ET -

RICHTER GROUPE CONSEIL INC.

Syndic

RAPPORT DU SYNDIC SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA DÉBITRICE ET SUR LA PROPOSITION

(Articles 50(10) b) et 50(5) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

- L'objet de la première assemblée des créanciers est d'examiner la Proposition déposée le 16 juin 2014 (ci-après désignée « Proposition ») par 9210-6905 Québec Inc. (ci-après désignée « Société » ou « Débitrice »).
- 2. Conformément aux articles 50(10) b) et 50(5) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (ci-après désignée « Loi » ou « LFI ») et afin d'aider les créanciers dans leur processus de décision concernant la Proposition, Richter Groupe Conseil Inc. (ci-après « Richter » ou « Syndic ») soumet son rapport sur la situation financière de la Débitrice et sur la Proposition.
- 3. Nous tenons à aviser le lecteur que nous n'avons procédé ni à une vérification ni à un examen des livres et registres de la Débitrice. Par conséquent, nous ne pouvons exprimer une opinion quant à l'exactitude des renseignements qui y sont contenus. Les renseignements dont il est question aux présentes sont tirés des livres et registres de la Débitrice ainsi que des entretiens que nous avons eus avec la direction de la Débitrice.

INTRODUCTION

4. La Débitrice est une entreprise privée qui œuvre dans le domaine de la construction, plus précisément dans le domaine des fondations sur pieux résidentielles et commerciales.

- 5. Le 24 mars 2014, la Débitrice susnommée a déposé un avis de l'intention de faire une Proposition (l'« Avis »).
- 6. L'Avis a été envoyé aux créanciers concernés le 31 mars 2014 et l'état de l'évolution de l'encaisse pour la période du 1^{er} au 25 avril 2014 ainsi que le rapport contenant les observations relativement à l'établissement de l'état ont été déposés auprès du Séquestre Officiel le 2 avril 2014.
- 7. Le 26 mars 2014, la Société a demandé à la Cour la nomination de Richter à titre de Séquestre intérimaire aux termes de l'article 47.1(1). La demande a été accueillie le 27 mars 2014.
- 8. Les 23 avril, 16 mai et 30 mai 2014, la Débitrice obtenait une prorogation de délai pour déposer une Proposition jusqu'au 16 mai, 2 juin et 16 juin 2014 respectivement afin de permettre à la Débitrice de conclure la transaction de vente des actifs et déterminer les termes de la Proposition qui pourrait être soumise aux créanciers.
- 9. Le Syndic n'a noté aucun changement négatif d'importance quant aux prévisions relatives à l'encaisse ou à la situation financière de la Débitrice.
- 10. Le 16 juin 2014, la Débitrice a déposé auprès du Syndic et du Séquestre officiel une Proposition s'adressant à ses créanciers. Nous avons joint aux présentes une copie de la Proposition déposée par la Débitrice, un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de votation, un formulaire de procuration ainsi qu'un avis indiquant l'heure et l'endroit où sera tenue la première assemblée des créanciers visant à se prononcer sur cette Proposition.
- 11. Le présent rapport résume les renseignements considérés pertinents pour aider les créanciers dans l'analyse des affaires de la Débitrice et des modalités de la Proposition.
- 12. Voici le plan du présent rapport :
 - I. Renseignements sur la Débitrice et causes de l'insolvabilité
 - II. Processus de sollicitation d'offres
 - III. Informations financières
 - IV. Proposition
 - V. Estimation de la distribution aux créanciers
 - VI. Conclusion

I. RENSEIGNEMENTS SUR LA DÉBITRICE ET CAUSES DE L'INSOLVABILITE

- 13. La Débitrice œuvre dans le domaine des fondations sur pieux résidentielles et commerciales.
- 14. Au cours des dernières années, la Débitrice a encouru des pertes importantes que la direction attribue à la perte d'un contrat significatif et à des litiges sur deux projets importants.
- 15. Depuis le dépôt de l'Avis d'intention, la Débitrice a agi et continue d'agir de bonne foi et avec diligence.
- 16. Les opérations de la Société sont suspendues depuis le 14 mars 2014. Depuis, la Débitrice concentre ses efforts à son déménagement vers des locaux moins dispendieux et à la perception des comptes à recevoir.

II. PROCESSUS DE SOLLICITATION

17. La Société a mandaté Richter, en sa qualité de Séquestre intérimaire, pour solliciter en son nom des offres écrites de diverses parties pour l'acquisition de ses actifs.

- 18. Au cours du processus de sollicitation, plus de 145 acheteurs potentiels ont été contactés. Trente (30) acheteurs potentiels ont signé des ententes de confidentialité et sept (7) ont participé à des visites d'inspection des actifs. Trois offres ont été reçues à la date limite pour la réception des offres du 24 avril 2014. Après analyse, les trois offres reçues ont été jugées insuffisantes et ont donc été rejetées.
- 19. La Débitrice a néanmoins décidé de déposer une Proposition à ses créanciers ordinaires et de continuer ses négociations avec ses créanciers garantis afin d'en arriver à une entente d'ici la tenue de l'assemblée des créanciers le 7 juillet 2014.

III. INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les informations financières suivantes sont tirées du bilan statutaire de la Débitrice daté du 16 juin 2014. Cette information n'est divulguée que dans le but d'aider le lecteur à évaluer la position financière actuelle de la Débitrice.

Actifs	Vale	eur nette aux	La contra	eur brute de ealisation
Actifs à court terme				
Inventaire	\$	593,000	\$	60,000
Comptes à recevoir		849,000		50,000
Espèces		64,000		64,000
		1,506,000		174,000
Machines, outillage et installation		2,018,000		473,000
The same of the sa		3,524,000		647,000
Passifs				
Créanciers garantis				فعد مام م
Banque Nationale du Canada				5,505,872
Banque de Développement du Canada				1,143,406
Investissement Québec				875,000
Capital Leases (Various)				413,802
Ministère du Revenu du Québec				357,077
Autre				65,495
				8,360,652
Déficit de réalisation pour les créancier	s gara	ntis		(7,713,652)
Créanciers non garantis				3,796,626
Créances éventuelles				2,315,780
Déficit global			\$ (13,826,059)

IV. PROPOSITION

Le texte suivant représente un extrait du texte de la Proposition déposée le 16 juin 2014. Il est par contre conseillé aux créanciers de lire le texte de la Proposition pour connaître tous les détails relatifs aux modalités de celle-ci.

RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS GARANTIS

Toutes les Réclamations Garanties seront payées conformément aux ententes existantes entre la Société et chacun de ses Créanciers Garantis ou conformément à toute entente pouvant être conclue entre la Société et chacun de ses Créanciers Garantis. Pour plus de précision, la Proposition ne s'adresse pas aux Créanciers Garantis et ni eux ni leurs Réclamations Garanties respectives ne sont affectés ou liés par la Proposition jusqu'à concurrence de leurs Réclamations Garanties.

RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE ET DES EMPLOYÉS

Les sommes :

- a) dues à sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province, susceptibles de faire l'objet d'une demande en vertu du paragraphe 224(1.2) de la Loi de l'impôt sur le revenu ou de toute disposition législative provinciale essentielle semblable et qui ne seraient pas acquittées au moment de la Date du Dépôt devront être payées intégralement dans un délai de six (6) mois après l'Approbation; et
- b) dues aux employés (anciens et actuels) que ceux-ci seraient en droit de toucher en vertu de l'alinéa 136(1)(d) de la Loi si la Société était déclaré faillie à la date de l'Approbation devront être acquittées intégralement dans les trente (30) jours suivant l'Approbation.

RÈGLEMENT DES FRAIS DE LA PROPOSITION

Les Frais de la Proposition seront payés par la Société en priorité, en plus de toutes les obligations visées dans la présente Proposition.

RÉCLAMATIONS PRIVILÉGIÉES

Le paiement des Réclamations Privilégiées seront payées intégralement, sans intérêt et en priorité sur toutes les Réclamations Ordinaires, dans les trente (30) jours suivant l'Approbation de la Proposition par le Tribunal ou selon les ententes qui pourraient être conclues entre la Débitrice et chacun des Créanciers Privilégiés.

ENGAGEMENTS COURANTS

Les dépenses encourues et les engagements de la Société à l'égard des marchandises livrées, biens fournis, services rendus ou d'autres contreparties données à la Société après la Date du Dépôt seront payées en totalité par la Société dans le cours normal des affaires et selon les modalités d'usage dans le commerce ou conformément aux arrangements conclus par la Société, sans excéder la juste valeur marchande de ces biens et services.

RÉCLAMATIONS ORDINAIRES

En règlement complet et final des réclamations des Créanciers Ordinaires incluant celles de quelque nature que ce soit, qu'elles soient exigibles ou non à la Date du Dépôt, incluant les réclamations éventuelles ou non liquidées résultant de transactions effectuées par la Société avant la Date du Dépôt, la Société payera au Syndic, un montant total de 50 000,00 \$ (CINQUANTE MILLE DOLLARS), dans les trente (30) jours suivant l'Approbation de la Proposition par le Tribunal.

Le Syndic aura le droit de contester au nom des créanciers de la Société toute réclamation adressée à cette dernière, de quelque nature que ce soit et sans limitation;

V. ESTIMATION DE LA DISTRIBUTION AUX CRÉANCIERS

Si les créanciers rejettent la Proposition, la Débitrice sera automatiquement en faillite et le produit net de la réalisation des actifs, après le paiement des honoraires et des frais du syndic, sera distribué aux créanciers dans l'ordre prévu dans la Loi. Tel que mentionné précédemment et basé sur notre évaluation des informations financières présentées au bilan statutaire de la Débitrice en date du 16 juin 2014 la réalisation estimée des actifs n'est pas suffisante pour rembourser la totalité des créances garanties. Par conséquent, dans le cadre d'un scénario de faillite, il est estimé que la valeur de réalisation nette des éléments d'actif serait insuffisante et qu'aucun montant ne serait donc disponible aux Créanciers Ordinaires.

Le montant forfaitaire de 50 000,00 \$ offert aux Créanciers Ordinaires selon les termes de la Proposition représente un recouvrement minimal des Créances Ordinaires compte tenu du montant total estimé des réclamations ordinaires totalisant plus de 16 millions \$.

VI. CONCLUSION

Suite aux faits démontrés dans le présent rapport, les créanciers sont maintenant en mesure de prendre une décision informée quant à l'acceptation ou au refus de la Proposition. Nous réitérons que la capacité de la Débitrice à honorer la Proposition face aux Créanciers Ordinaires dépend de la conclusion d'une entente entre la Débitrice et ses Créanciers Garantis d'ici à la date de l'Assemblée des créanciers. Nous sommes disponibles pour répondre aux questions ou pour clarifier toute information.

Fait à Montréal, province de Québec, le 27 juin 2014.

Richter Groupe Conseil Inc. Syndic agissant *in re* la proposition de 9210-6905 Québec Inc.

Stéphane De Broux, CPA, CA, CIRP

SDB/mp p.j.

PIÈCE J

District de:	Québec
No division:	01 - Montréal
No cour:	500-11-046426-140
No dossier:	41-1851506

X original	modifié
X original	modifie

-- FORMULAIRE 78 --

Bilan - proposition déposée par une entité (paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc de la ville de Montréal en la province de Québec

Au débiteur :

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention) le 24 mars 2014. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées, constituent votre bilan, qui doit être vérifé sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par l'officier) 3,796,626.30 Équilibre de réclamations garantis: voir liste "B"...... 7,713,652.47 11,510,278.77 647,000.00 0.00 4. Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres 2,315,780.00 (voir liste D)pouvant être réclamées pour une somme de. . . , 14,473,058.77

ACTIF (tel que déclaré et estimé par l'offi	cier)
1. Inventaire	•
2. Aménagements	
3. Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	0.00
Bonnes	00
Douteuses 0.	00
Mauvaises	00
Estimation des créances qui peuvent être réalisée	
4.Lettres de change, billets à ordre, etc., voir liste F	0.00
5. Dépôts en institutions financières	
6. Espèces	
7. Bétail	0.00
8. Machines, outillage et installation	
9. Immeubles et biens réels : voir liste G	
10. Ameublement	
11. REER, FERR, Assurances-vie etc	
12. Valeurs mobilières(actions, obligations, débentures	
13. Droits en vertu de testaments	
14. Véhicules	
15. Autres biens : voir liste H	
Si le débiteur est une personne morale, ajoutez :	
Montant du capital souscrit	200.00
Montant du capital payé	
Solde souscrit et impayé	
Estimation du solde qui peut être réalisé	
Total de l'actif	647,000.00
Dáficit	13 826 058 77

ACTIE

Je, Alain Desmeules, de Montréal en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de mes affaires en ce 16 juin 2014, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement) devant moi le 16 juin 2014, à Montréal en la province de Québec.

Marie Patenaude, Commissaire à l'Assermentation pour la province de Québec

Expire le 11sep 2015

Marie Patenaude

District de: Québec No division: 01- Montréal No cour: 500-11-046426-140

No dossier: 41-1851506

FORM 78 - Suite

Liste "A" Créanciers Non Garantis

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
1	2154-2089 QUEBEC INC	595 RANG DES VINGT CINQ OUEST ST-BRUNO QC J3V 0G4	501.66	0.00	501.66
2	3559483 CANADA INC	100 - 4800 ST-AMBROISE MONTREAL QC H4C 3N8	18,526.04	0.00	18,526.04
3	9130-0616 QUEBEC INC (PRETECH)	4800, ST-AMBROISE, BUR 103 MONTREAL QC H4C 3N8	832.65	0.00	832.65
4	9223-3758 QUEBEC INC. (CONST S ARCAND)	80 RUE FORTIER ST-ETIENNE-DES-GRES QC G0X 2P0	48.28	0.00	48.28
5	9267-9075 QUEBEC INC	1169 SEYMOR MONTREAL QC H3H 2A4	8,613.71	0.00	8,613.71
6	AFI	LOCAL 220 777, BOUL. LEBOURGNEUF QUEBEC QC G2J 1C3	310.43	0.00	310.43
7	ACCOMODATIONS PLUS	147 SHABOW MESKINO EASTMAIN QC J0M 1W0	3,300.00	0.00	3,300.00
8	ACE RENOVATION FABREVILLE	3009, BOUL. DAGENAIS OUEST LAVAL QC H7P 1T4	1,004.42	0.00	1,004.42
9	ACIER ALTITUBE INC	2555, RUE FRANCIS-HUGHES LAVAL QC H7S 2H7	237,413.93	0.00	237,413.93
10	ACIER OUELLETTE	22, BOUL. J.F KENNEDY ST- JÉROME QC J7Y 4B6	7,442.32	0.00	7,442.32
11	ACIER PICARD INC	3000, DE L'ETCHEMIN ST-ROMUALD QC G6W 7X6	17,662.84	0.00	17,662.84
12	ACME PLUS	210A BRUNSWICK POINTE CLAIRE QC H9R 1A6	256.88	0.00	256.88
13	ADF DIESEL	2355, BOU. HYMUS DORVAL QC H9P 1J8	4.48	0.00	4.48
14	AGD VERCHERES EXPRESS	125 CALIXA LAVALLEE VERCHERES QC JOL 2R0	533.60	0.00	533.60
15	ALAIN DESMEULES (AUTRE LONG TERME)	1169 SEYMOUR MONTREAL QC H3H 2A4	0.00	65,495.38	65,495.38
16	ALAIN DESMEULES (BALANCE DE VENTE)	1169 SEYMOUR MONTREAL QC H3H 2A4	1,887,500.06	0.00	1,887,500.06
17	ALAIN DESMEULES (PAYE 2 PERIODES)	1169 SEYMOUR MONTREAL QC H3H 2A4	30,030.22	0.00	30,030.22
18	APCHQ	5930, BOUL. LOUIS H. LAFONTAINE ANJOU QC H1M 1S7	862.31	0.00	862.31
19	ARMAND DUHAMEL & FILS INC	778 RANG DE L'EGLISE NORD ST-IGNACE DE STANDBRIDGE QC J0J 1Y0	13,608.90	0.00	13,608.90
20	ARMATURES BOIS FRANCS INC	249. BOUL. BONAVENTURE VICTORIAVILLE QC G6T 1V5	15,722.84	0.00	15,722.84
21	ARPENTAGE AZIMUTH	265 PETITE CAROLINE ROUGEMENT QC J0L 1M0	9,197.61	0.00	9,197.61
22	ARPENTEUR PATRICK DESCARREAUX	367, RUE PRINCIPALE LA SARRE QC J9Z 1Z7	5,478.56	0.00	5,478.56

16-juin-2014

Date

FORM 78 -- Suite

Liste "A" Créanciers Non Garantis

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
23	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CANADA	300 - 1570, RUE AMPORE BOUCHERVILLE QC .44B 7L4	0.00	853,483.02	853,483.02
24	BELL CANADA INC	C.P. 11095, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 5E7	1,078.04	0.00	1,078.04
25	BELL MOBILITE	C.P. 11095, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 5E7	11,818.18	0.00	11,818.18
26	BETON BELOEIL	300-592, RUE DE LA RIVIERE COWANSVILLE QC J2K 3G6	4,403.54	0.00	4,403.54
27	BETON RIVE-SUD 1990 INC.	702, RUE REMI SAINT-AMABLE QC J0L 1N0	3,989.63	0.00	3,989.63
28	BGM INFORMATIQUE	375, DEQUEN NORD ALMA QC G8B 5P2	114.96	0.00	114.96
29	BOBCAT DE MONTREAL	11150, COTE DE LIESSE DORVAL QC H9P 1A9	6,145.37	0.00	6,145.37
30	BOYAUX ET RACCORDS GREEN LINE LTEE	9395 TRANS CANADIENNE ST-LAURENT QC H4S 1V3	1,044.94	0.00	1,044.94
31	BRB HYDRAULIQUE INC.	611, RUE LAVOISIER REPENTIGY QC J6A 7N2	780.67	0.00	780.67
32	CIBLE	785 GUILBAULT LONGUEUIL QC J4H 2V4	16,271.84	0.00	16,271.84
33	CANAC MARQUIS GRENIER LTEE	CASIER POSTAL 250 ANCIENNE-LORETTE QC G2E 3M3	1,699.67	0.00	1,699.67
34	CANADIAN PILE DRIVING EQUIPMENT INC	3801-53 AVENUE LACOMBE AB T4L 2L6	10,347.11	0.00	10,347.11
35	CANAFLEX	1945 HYMUS DORVAL QC H9P 1J8	908.95	0.00	908.95
36	CAPITAL LEASES (VARIOUS)	-	0.00	413,801.98	413,801.98
37	CAPPCO TUBULAR PRODUCTS	203-755 SOUTH SERVICE RD STONEY CREEK ON L8E 5Z2	53.16	0.00	53.16
38	CENTRE DE CAMION CHURCH	2170 AVE DE L'ÉGLISE MONTREAL QC H4E 1H4	451.85	0.00	451.85
39	CENTURY ACIER	600 BERGE DU CANAL LACHINE QC H8R 1H4	1,077.90	0.00	1,077.90
40	CERTIFIED LABORATORIES	PO BOX 2413T STATION A TORONTO ON M5W 2K6	245.99	0.00	245.99
41	CIMENTIER 4SAISONS INC.	93 ST-PIERRE BELEOIL QC J3G 2X2	1,897.09	0.00	1,897.09
42	CIMENTIER LAVIOLETTE	8760 BOUL.PARENT TROIS-RIVIERES QC G9A 5E1	4,438.04	0.00	4,438.04
43	CONSTRUCTION LPG	2276 RUE PRINCIPALE ST-NÉRÉE BELLECHASSE QC G0R 3V0	4,110.36	0.00	4,110.36
44	CON-TECH SYSTEMS LTD	8150 RIVER ROAD DELTA BC V4G 1B5	1,440.41	0.00	1,440.41

16-jui	n-2014
Da	te

And Desmeyes

District de: Québec
No division: 01- Montréal
No cour: 500-11-046426-140

No dossier: 41-1851506

FORM 78 -- Suite

Liste "A" Créanciers Non Garantis

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
45	COPARTS	8000 ST- PATRICK LASALLE QC H8N 1V1	896.16	0.00	896.16
46	CORBEC MTL	201-9960 COTE DE LIESSE LACHINE QC H8T 1A1	1,854.19	0.00	1,854.19
47	CROIX BLUEU	C.P 1330 SUCCURSALE B MONTREAL QC H2B 3K9	7,950.99	0.00	7,950.99
48	CTAQ- COOP DES TECHN.AMBULANCIER DU QC	6000, DES TOURNELLES QUEBEC QC G8T 4T4	133.75	0.00	133.75
49	CWB GROUP - INDUSTRY SERVICES	PO BOX 46035 POSTAL STATION A TORONTO ON M5W 4K9	1,479.57	0.00	1,479.57
	DEMIX	PO BOX 11389, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 5H1	2,364.57	0.00	2,364.57
51	DISTRIBUTION D'ACIER DE MONTREAL	18185, ST-LOUIS ST-HYACINTHE QC J2T 3H5	40,630.12	0.00	40,630.12
52	DUFRESNE STANDARD & SPECIAL INC.	7956 15E AVENUE MONTREAL QC H1Z 3N6	163.99	0.00	163.99
53	DYWIDAG-SYSTEMS INT'L CANADA LTD	ESTTERN DIVISION 37 CARDICO DRIVE GORMLEY ON LOH 1G0	32,850.66	0.00	32,850.66
54	ENTREPRISES BELLEMARE INC (LES)	3820 RUE RHÉAUME TROIS-RIVIERES QC G9B 2B4	20,656.70	0.00	20,656.70
55	ENTREPRISES RS2 INC (LES)	295 RUE DES PINS ST-ETIENNE-DES-GRES QC G0X 2P0	39,265.35	0.00	39,265.35
56	EPANDAGE DE PIERRE ACL INC	415 RUE DESROCHERS QUEBEC QC G1M 1C3	1,807.25	0.00	1,807.25
57	EQUIPEMENTS 24-07	53-H CH. LAVALTRIE LAVALTRIE QC J5T 2H4	11,793.58	0.00	11,793.58
58	EXCAVATION JOS PELLETIER (2007) INC	841, DE L'EGLISE SAINT-ROMUALD QC G6W 5M6	15,290.10	0.00	15,290.10
59	EXCAVATION L. MARTEL	A/S PERRAS COUILLARD AVOCATS 219, RUE SALABERRY SALABERRY DE VALLEYFIELD QC J6T 2J3	175,625.64	0.00	175,625.64
60	EXCAVATION VANDERZON INC	595 RANG DES 25 OUEST S-BRUNO QC J3V 0G4	6,292.22	0.00	6,292.22
61	EXCEL TONIER CA	2335 STEVENS MONTREAL QC H4M 1H1	1,810.46	0.00	1,810.46
62	FELCO	780, BOUL. HAMEL SAINT-FELICIEN QC G8K 1X9	28,938.64	0.00	28,938.64
63	FINITION DE BETON DU QUEBEC	6508, RUE VEZINA QUEBEC QC G3E 1M5	2,081.14	0.00	2,081.14
64	FORAGE GAREAU LTEE	3825, ST-JEAN BAPTISTE P.A.T. QC H1B 5V4	747.34	0.00	747.34
65	FORAGES M S E INC	62, RANG TOUCHETTE STE-MARTINE QC J0S 1V0	73,580.55	0.00	73,580.55
66	FORMATION LOGICO INC	811, JEAN-BOIS BOUCHERVILLE QC J4B 3G2	310.43	1/17	310.43

16-juin-2014	
Date	

Page 4 de 16

FORM 78 -- Suite

Liste "A" Créanciers Non Garantis

9210-6905 Québec înc

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
67	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	2990, LE CORBUSIER LAVAL QC H7L 3M2	1,348.23	0.00	1,348.23
68	FRANCOTYP-POSTALIA CANADA INC	82 CORSTATE AVENUE CONCORD ON L4K 4X2	241.10	0.00	241.10
69	GABRIEL MILLER INC	1850 PROVINCIALE QUEBEC QC G1N 4A2	427.48	0.00	427.48
70	GAZ METRO	C.P. 6115, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 4N7	1,242.99	0.00	1,242.99
71	GENITEST	3472, FRONTENAC MONTREAL QC H2K 3A5	1,720.03	0.00	1,720.03
72	GEOMATIQUE BLP	4915 BELLEFEUILLE TROIS-RIVIERES QC G9A 5E1	33,400.15	0.00	33,400.15
73	GEOSHACK CANADA	5665. ST-FRANCOIS ST-LAURENT QC H4S 1W6	1,511.92	0.00	1,511.92
74	GESTION IMMOBILIERE NORMANVILLÉ INC.	7055 DES FORGES, C.P. 26002 DU BOISE TROIS-RIVIERES QC G8Y 7M1	298.94	0.00	298.94
75	GIVESCO INC	9495, PASCAL GAGNON ST-LEONARD QC H1P 1Z4	25,597.31	0.00	25,597.31
76	GOUUDRONS O-BEC INC.	212 1ERE AVENUE SAINT ANNE DES PLAINES QC JON 1H0	7,306.66	0.00	7,306.66
77	GRAOUPE A ROY	3939, BOUL. ST-JEAN BAPTISTE MONTREAL QC H1B 5V4	5,851.59	0.00	5,851.59
78	GROUPE 3G INC	1085 ROUTE HARWOOD VAUDREUIL-DORION QC J7V 8P2	9,198.00	0.00	9,198.00
79	GROUPE DIRECT	460, AV MARIEN MONTREAL EST QC H1B 4V9	34,499.17	0.00	34,499.17
80	GROUPE QUALITAS INC	275, BENJAMIN HUDON MONTREAL QC H4N 1J1	64,272.18	0.00	64,272.18
81	GTI ROLL TRANSPORATION SERVICE INC.	9500 AVENUE RYAN DORVAL QC H1B 1B3	8,459.86	0.00	8,459.86
82	GUAY INC	1160, BOUVIER QUEBEC QC G2K 1L9	3,026.14	0.00	3,026.14
83	HABEL CENTRE DU CAMION	157, ROUTE KENNEDY LEVIS QC G6V 6E2	275.20	0.00	275.20
84	HARCORP INC	12255 PLACE HENRI BEAU MONTREAL QC H4K 2H2	18,970.88	0.00	18,970.88
85	HERCULES MACHINERY CORP. *	5025 NEW HAVEN AVE FORT WAYNE IN 46803	2,570.76	0.00	2,570.76
86	HUSQVARNA CONSTRUCTION PROD-CANADA	PO BOX 11033 STN A TORONTO ON M5W 2G5	2,105.99	0.00	2,105.99
87	HYDRO QUEBEC	C.P. 11022, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 4V6	35.80	0.00	35.80
88	IMPERMEABILISATION LESSARD INC.	415, DESROCHERS QUEBEC QC G1M 1C3	856.56	0.00	856.56

16-juin-2014	
Date	

Alain Desmeules

District de: Québec No division: 01 - Montréal No cour: No dossier: 500-11-046426-140

41-1851506

FORM 78 - Suite

Liste "A" Créanciers Non Garantis

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
89	IMPRIMERIE GIGUERIE LTEE	181, RUE SAINT-CHARLES LOUISEVILLE QC J5V 2C5	707.68	0.00	707.68
90	INDUSTRIE DANMARE (9054-9767 QUEBEC INC)	10-B LIEBERT VARENNES QC J3X 1P7	156,389.47	0.00	156,389.47
91	INDUSTRIE DESORMEAU INC	8195 PASCAL GAGNON MONTREAL QC H1P 1Y5	3,909.15	0.00	3,909.15
92	INSTALLATIONS GEOTHERMIX INC	926 BOUL LIONEL-BOULET VARENNES QC J3X 1P7	18,534.24	0.00	18,534.24
93	INVESTISSEMENT QUEBEC	1500 - 600, RUE DE LA GAUCHETIERE OUEST MONTREAL QC H3B 4L8	0.00	875,000.00	875,000.00
94	JCV SOUDURE MOBILE INC	31, 38E AVENUE OUEST BLAINVILLE QC J7C 0J5	8,430.71	0.00	8,430.71
95	JEPCA INC	32 RUE DES ÉPERVIERS SAINT BASILE LE GRAND QC J3N 1T1	586.37	0.00	586.37
96	JI WON JUN	4000 ST- DOMONIQUE 2B MONTREAL QC H2W 2A5	300.00	0.00	300.00
97	LE LEIN INTELLIGENT	CENTRE DE SERVICE A LA CLIENTELE 6801 BOULEVARD LEVESQUE EST LAVAL QC H7A 0E1	64.14	0.00	64.14
98	LE SIGNATURE SAINT-NICOLAS INC	ME KEVEN LAVERDIERE, KSA AVOCATS 205 - 5790, BOUL ETIENNE-DALLIAIRE LEVIS QC G6V 8V6	0.00	0.00	0.00
99	LES ENTREPRISES CHARLES MAISONNEUVE	3865, ALFRED LALIBERTÉ BOISBRIAND QC J7H 1P7	903.98	0.00	903.98
100	LES ENTREPRISES PRO-JEP INC.	212, ROUTE 116 EST ST-AGAPIT QC G0S 1Z0	3,736.69	0.00	3,736.69
101	LES EQUIPEMENTS RAPCO	5510 VANDEEN ABEELE ST-LAURENT QC H4S 1P9	7,567.53	0.00	7,567.53
102	LES FERRAILLEURS DU QUEBEC INC.	165 DE LIVERPOOL, C.P 153 ST-AUGUSTIN- DE-DESMAURES QC G3A 1V5	896.81	0.00	896.81
103	LES POMPES MEGA	2205M RYE BINBARDUERM KICAK 103 SAINTE JULIE QC J3J 2J9	707.10	0.00	707.10
104	LES VENTES REGEANT MIRON INC.	231, RUE FORESTWOOD ROSEMERE QC J7A 2C8	6,345.65	0.00	6,345.65
105	LETTRAGE GRIFFON INC	1300, PETIT ST-ESPRIT NICOLET QC J3T 1L8	481.87	0.00	481.87
106	LINDE CANADA LTD	ATT: RABIN PYDIAH 5860 CHEDWORTH WAY MISSISSAUGA ON L5R 0A2	0.00	0.00	0.00
107	LOCATION DALJI INC.	102, RUE DU MENUISIER SAINT-ISIDORE QC G0S 2S0	1,034.79	0.00	1,034.79
108	LOCATION DISCOUNT	9500 BOUL. HENRI BOURASSA O SAINT-LAURENT QC H4S 1N8	41,137.83	0.00	41,137.83
109	LOCATION D'OUTILS BUDGET INC	2055, RUE DU HAUT-BORD QUEBEC QC G1N 4R7	136.46	0.00	136.46

16-juin-2014	
Date	

District de: Québec No division: 01 - Montréal No cour: 500-11-046426-140

No dossier: 41-1851506

FORM 78 - Suite

Liste "A" Créanciers Non Garantis

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
110	LOCATION D'OUTILS SIMPLEX	9740, DE L'ACADIE MONTREAL QC H4N 1L8	14,115.32	0.00	14,115.32
111	LOCATION MAYRAND ET FILS INC.	615 PRINCIPALE ST-AMABLE QC JOL 1N0	394.11	0.00	394.11
112	LOCATION PRINCE INC.	1150, CHEMIN INDUSTRIEL ST-NICOLAS QC G7A 1A6	614.13	0.00	614.13
113	LOCATION SMS	A/S MX6003C C.P. 11642, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 5Z8	35,697.93	0.00	35,697.93
114	MECANIQUE R COTE INC	162 BLV. EGARD HÉBERT MELOCHEVILLE QC J0S 1J0	42,763.48	0.00	42,763.48
115	METALIUM	4020, GARAND STE-ROSE, LAVAL QC H7L 5C9	6,787.10	0.00	6,787.10
116	METALLISATION DU NORD	876, RUE PERREAULT CHIBOUGAMAU QC G8P 2K3	5,898.22	0.00	5,898.22
117	METRO OPTIC	1620 - 1080 BEAVER HALL HILL MONTREAL QC H2Z 1S8	2,759.40	0.00	2,759.40
118	MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	C.P. 5500 SUCCURSALE DESJARDINS MONTREAL QC H5B 1A8	4,097.26	0.00	4,097.26
119	MINISTERE DU REVENU DU QÜEBEC	1600, BOUL RENE-LEVESQUE OUEST SECTEUR R23CPF, 3E ETAGE MONTREAL QC H3H 2V2	120,461.85	0.00	120,461.85
120	MONTMORENCY FORD (1997) INC.	7225 BOUL TASCHEREAU BROSSARD QC J4Y 1A1	1,654.77	0.00	1,654.77
121	MORTIER EN TREMIE ABL INC	791, CHEMIN INDUSTRIEL ST-NICOLAS QC G7A 1B4	5,560.31	0.00	5,560.31
122	MOTION CANADA	MONTREAL BRANCH 330, AVENUE AVRO POINTE-CLAIRE QC H9R 5W5	2,762.01	0.00	2,762.01
123	NAPA VERDUN	1088 DE L'ÉGLISE VERDUN QC H4G 2N5	5,078.93	0.00	5,078.93
124	NATIONAL BANK	130 KING STREET WEST,8TH FLOOR TORONTO ON M5X 1J9	106,542.61	5,505,872.09	5,612,414.70
125	NEBS BUSINESS FORMS LIMITED	330, CRANSTON CRESCENT MIDLAND ON L4R 4V9	757.12	0.00	757.12
126	NOTAIRE-DIRECT INC	425 - 3750, CREMAZIE EST MONTREAL QC H2A 1B6	2,930.41	0.00	2,930.41
127	OUTIL PAC INC (MONTREAL)	5895 ANDOVER VILLE MONT-ROYAL QC H4T 1H8	13,428.80	0.00	13,428.80
128	OUTIL-PAC (QUEBEC) INC.	1830 LEON-HARMEL QUEBEC QC G1N 4R9	859.82	0.00	859.82
129	OXYGENE PRO-TECH INC	506, RUE DES ERABLES TROIS-RIVIERES QC G8T 7Z6	12.97	0.00	12.97
130	P H DISTRIBUTION ENR	3710, CHEMIN NOTRE-DAME DE LA MERCI NOTRE DAME DE LA MERCI QC J0T 2A0	138.15	0.00	138.15

16-juin-2014	
Date	

District de: Québec
No division: 01- Montréal
No cour: 500-11-046426-140

No dossier: 41-1851506

FORM 78 -- Suite

Liste "A" Créanciers Non Garantis

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
131	PETITE CAISSE	-	202.83	0.00	202.83
132	PETRELA, MURRAY, LEBLANC INC	420 - 1685, FLEETWOOD LAVAL QC H7N 4B2	10,393.92	0.00	10,393.92
133	PNEU BELISLE BOUCHERVILLE INC.	45, MONTGOLFIER BOUCHERVILLE QC J4B 8C4	1,914.50	0.00	1,914.50
134	POMPAGE DE CIM D COUTURE & FILS	2625, LUPIEN ST-HUBERT QC J3Y 6C4	3,492.37	0.00	3,492.37
135	POMPAGE ELITE INC	2000, COULOMBE STE-JULIE QC J3E 0C2	3,476.56	0.00	3,476.56
136	POMPAGE NORD-SUD INC	137, RUE DES ALOUETTES SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON QC G0S 2W0	6,898.50	0.00	6,898.50
137	PRO-MIX BETON INC	6600, GRANDE-ALLEE ST-HUBERT QC J3Y 1B7	9,361.98	0.00	9,361.98
138	PUROLATOR COURRIER LTEE	P.O. BOX 1100, ETOBICOKE POSTAL STN A ETOBICOKE ON M9C 5K2	318.15	0.00	318.15
139	QUEBEC LINGE CO	BOX 51032 RPO TYNDALL WINNIPEG MB R2X 3C6	445.71	0.00	445.71
140	RADIO COMMUNICATION CELLULAIRE	5951, COUSINEAU ST-HUBERT QC J3Y 7P5	126.36	0.00	126.36
141	RCAP LEASING	300 - 5575 NORTH SERVICE ROAD BURLINGTON ON L7L 6M1	0.00	0.00	0.00
142	RED-D-ARC LIMITED	2181 RUE NOBEL STE-JULIE QC J3E 1Z9	7,830.71	0.00	7,830.71
143	ROGER JEANNOTTE INC	20 RICHELIEU BELOEIL QC J3G 4N5	0.00	0.00	0.00
144	ROGERS	CP11442 MONTREAL QC H3C 5J2	141.96	0.00	141.96
145	ROLLAND SAUVE PELLERIN, AVOCAT	1170, PLACE FRERE ANDRE, 2IEME ETAGE MONTREAL QC H3B 3C6	38,001.22	0.00	38,001.22
146	RONA PROSERVICE - QUINCAILLERIE NOTRE-DAME	2371, NOTRE-DAME OUEST MONTREAL QC H3J 1N3	4,121.48	0.00	4,121.48
147	SAFI-SOCIETE INFORMATIQUE	3393,CHEMIN STE-FOY STE-FOY QC G1X 1S7	431.16	0.00	431.16
148	SANI ORLEANS	4504, BOUL. STE-ANNE QUEBEC QC G1C 2H9	891.06	0.00	891.06
149	SANIVAC	100 RUE HUOT NOTRE-DAME-DE L'ILE PERROT QC G7V 7Z8	1,387.06	0.00	1,387.06
150	SERVICES DE GRUES SAUVE	38, RUE DE CHAMBERY TERREBONNE QC J6Y 0E4	5,674.02	0.00	5,674.02
151	SERVICES SPECIALISES LF INC.	257, ROUTE CHASSÉ SAINTE-MARIE QC G6E 3L1	233.41	0.00	233.41
152	SODEVEC INC	4410, LOUIS-B MAYER LAVAL QC H7P 0G1	1,327.97	0.00	1,327.97

16-juin-2014	
Date	

Alain Desmeyles

District de:

Québec

No division:

01 - Montréal

No cour: No dossier: 500-11-046426-140 41-1851506

FORM 78 -- Suite

Liste "A" Créanciers Non Garantis

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
153	SOS PLOMBERIE INC.	11100 BOL. HENRI-BOURASSA QUEBEC QC G1G 3Y1	315.99	0.00	315.99
154	STRUCTURE ACIER PREVOST INC	130 DE LA PAIX LE GARDEUR QC J5Z 2M6	9,799.32	0.00	9,799.32
155	SUPERIOR PROPANE DIV SUPERIOR PLUS LP	PO BOX 2875 STATION M CALGARY AB T2P 5G1	445.30	0.00	445.30
156	SUPERIOR TRUCK EQUIPMENT INC	7920-56 ST, SE CALGARY AB T2C 4S9	475.42	0.00	475.42
157	TARGET TRANSPORT 315 MATHESON BLVD. EAST MISSISSAUGA ON L4Z 1X3		17,599.47	0.00	17,599.47
158	TELUS QUEBEC	C.P 11674, SUCCURSALE CENTRE VILLE MONTREAL QC H3C 6E9	77.22	0.00	77.22
159	TERRASSEMENT 3G INC	1085, ROUTE HARDWOOD VAUDREUIL-DORION QC J7V 8P2	103.48	0.00	103.48
160	TRANSPORT L'EPIPHANIE INC	26, DE L'INDUSTRIE L'ASSOMPTION QC J5W 2V1	12,867.89	0.00	12,867.89
161	TRANSPORT SEMICK	1304, RANG DES POINTES ST-AGAPIT QC GOS 1Z0	373.67	0.00	373.67
162	TST OVERLAND EXPRESS	P.O BOX 3030, STATION A MISSISSAUGA ON L5A 3S3	163.00	0.00	163.00
163	TYPOSCRIPT IMPRESSION	364, RUE GUY MONTREAL QC H3J 1S6	3,441.19	0.00	3,441.19
164	UNIBETON	300, RUE SAULNIER LAVAL QC H7M 3T3	3,118.10	0.00	3,118.10
165	UPS SCS INC.	C.P 689, STATION ST-LAURENT ST-LAURENT QC H4L 4V9	315.55	0.00	315.55
166	VIDEOTRON S.E.N.C.	CP 11078, SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 5B7	129.63	0.00	129.63
167	VILLE DE MONTREAL	SERVICES DES FINANCES C.P. 11043 SUCC. CENTRE-VILLE MONTREAL QC H3C 4X8	611.06	0.00	611.06
168	VINCENZINO VARANO CPA,CMA, MBA	10547, BOUL. LOUIS-H-LAFONTAINE MONTREAL QC H1J 2E8	4,024.13	0.00	4,024.13
		Total	3,796,626.30	7,713,652.47	11,510,278.77

16-juin-2014

Date

Alain Desmeules

District de: Qu No division: 01 No cour: 50

Québec 01 - Montréal 500-11-046426-140

No dossier: 41-1851506

FORM 78 -- Suite

Liste "B" Créanciers Garantis

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du créancier	Adresse	Montant de la réclamation	Détails de la garantie	Date de la garantie	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non-garanti de la réclamation
1	ALAIN DESMEULES (AUTRE LONG TERME)	1169 SEYMOUR MONTREAL QC H3H 2A4	65,495.38	Ameublement - Meubles		0.00		
				Autre - Brevet		0.00		65,495.38
2	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CANADA	300 - 1570, RUE AMPORE BOUCHERVILLE QC J4B 7L4	275,000.00	Actifs d'affaires - Inventaire - Inventaire		60,000.00		
				Créances payables - Entreprise - Comptes à recevoir		50,000.00		
				Actifs d'affaires - Machinene - Machines		165,000.00		
3	BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CANADA	300 - 1570, RUE AMPORE BOUCHERVILLE QC J4B 7L4	868,405.97	Actifs d'affaires - Inventaire - Inventaire		0.00		868,405.97
			Ē	Actifs d'affaires - Machinerie - Machines		0.00		
4	CAPITAL LEASES (VARIOUS)	-	413,801.98	Ameublement - Meubles		0.00)	
				Autre - Brevet		0.00		413,801.98
5	INVESTISSEMENT QUEBEC	1500 - 600, RUE DE LA GAUCHETIERE OUEST MONTREAL QC H3B 4L8	875,000.00	Actifs d'affaires - Machinerie - Machines		0.00		875,000.00
6	MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	1600, BOUL RENE-LEVESQUE OUEST SECTEUR R23CPF, 3E ETAGE MONTREAL QC H3H 2V2	357,077.05	Espèces en main - Chequing - Banque Nationale du Canada		64,000.00		
				Actifs d'affaires - Machinerie - Machines		293,077.05	5	
7	NATIONAL BANK	130 KING STREET WEST,8TH FLOOR TORONTO ON M5X 1J9	5,505,872.09	Créances payables - Entreprise - Comptes à recevoir		0.00		
		TOVOILLO OLLIONO		Actifs d'affaires - Machinerie - Machines		14,922.95	5	5,490,949.14
-		Total:	8,360,652.47			647,000.00	0.00	7,713,652.47

16-juin-2014	
 10 juii 2011	
Dato	

Alam Desgreuks

FORM 78 -- Suite

Liste "C"
Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du créancier	Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
	Total:					0.00	0.00

16-juin-2014

Date

Alain Desmoule

FORM 78 -- Suite

Liste "D" Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du créancier ou du réclamant	Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
1	CELEB CONSTRUCTION LTEE	3850, PLACE DE JAVA, BUREAU 100 BROSSARD QC J4Y 0C4	2,315,780.00	0.00		Liquidée
		2,315,780.00	0.00			

16-juin-2014

Date

Alain Desmeyles

District de: No division: No cour: Québec 01 - Montréal 500-11-046426-140

No dossier:

41-1851506

FORM 78 - Suite

Liste "E" Créances payables à l'actif 9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du débiteur	Adresse et occupation	Nature de la dette	Montant de la dette (bonne, douteuse, mauvaise)	Folio du grand livre ou autre livre portant détails	Date de créance	Évaluation du produit	Détail des valeurs détenues en garantie pour le paiement de la crèance
1	Comptes à recevoir	600, rue de la Gauchètiere Ouest Montréal QC H3B 4L2	Comptes à recevoir	0.00 0.00 849,000.00		30-déc-2013	50,000.00	Comptes à recevoir
	Total:			0.00 0.00 849,000.00			50,000.00	

16-juin-2014

Date

And Desmandies

District de:

Québec

No division: No cour: 01- Montréal 500-11-046426-140

No dossier:

41-1851506

FORM 78 -- Suite

Liste "F"

Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles, etc., disponibles comme actif

9210-6905 Québec Inc

No.	Nom du prometteur, accepteur, endosseur, débiteur hypothécaire et garant	Adresse	Occupation	Montant de la lettre ou du billet à ordre, etc.	Date de l'échéance	produit	Détails de tout bien détenu en garantie pour le paiement de la lettre ou du billet à ordre, etc.
	Total:					0.00	

16-juin-2014

Date

Ansia Desmeules

District de: No division: Québec 01 - Montréal

No cour: No dossier:

500-11-046426-140

41-1851506

FORM 78 - Suite

Liste "G" Immeubles et biens réels appartenant au débiteur

9210-6905 Québec Inc

Description de la propriété	Nature du droit du débiteur	Détenteur le titre		Detàils des hypothèques ou autre charges (nom, adresse, montant)	
		Total:	0.00		0.00

16-juin-2014

Date

District de: Québec No division: 01 - Montréal No cour: 500-11-046426-140

No dossier: 41-1851506

FORM 78 -- Fin

Liste "H" Biens

9210-6905 Québec Inc

ÉTAT COMPLET ET NATURE DES BIENS

Nature des biens	Endroit où les biens sont situés	Détails des biens	Coût initial	Estimation des biens qui peuvent être
(a) Inventaire	4800, rue St-Amtroise, Montréal, Québec	Inventaire	593,000.00	60,000.00
(b) Aménagements, etc.			0.00	0.00
(c) Espèces dans les institutions financières			0.00	0.00
(d) Espèces en caisse		Espèces en caisse	64,000.00	64,000.00
(e) Bétail			0.00	0.00
(f) Machines, outillage et installation	4800, rue St-Amtroise, Montréal, Québec	Machines	2,018,000.00	473,000.00
(g) Ameublement		Meubles	62,000.00	0.00
(h) Assurances-vie RÉER, FÉER etc.			0.00	0.00
(i) Valeurs mobilières/Titres			0.00	0.00
(j) Droits en vertu de testaments, etc.			0.00	0.00
(k) Véhicules			0.00	0.00
(I) Taxes			0.00	0.00
(m) Autre		Brevet	500,000.00	0.00
			Total:	597,000.00

16-juin-2014

Date

No. Cour: 500-11-046426-140

No. Dossier: 41-1851506

Dans l'affaire de la proposition de 9210-6905 Québec Inc de la ville de Montréal en la province de Québec

Formulaire 78 (Projet de loi C-12) Bilan - commerçant

Richter Advisory Group Inc/Richter Groupe Conseil inc - Syndic Par:

Stéphane De Broux, CPA, CA, CIRP 1981 avenue McGill College, 12e étage Montréal QC H3A 0G6 Téléphone: (514) 934-3400 Télécopieur: (514) 934-8603